

---



---

## Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 10 mai 2004

### SOMMAIRE

<b>Désignation d'un secrétaire de séance</b>	(p. 5)
<b>Appel nominal</b>	(p. 5)
<b>Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée</b>	(p. 5)
<b>Communication de monsieur le président relative aux risques majeurs dans l'agglomération</b>	(p. 5)
<b>Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président en vertu de la délégation de principe accordée par délibération du 3 mars 2003 (dossier n° 2004-1845)</b>	(p. 7)
<b>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2003-1087 du 3 mars 2003 (dossiers n° 2004-1846 à 2004-1848)</b>	(p. 8)
<b>Adoption du procès-verbal de la séance publique du 29 mars 2004</b>	(p. 8)
<b>Démission de monsieur Jean-Jack Queyranne, premier vice-président et désignation de monsieur Jean-Paul Bret</b>	(p. 8)
<b>Election du 37° vice-président ayant donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2004-1915</b>	
* opérations de vote	(p. 8)
* résultats du vote	(p. 26)
<b>Election des membres de la commission permanente d'appels d'offres (CPAO) -dossier n° 2004-1898-</b>	
* opérations de vote	(p. 11)
* résultats du vote	(p. 26)
<b>Annexe : Diapositives de présentation du plan des déplacements urbains (intervention de madame la vice-présidente Vullien)</b>	(p. 27)

Les textes des délibérations n° 2004-1845 à 2004-1914 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 334.

<b>N° 2004-1845</b>	Compte rendu des décisions prises par monsieur le président et messieurs les vice-présidents en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération en date du 3 mars 2003 -	(p. 7)
<b>N° 2004-1846</b>	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 1er mars 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 -	(p. 8)
<b>N° 2004-1847</b>	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 15 mars 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 -	(p. 8)
<b>N° 2004-1848</b>	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 5 avril 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 -	(p. 8)

#### COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

<b>N° 2004-1849</b>	Avis de la Communauté urbaine sur le plan des déplacements urbains (PDU) révisé - (p. 13)	
<b>N° 2004-1850</b>	Craponne - Renoncement à l'acquisition d'un tènement immobilier situé rue Mauvernay et appartenant aux époux Tisseur -	(p. 8)
<b>N° 2004-1851</b>	Caluire et Cuire, Lyon 6° - Projet de passerelle sur le Rhône entre la Cité internationale et le quartier Saint-Clair - Individualisation partielle d'autorisation de programme - retiré	
<b>N° 2004-1852</b>	Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Lot n° 57 fourniture et mise en oeuvre d'une installation complète de panneaux photovoltaïques - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - (p. 9)	
<b>N° 2004-1853</b>	Lyon 6° - Autorisation pour la société d'économie mixte (SEM) de la Cité Internationale de déposer un dossier auprès de la commission départementale d'équipement commercial (CDEC) pour le compte de la Communauté urbaine - (p. 8)	
<b>N° 2004-1854</b>	Contrat de ville de l'agglomération lyonnaise - Convention triennale visant au renforcement de la gestion sociale de proximité dans les résidences de la SA Gabriel Rosset - Fonds de concours à la SA Gabriel Rosset - (p. 8)	
<b>N° 2004-1855</b>	Lyon - Aménagement des berges de la rive gauche du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 27)	
<b>N° 2004-1856</b>	Dardilly - Pôle d'accueil Porte de Lyon - Aménagements liés à l'implantation du nouveau boulo-drome - Modification du programme de travaux et individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - (p. 9)	
<b>N° 2004-1857</b>	La Tour de Salvagny - Aménagement de la place du marché - Désignation du maître d'oeuvre - Signature du marché - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 9)	
<b>N° 2004-1858</b>	Saint Priest - Espace central du quartier Bel Air - Politique de la ville de renouvellement urbain - Objectifs poursuivis et modalités de concertation - retiré	
<b>N° 2004-1859</b>	Lyon 7° - Place Antonin Perrin - Aménagement - Lancement d'une procédure de concertation préalable - Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable - (p. 32)	
<b>N° 2004-1860</b>	Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence (première phase) - Projet de réalisation de voies nouvelles dans le cadre du programme d'équipements publics - Poursuite du projet après l'enquête publique avant travaux - (p. 9)	
<b>N° 2004-1861</b>	Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence -1ère phase - Evolution des modalités prévisionnelles de financement de l'opération et de la participation de la collectivité - Modification n° 1 du dossier de réalisation 1ère phase- Avenant n° 3 à la convention publique d'aménagement - (p. 34)	

- N° 2004-1862** Lyon 3° - ZAC des Jardins de la Buire - Approbation du programme d'équipements publics (PEP) et du dossier de réalisation modifié - Convention d'aménagement avec la SAS Buire Aménagement - Création d'une voie primaire - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 9)
- N° 2004-1863** Lyon 9° - ZAC Nord du Quartier de l'industrie - Approbation du programme des équipements publics (PEP) - (p. 9)
- N° 2004-1864** Vénissieux - Les Minguettes - Ilot du Cerisier - Grand projet de ville - Réalisation d'espaces publics liés au programme de construction de logements - (p. 8)
- N° 2004-1865** Saint Genis Laval - Route d'Irigny (de la rue des Collonges au chemin de la Citadelle) - Réaménagement - Demande d'individualisation de l'autorisation de programme - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - (p. 9)
- N° 2004-1866** Vénissieux - Aménagement d'un giratoire au carrefour de la bretelle d'accès boulevard Laurent Bonnevey et du boulevard Irène Joliot Curie - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 8)
- N° 2004-1867** Travaux de plantation et d'entretien des arbres d'alignement sur le territoire de la Communauté urbaine - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - (p. 10)
- N° 2004-1868** Travaux de taille et d'entretien des arbres d'alignement sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon pour l'année 2005, renouvelables éventuellement en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Marchés annuels à bons de commande - Appel d'offres ouvert - (p. 10)
- N° 2004-1869** Travaux de réfection de tranchées sur les chaussées, trottoirs et promenades autres qu'asphaltés - Marchés annuels à bons de commande pour l'année 2005, éventuellement renouvelables en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Appel d'offres ouvert - (p. 10)
- N° 2004-1870** Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie - Marchés annuels à bons de commande pour l'année 2005, éventuellement renouvelables en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Appel d'offres ouvert - (p. 10)
- N° 2004-1871** Fabrication et mise en œuvre d'enrobés classiques et spéciaux - Marchés annuels à bons de commande pour l'année 2005, éventuellement renouvelables en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Appel d'offres ouvert - (p. 10)
- N° 2004-1872** Missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour les opérations de voirie de catégories 2 et 3 - Marchés annuels à bons de commande pour l'année 2005, éventuellement renouvelables en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Appel d'offres ouvert - (p. 10)
- N° 2004-1873** Travaux sur trottoirs, caniveaux et dallages en asphalte - Marchés annuels à bons de commande pour l'année 2005, éventuellement renouvelables en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Appel d'offres ouvert - (p. 10)
- N° 2004-1874** Travaux sur les voiries et aménagements urbains en béton hydraulique - Marché annuel à bons de commande pour l'année 2005, éventuellement renouvelable en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Appel d'offres ouvert - (p. 10)
- N° 2004-1875** Parc de stationnement La Cité P2 à Lyon 6° - Approbation du cahier des charges - (p. 35)
- N° 2004-1876** Entretien des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores et interventions d'urgence - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - (p. 10)
- N° 2004-1877** Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Sytral - (p. 10)
- N° 2004-1878** Travaux de génie civil, fourniture et pose de fourreaux, tirage de câbles nécessaires à l'entretien des réseaux et des installations de signalisation tricolore pour l'année 2005, renouvelables éventuellement en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Marché annuel à bons de commande - Appel d'offres ouvert - (p. 10)

## COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- N° 2004-1879** Animation économique - Conférence Nord-Est - Convention avec l'association espace Carco, pépinière d'entreprises - Participation financière - (p. 35)
- N° 2004-1880** Convention avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) - (p. 36)
- N° 2004-1881** Convention de partenariat avec l'Espace textile - Participation financière - (p. 37)
- N° 2004-1882** Développement des créations d'entreprises innovantes - Avenant à la convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Subvention - (p. 10)
- N° 2004-1883** Convention avec l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (APPEL) - Avenant concernant le programme 2004 - Participation financière - (p. 10)
- N° 2004-1884** Convention avec la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) pour développer les coopérations interentreprises - Subvention - (p. 11)
- N° 2004-1885** Filière sciences de la vie - Projet Cancéropôle - Soutien à l'implantation du Consortium européen sur le cancer du col (ECCCE) dans le cadre de l'association ECCA - Avenant à la convention avec l'association ECCA - Subvention - (p. 11)
- N° 2004-1886** Subvention à l'association les Lyonnais de New York - (p. 37)
- N° 2004-1887** Subvention à l'association comité Bellecour - (p. 38)
- N° 2004-1888** Soutien à la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est pour l'organisation du sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information - Participation financière - (p. 38)

- N° 2004-1889** Soutien à l'association Espace numérique entreprises (ENE) - Avenant n° 2 - (p. 10)
- N° 2004-1890** Soutien au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) Leti pour l'organisation de la manifestation Information Society Technologies (IST) Mobile Summit 2004 à Lyon - Convention - (p. 40)
- N° 2004-1891** Schéma directeur d'urbanisme commercial - Réactualisation - (p. 41)
- N° 2004-1892** Subvention forfaitaire à l'association Club des entrepreneurs pour l'aéroport Lyon Saint-Exupéry - (p. 44)
- N° 2004-1893** Observatoire hôtelier dans l'agglomération - (p. 44)

### COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

- N° 2004-1894** Lyon 8° - Ecole Rockefeller - Réhabilitation lourde de l'école - Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre - (p. 11)
- N° 2004-1895** Lyon 7° - Opération de regroupement des ateliers VL 19, rue Clément Marot à Lyon 7° - Demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire - (p. 11)
- N° 2004-1896** Exercice 2004 - Décisions modificatives - (p. 11)
- N° 2004-1897** Remboursement anticipé et refinancement d'emprunts à taux fixe élevé - (p. 11)
- N° 2004-1898** Election des membres de la commission d'appel d'offres - (p. 11)
- N° 2004-1899** Lyon - Réalisation du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Mandat foncier confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Bilan de clôture et quitus donné à la SERL - (p. 12)

### COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

- N° 2004-1900** Convention pour le transit et le traitement des effluents en provenance de la commune de Genas, dans les installations communautaires - Avenant n° 2 - Désignation du fermier du service communal d'assainissement comme redevable de la rémunération due à la Communauté urbaine - (p. 12)
- N° 2004-1901** Lyon, La Mulatière - Réhabilitation du siphon sous la Saône - Autorisation de signer un marché - (p. 12)
- N° 2004-1902** Lyon 2° - Extension de la ligne 1 du tramway à Montrochet et au musée des Confluences - Convention de financement de travaux concernant les réseaux d'assainissement avec le Sytral - (p. 12)
- N° 2004-1903** Vaulx en Velin - Champ captant de Crépieux Charmy - Travaux de protection dynamique - Autorisation de signer un marché - Complément d'individualisation d'autorisation de programme - (p. 12)
- N° 2004-1904** Jonage - Convention pour le financement de l'opération à conduire pour le fonctionnement et la gestion du réseau de suivi des niveaux d'eau dans l'île de Miribel Jonage - (p. 12)
- N° 2004-1905** Lyon 2° - Extension de la ligne 1 du tramway à Montrochet et au musée des Confluences - Convention de financement de travaux concernant les réseaux d'eau potable avec le Sytral - (p. 12)
- N° 2004-1906** Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - (p. 13)
- N° 2004-1907** Fourniture et maintenance de bacs verts destinés à la collecte sélective sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché - (p. 12)
- N° 2004-1908** Demandes d'aides financières à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour l'année 2004 - Approbation du dossier - (p. 13)
- N° 2004-1909** Travaux de carrosserie sur des véhicules poids lourds - Autorisation de signer le marché - (p. 13)
- N° 2004-1910** Fourniture de carburants par cartes accréditatives - Autorisation de signer le marché - (p. 13)
- N° 2004-1911** Avenants portant modification de dates de reconduction expresse concernant divers marchés - (p. 13)
- N° 2004-1912** Avenants portant modification de la date de reconduction et de révision des prix des marchés d'études dans le domaine des déchets et du nettoyage - (p. 13)
- N° 2004-1913** Créations et transformations d'emplois - (p. 12)
- N° 2004-1914** Régime indemnitaire de grade : ajustements et mesures complémentaires - (p. 45)
- 
-

---

### Présidence de monsieur Gérard Collomb président

Le lundi 10 mai 2004 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 30 avril 2004 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

#### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRÉSIDENT :** La séance est ouverte. Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Hubert Julien-Laferrière pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

*(Monsieur Hubert Julien-Laferrière est désigné).*

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Jeannot, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Dupont, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Claisse, Paoli, Bertrand, Barral, Mme Guillemot, MM. Daclin, Laurent, David, Mme Vessiller, M. Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mme Besnard, MM. Bideau, Blein, Bonnard, Bouju, Brochier, Brolquier, Buffet, Buronfosse, Chabrolle, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Crimier, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes De Coster, Decieux, Decriaud, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieuh, MM. Galliano, Gandilhon, Mme Gautier, MM. Genin, Gignoux, Giordano, Girod, Gonon, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guillemot, Guimet, Huguet, Imbert, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Mme Mailler, MM. Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Nachury, Orcel-Busseneau, M. Pacalon, Mme Palleja, M. Perret, Mmes Pesson, Petitjean, Peytavin, MM. Philipps, Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, Rabatel, MM. Rémond, Rendu, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Roux de Bezieux, Sangalli, Sauzay, Sturla, Téodori, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Turcas, Uhlrich, Vincent, Mme Yérémiann.

**Absents excusés :** MM. Gerin (pouvoir à Mme Peytavin), Braillard (pouvoir à Mme Mailler), Pilonel (pouvoir à M. Bertrand), Assi (pouvoir à M. Chapas), Mmes Bertrix (pouvoir à M. Vincent), David (pouvoir à M. Pacalon), Desbazeille (pouvoir à Mme Frieuh), Isaac-Sibille (pouvoir à M. Roux de Bezieux), MM. Lévêque (pouvoir à M. Chevailler), Linossier (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Marquaille (pouvoir à M. Girod), M. Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Mme Mosnier-Lai (pouvoir à M. Brochier), M. Nardone (pouvoir à Mme Reynaud), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Julien-Laferrière), MM. Philip (pouvoir à Mme Nachury), Rodde (pouvoir à M. Jeannot), Rousseau (pouvoir à M. Lelièvre), Sardat (pouvoir à M. Rémond), Serres (pouvoir à M. David), Mme Spiteri (pouvoir à M. Laurent), M. Vaté (pouvoir à Mme Decieux).

**Absent non excusé :** M. Vial.

---

#### Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Touraine (pouvoir à M. Muet), Buna (pouvoir à Mme Besnard), Joly (pouvoir à M. Chabrolle), Paoli (pouvoir à M. Barge), Bertrand (pouvoir à M. Colin), Barge (pouvoir à Mme Dubost), Bideau (pouvoir à M. Huguet), Chapas (pouvoir à M. Forissier), Desseigne (pouvoir à M. Imbert), Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Meyer (pouvoir à M. Collet), Mmes Psaltopoulos (pouvoir à Mme Tourniaire), Puvis de Chavannes (pouvoir à Mme Yérémiann), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Uhlrich (pouvoir à M. Sauzay).

---

### Communication de monsieur le président relative aux risques majeurs dans l'agglomération

**M. LE PRÉSIDENT :** Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, je souhaite que vous soit apportée, suite à l'intervention de monsieur le préfet, une information sur les risques majeurs dans notre agglomération. Messieurs les vice-présidents Reppelin et Charrier vont nous exposer la situation.

**M. le vice-président REPELIN :** Monsieur le président, mes chers collègues, le récent porter à connaissance de monsieur le préfet sur les risques technologiques a entraîné un certain nombre d'interrogations chez nos collègues maires de communes hébergeant des installations dites Seveso.

Les enjeux sont importants. Je voudrais faire ici une brève intervention sur cette nouvelle problématique concernant l'urbanisme.

Il est en effet très difficile d'expliquer à ses habitants que l'affichage de nouveaux périmètres, destinés à être transcrits dans le nouveau PLU pour maîtriser l'urbanisation, prennent en compte une extension par rapport à ceux en vigueur alors que des dangers majeurs ont été récemment radicalement éliminés par les industriels ainsi qu'un certain nombre de risques réduits par de nombreux investissements.

Cette approche des risques est très complexe. Il faut savoir qu'autour d'une installation à risques, sont figurés un certain nombre de cercles concentriques répondant à des scénarios différents pour des objectifs différents.

La première enveloppe, la plus restreinte, correspond pratiquement au périmètre de l'établissement. En effet, l'industriel doit démontrer à l'administration, scénarios à l'appui, qu'en cas d'incident et avec les parades installées, le risque ne débordera pas des limites de propriété.

La dernière enveloppe, la plus large, représente le danger, c'est-à-dire qu'il est lié au potentiel maximum de l'installation. Il n'est pas rattaché à un scénario événementiel. On considère que tout le contenu du stockage puisse être libéré entraînant des effets létaux ou irréversibles sur la population. On suppose alors que toutes les parades actives ou passives de l'installation seront inopérantes. Ces distances, déjà connues mais actuellement réactualisées, avaient jusqu'à ce jour comme objectif principal le dimensionnement des opérations de secours et la définition de la zone d'alerte et d'information des populations.

Il faut aussi avoir en tête que le risque ne s'arrête pas sur un trait de plume et qu'au-delà de cette enveloppe, il existera encore du potentiel d'effets indésirables.

A l'intérieur de ce cercle dimensionnant, des scénarios références historiquement vraisemblables avaient permis de déterminer les deux zones de risques Z1 et Z2 traduites alors dans l'ancien POS et dans lesquelles des règles d'urbanisation restrictives étaient définies. Mais, en 2001, il y a eu l'accident AZF à Toulouse et plus récemment la publication de la loi Bachelot mais sans encore ses décrets d'application qui permettraient de définir les règles de sa mise en œuvre.

Aujourd'hui, la principale difficulté qui se présente à nous pour l'instruction du PLU est que nous sommes dans une période administrativement transitoire dans le domaine du risque mais avec une échéance fixée pour la publication du PLU et nous avons uniquement à disposition comme référence les nouveaux documents graphiques sur les zones de danger telles que présentées dans le "porter à connaissance" du préfet.

Mais nous avons fait part à monsieur le préfet et à ses services, lors de plusieurs réunions, des conséquences et des difficultés de formalisation de zones de risques à partir d'un document affichant des dangers. De plus, les études de danger des industriels ne sont pas toutes terminées ou finalisées ; elles pourraient encore apporter des éléments nouveaux.

Devant ces dilemmes, nous sommes donc convenus avec monsieur le préfet d'organiser rapidement et sur toute l'année 2004 des réunions de travail techniques entre partenaires responsables afin d'avoir sur ce sujet une approche concertée et, pour étudier cette approche concertée, je passe la parole à Maurice Charrier qui évoquera la suite des opérations.

**M. le vice-président CHARRIER :** Monsieur le président, chers collègues, comme l'indiquait à l'instant notre collègue Reppelin, le 22 décembre 2003, dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU, le préfet nous a communiqué son porter à connaissance. Une partie importante de ce document est consacrée aux risques technologiques.

Ce document comprend, outre des informations détaillées sur l'état des connaissances en matière de risques technologiques pour chaque site, l'inscription de nouveaux périmètres qui, pour certaines communes, constituent une contrainte extrêmement lourde en matière de maîtrise de l'urbanisation.

En outre, le préfet formule une recommandation ainsi libellée -je le cite- : "*Toutefois, dans l'attente de la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques, le règlement qu'il imposait -il veut faire référence aux pics de 1990- doit malgré tout constituer une référence minimale pour la rédaction du règlement du PLU.*" Ce document a été transmis à toutes les communes. Le 19 mars, j'ai invité, en accord avec notre collègue Michel Reppelin, l'ensemble des maires à une réunion de travail sur le PLU en présence du secrétaire général de la préfecture.

Monsieur Paillet nous a confirmé qu'il s'agissait d'une information sur l'état de la connaissance sur le sujet à la date du document et que ces données étaient susceptibles d'évoluer dans les mois ou années à venir. C'est dire que rien n'est définitivement figé. Le préfet nous a fait la proposition d'une concertation tripartite pour avancer sur ce dossier difficile et nous y sommes favorables.

Compte tenu de la légitime émotion suscitée par les informations que contenait le porter à connaissance du préfet, nous avons à nouveau réuni, Michel Reppelin et moi-même, les maires des communes concernées par ces risques le 26 avril en présence des services de l'Etat compétents. A l'issue de cette rencontre, nous avons conclu qu'il y avait urgence à ce que les groupes de travail se mettent en place par territoire pertinent.

Notre objectif est de déployer tous nos efforts pour que les études complémentaires soient rapidement menées à bien afin que nous puissions prendre en compte les nouvelles informations au moment de l'approbation du PLU en juin 2005.

Même si l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques sont de la compétence de l'Etat, nous proposons au préfet que les groupes de travail fonctionnent immédiatement. Nous offrons l'appui logistique des moyens communautaires pour assurer le suivi de ces travaux. Pour ce faire, nous mettons en place au niveau du Grand Lyon un dispositif technique qui permette que ces groupes de travail puissent être opérationnels le plus vite possible et de disposer d'une assistance technique spécifique sur ce thème.

En ce qui concerne le projet de PLU qui sera présenté au Conseil le mois prochain, nous prendrons en compte les données communiquées par le préfet afin de satisfaire à cette étape des exigences légales. Mais nous entendons bien tout mettre en œuvre pour que les expertises utiles soient menées et puissent être prises en compte dans le PLU lors de son approbation en juin 2005. Voilà, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur Barral, vous souhaitez dire un mot ?

**M. le vice-président BARRAL :** Oui, merci, monsieur le président. Monsieur le président, mesdames et messieurs, je suis responsable de l'urbanisme de ma commune depuis 1989. Je peux vous dire que le porter à connaissance du préfet...

**M. LE PRÉSIDENT :** S'il vous plaît, écoutez monsieur Barral !

**M. le vice-président BARRAL :** ...m'a laissé, comme l'ensemble du Conseil municipal, sous le choc. En effet, aujourd'hui, le nouveau périmètre Seveso 1 et 2 qui nous est imposé paralyse notre commune à près de 65 % de son territoire. C'est sans compter sur les balmes, les zones naturelles, les terres agricoles et le contour du SDAU qui annulent tout éventuel déplacement des zones urbanisables dans l'immédiat. Feyzin, Irigny et Vernaison sont touchées par ces nouveaux périmètres.

La directive Seveso a conduit à inscrire sur les documents d'urbanisme, depuis 1992, les zones de risque. Dont acte. Solaize, comme d'autres communes, doit gérer son développement et l'avenir en tenant compte de l'ensemble des paramètres que je viens d'évoquer.

C'est ainsi que nous nous apprêtons à recevoir 400 à 500 personnes dans notre projet urbain. Nous étions prêts à démarrer la réalisation de notre projet de pôle enfance avec crèche, halte-garderie, école et salle d'évolution sportive. Le porter à connaissance met un coup d'arrêt à douze années de préparation et d'investissement pour ce projet. Aujourd'hui, nous n'avons pas dans l'immédiat de solution de rechange, tant sur le plan financier que foncier. Pourtant, il y a urgence, vraiment urgence, à trouver des solutions pour accueillir les nouveaux habitants et leurs enfants. J'entends bien : oui, ces périmètres sont les périmètres de danger ! Cela peut évoluer. Il faut étudier, dialoguer, faire des groupes de travail, etc. Il ne faut pas dramatiser.

Je rappelle que Seveso 1 veut dire, en cas de sinistre, la mort certaine pour les populations et que Seveso 2 veut dire séquelles irréversibles pour les populations en cas de sinistre. Il est prévu dans la loi Bachelot de faire partir les populations de ces zones. Il me semble que ces périmètres, tels que définis, sont plus que des zones de danger et qu'il faut peut-être dramatiser tel que c'est présenté.

Six mois après la diffusion de ce document, nous avons véritablement besoin d'actions.

Il y a deux façons de percevoir ce document. Soit on nous a menti depuis 1992 et il faudra bien que quelqu'un en assume les conséquences, soit ces nouveaux périmètres sont dictés par le seul principe de précaution. Ceci est une prudence nécessaire mais qui ne doit pas céder à une utilisation à tort et à travers et que l'administration n'en fasse pas un usage délirant au point de le confondre avec la simple prudence, ceci conduisant à l'immobilisme ou à l'illusoire revendication du risque zéro. Notre agglomération souffrira de cette frilosité en cédant au tout préventif et son développement en sera en bien des lieux compromis.

Certes, il y a l'échéance du PLU et son approbation au printemps prochain. Faut-il pour autant porter, sur les documents de servitude, trait pour trait, ces nouveaux périmètres ? Il y a risque de voir à nouveau le PLU menacé d'annulation car comment gérer les demandes de permis de construire dans ces périmètres sur la base d'un document qui n'a pas valeur juridique ? Cette question mérite une réponse.

Bien sûr, il n'est pas question de voir définir des périmètres géopolitiques qui conviendraient à chacun. Il y a pourtant des exemples en ce sens, il suffit d'observer. Nous avons besoin que de véritables périmètres soient définis ; alors pourquoi pas une expertise judiciaire menée par des experts judiciaires neutres de tout lobby ? Cela aurait le mérite de la transparence vis-à-vis des populations concernées. Cette étude doit être demandée, à mon avis, par la Communauté urbaine ; ce n'est pas aux communes, chacune, à mener leurs investigations car quelles valeurs aurait-elle ?

Monsieur le président, il y a urgence pour notre agglomération, pour notre commune, à avancer sur ce problème. Nous avons sollicité votre aide, je sais que nous pouvons compter sur vous pour que les choses évoluent. Aujourd'hui, tels que sont définis ces périmètres, nous ne souhaitons pas qu'ils soient inscrits sur le PLU sans étude sérieuse. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Barral. Comme vous le savez, j'ai téléphoné à votre maire pour l'informer des démarches que nous comptons faire sur la foi juridique d'études précises de la loi Bachelot et de ses conséquences et en même temps d'études techniques menées avec les services de l'Etat de manière à essayer à circonscrire les périmètres en question.

Je vous donne connaissance de la lettre que je vais envoyer au préfet, de manière à lui proposer une démarche nous permettant de prendre en compte les problèmes que vous avez soulevés :

"Monsieur le préfet, je me propose de soumettre au conseil de la Communauté le projet de plan local d'urbanisme lors de sa séance du 14 juin prochain. Le 22 décembre 2003, dans le cadre de la procédure en cours, vous m'avez communiqué votre porter à connaissance. Ce document comprenait, outre des informations détaillées sur l'état de vos connaissances en matière de risques technologiques pour chaque site, une recommandation ainsi libellée : *Toutefois, dans l'attente de la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques, le règlement qu'il imposait, le pic de 90, doit malgré tout constituer une référence minimale pour la rédaction du règlement du PLU.*

C'est bien dans ce sens que le projet de PLU a été présenté à l'ensemble des maires lors d'une réunion qui s'est tenue à la Communauté urbaine le 12 mars 2004. Lors de cette réunion, monsieur le secrétaire général de la préfecture a fait une présentation très claire et argumentée des enjeux de l'Etat sur ce thème. Il a par ailleurs proposé que la réflexion qui doit être menée en vue de l'élaboration du PPRT le soit dans un cadre tripartite Etat, Grand Lyon et communes.

Les maires des communes concernées, que j'ai réunis le 26 avril dernier, se sont prononcés en faveur d'une telle démarche. Je suis, pour ma part, très favorable à ce que cette concertation s'engage au plus vite. En effet, si dans le projet de PLU vos recommandations ont bien été prises en compte, il est par contre indispensable que, d'ici mars 2005, nous puissions définir les amendements qui seraient susceptibles d'être apportés à ces dispositions, soit en termes de limite de périmètre, soit en termes de réglementation, dans la mesure où une meilleure connaissance du risque nous le permettrait.

Pour certaines communes, une approche plus fine de la maîtrise de l'urbanisation au regard des risques technologique conditionne leur capacité de développement à terme.

Vous comprendrez, monsieur le préfet, que nous considérons qu'il y ait urgence à ce que puissent se réunir les groupes de travail ad hoc par territoire. S'il s'avère que cela puisse favoriser la mise en place du dispositif de travail, je vous propose que la Communauté urbaine assure la logistique de ces réunions : lieux, invitations, comptes-rendus, le contenu de celles-ci et leur déroulement restant de votre responsabilité ou de celle de vos collaborateurs."

Cela répond, je crois à votre souci.

Chers collègues, nous allons maintenant passer à l'ordre du jour proprement dit.

---

### Compte-rendu des décisions prises par le président

---

**N° 2004-1845 -** Compte rendu des décisions prises par monsieur le président et messieurs les vice-présidents en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

**M. LE PRÉSIDENT :** Tout d'abord, conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée par délibération du 3 mars 2003 et qui font l'objet du rapport 2004-1845.

Le groupe Les Verts a demandé une intervention sur ce compte-rendu. Monsieur Tête.

**M. TÊTE :** Ce n'était pas une intervention, c'était une question qui avait d'ailleurs été posée en conférence des présidents et je crois qu'il n'y a pas encore eu la réponse. Donc, cela permettra d'avoir la réponse publique tout simplement, qui est purement technique.

Comment se fait-il que ce compte-rendu arrive maintenant, en apparence si tardivement puisqu'il correspond à des dossiers juridiques dont certains datent de 1999 ? Donc, comme la règle de droit est l'information tous les trois mois, que nous avons été informés de certaines affaires juridiques dans les trois mois, donc il y a eu tout de même quelques annonces qui ont été faites. Quelle est l'explication ? Est-ce que ce sont des oublis depuis cinq ans que l'on régularise alors que nous avons une information partielle dans le passé ? Quelle est l'explication de ce rapport qui arrive si tardivement pour des dossiers aussi anciens ?

**M. LE PRÉSIDENT :** Tout simplement, monsieur Tête, il y a une information périodique qui doit être faite et nos services avaient oublié certains dossiers. Mais je comptais sur vous pour nous rappeler cette périodicité, vous le faites aujourd'hui. Dorénavant, elle sera plus fréquente.

**M. TÊTE :** S'il n'y avait jamais eu de périodicité, j'aurais pu vous le rappeler mais comme il n'y en avait pas pour une partie des dossiers, je ne pouvais pas savoir qu'ils étaient manquants. Ce qui aurait été tout de même d'une haute intelligence de connaître des dossiers déposés au tribunal sans le savoir par l'Administration.

**M. LE PRÉSIDENT :** Mais, comme vous l'avez vu dans le compte-rendu qui vous est fait, nous avons plutôt de bons résultats dans la façon dont nous plaidons nos dossiers.

**M. TÊTE** : ...Pas plus que les miens.

**M. LE PRÉSIDENT** : Mais les vôtres sont exceptionnels, monsieur Tête, nous le reconnaissons tous !

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

*(Acte est donné).*

---

### Compte rendu des décisions prises par le Bureau

---

**N° 2004-1846** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 1er mars 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**N° 2004-1847** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 15 mars 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**N° 2004-1848** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 5 avril 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 3 mars 2003 au Bureau délibératif et qui font l'objet des rapports 2004-1846 à 2004-1848.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

### Adoption du procès-verbal de la séance publique du 29 mars 2004

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 29 mars 2004. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

---

### Démission de monsieur Jean-Jack Queyranne premier vice-président

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, comme vous le savez, monsieur Jean-Jack Queyranne a donné sa démission de conseiller municipal de Bron suite à son élection à la présidence du Conseil régional. Cette démission, acceptée par monsieur le Préfet, entraîne donc sa démission de conseiller communautaire et de vice-président.

Le conseil, par sa délibération 2001-2002 du 10 mai 2001 ayant fixé le nombre de vice-présidents à 37, il convient de compléter notre exécutif et de procéder à la désignation du trente-septième vice-président.

Avant de passer à la désignation, je voulais féliciter monsieur Jean-Paul Bret qui devient premier vice-président.

*(Applaudissements).*

---

### Election du 37<sup>ème</sup> vice-président Opérations de vote

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose la candidature de madame Thérèse Rabatel. Y a-t-il d'autres candidats ?

**M. BARTHELEMY** : Monsieur le président, rassurez-vous, je ne suis pas candidat. Simplement, c'est pour rappeler que notre groupe ne participera pas au vote.

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous trouverez sur vos tables un bulletin au nom de madame Rabatel et un bulletin sans nom. Le scrutin est ouvert. Mesdames, veuillez faire circuler les urnes.

*(Les conseillers votent).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

Nous poursuivrons l'étude de notre ordre du jour pendant les opérations de dépouillement. Je demande à madame Frieh, monsieur Fournel, monsieur Duport, monsieur Darne Jean-Christophe de bien vouloir procéder au dépouillement.

*(Il est procédé au dépouillement).*

---

## PREMIERE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

---

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

**N° 2004-1850** - Craponne - Renoncement à l'acquisition d'un tènement immobilier situé rue Mauvernay et appartenant aux époux Tisseur - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord -

**N° 2004-1853** - Lyon 6° - Autorisation pour la société d'économie mixte (SEM) de la Cité Internationale de déposer un dossier auprès de la commission départementale d'équipement commercial (CDEC) pour le compte de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2004-1854** - Contrat de ville de l'agglomération lyonnaise - Convention triennale visant au renforcement de la gestion sociale de proximité dans les résidences de la SA Gabriel Rosset - Fonds de concours à la SA Gabriel Rosset - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2004-1864** - Vénissieux - Les Minguettes - Ilot du Cerisier - Grand projet de ville - Réalisation d'espaces publics liés au programme de construction de logements - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2004-1866** - Vénissieux - Aménagement d'un giratoire au carrefour de la bretelle d'accès boulevard Laurent Bonnevey et du boulevard Irène Joliot Curie - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Flaconnèche comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1850, 2004-1853, 2004-1854, 2004-1864 et 2004-1868. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

**N° 2004-1851** - Caluire et Cuire - Lyon 6° - Projet de passerelle sur le Rhône entre la Cité internationale et le quartier Saint-Clair - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Direction des grands projets -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le rapport 2004-1851 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

**N° 2004-1852** - Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Lot n° 57 fourniture et mise en oeuvre d'une installation complète de panneaux photovoltaïques - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction des grands projets -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur le dossier numéro 2004-1852. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

**M. BENARBIA**, rapporteur : Il s'agit de l'installation, dans le cadre du Palais des Congrès de la Cité internationale, d'une couverture panneau solaire. En fait, c'est le lancement de la procédure de marché. Ce rapport a eu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous voyez, monsieur Benarbia, que nous sommes dans la HQE sur tous les dossiers.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

**N° 2004-1856** - Dardilly - Pôle d'accueil Porte de Lyon - Aménagements liés à l'implantation d'un nouveau boulevard - Modification du programme de travaux et individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

**N° 2004-1857** - La Tour de Salvagny - Aménagement de la place du marché - Désignation du maître d'oeuvre - Signature du marché - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1856 et 2004-1857. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le vice-président ABADIE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

**N° 2004-1858** - Saint Priest - Espace central du quartier Bel Air - Politique de la ville de renouvellement urbain - Objectifs poursuivis et modalités de concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le rapport 2004-1858 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

**N° 2004-1860** - Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence (première phase) - Projet de réalisation de voies nouvelles dans le cadre du programme d'équipements publics - Poursuite du projet après l'enquête publique avant travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2004-1862** - Lyon 3° - ZAC des Jardins de la Buire - Approbation du programme d'équipements publics (PEP) et du dossier de réalisation modifié - Convention d'aménagement avec la SAS Buire Aménagement - Création d'une voie primaire - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2004-1863** - Lyon 9° - ZAC Nord du Quartier de l'industrie - Approbation du programme des équipements publics (PEP) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Buna a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1860 et 2004-1863. Monsieur Buna, vous avez la parole.

**M. le vice-président BUNA**, rapporteur : Les rapports 2004-1860 et 2004-1863 étaient sans débat. Je vous propose de rajouter, puisqu'il y a retrait des interventions prévues, le rapport 2004-1862 concernant la ZAC des jardins de la Buire. Les trois rapports ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je rappelle que la ZAC des Jardins de la Buire est une opération de 60 000 mètres carrés.

**M. le vice-président BUNA** : C'est une opération composée moitié de logements et moitié d'activités tertiaires avec une convention passée avec un investisseur privé, Jessina et la Lyonnaise de Banque. On espère être opérationnel dans les années qui viennent et, en tout cas, de nombreuses sollicitations d'investisseurs et de gens qui souhaitent s'implanter, notamment dans le tertiaire.

L'intervention prévue était pour solliciter la manière dont nous avons négocié le PEP avec cette SCI. Une remarque et un conseil : faire en sorte que cette SCI reste modérée dans ses demandes de prix au mètre carré.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je veux simplement souligner qu'au cours de la séance de ce soir, entre la commission générale où nous avons vu le lancement de 75 000 mètres carrés sur le confluent, de 130 000 mètres carrés sur les jardins de la Buire, nous allons donc construire de manière assez importante au cours des prochaines années, comme les besoins s'en font sentir dans l'agglomération.

Je mets aux voix les rapports concernés. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

**N° 2004-1865** - Saint Genis Laval - Route d'Irigny (de la rue des Collonges au chemin de la Citadelle) - Réaménagement - Demande d'individualisation de l'autorisation de programme - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1865. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. CRIMIER**, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit d'une opération relative à la route d'Irigny. C'est une individualisation d'autorisation de programme et l'approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs qui a reçu un avis favorable de la commission. Il s'agit essentiellement de travaux de sécurité.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. CRIMIER.

**N° 2004-1867** - Travaux de plantation et d'entretien des arbres d'alignement sur le territoire de la Communauté urbaine - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1868** - Travaux de taille et d'entretien des arbres d'alignement sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon pour l'année 2005, renouvelables éventuellement en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Marchés annuels à bons de commande - Appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1869** - Travaux de réfection de tranchées sur les chaussées, trottoirs et promenades autres qu'asphaltés - Marchés annuels à bons de commande pour l'année 2005, éventuellement renouvelables en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1870** - Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie - Marchés annuels à bons de commande pour l'année 2005, éventuellement renouvelables en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1871** - Fabrication et mise en œuvre d'enrobés classiques et spéciaux - Marchés annuels à bons de commande pour l'année 2005, éventuellement renouvelables en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1872** - Missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour les opérations de voirie de catégories 2 et 3 - Marchés annuels à bons de commande pour l'année 2005, éventuellement renouvelables en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1873** - Travaux sur trottoirs, caniveaux et dallages en asphalte - Marchés annuels à bons de commande pour l'année 2005, éventuellement renouvelables en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1874** - Travaux sur les voiries et aménagements urbains en béton hydraulique - Marché annuel à bons de commande pour l'année 2005, éventuellement renouvelable en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1876** - Entretien des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores et interventions d'urgence - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1877** - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Sytral - - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-1878** - Travaux de génie civil, fourniture et pose de fourreaux, tirage de câbles nécessaires à l'entretien des réseaux et des installations de signalisation tricolore pour l'année 2005, renouvelables éventuellement en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Marché annuel à bons de commande - Appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur les dossiers numéros 2004-1867 à 2004-1874 et 2004-1876 à 2004-1878. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

**M. BENARBIA**, rapporteur : Il s'agit d'un ensemble de marchés de voirie. Le support a été légèrement modifié du fait de l'évolution du code des marchés publics. Auparavant, ils étaient valables un an renouvelables deux fois, cette fois-ci, il sont renouvelables trois fois, donc ils porteront sur quatre ans.

L'ensemble de ces rapports a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BENARBIA.

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**N° 2004-1882** - Développement des créations d'entreprises innovantes - Avenant à la convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**N° 2004-1889** - Soutien à l'association Espace numérique entreprises (ENE) - Avenant n° 2 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Muet comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1882 et 2004-1889. Monsieur Muet, vous avez la parole.

**M. le vice-président MUET**, rapporteur : Monsieur le président, la commission a donné un avis favorable à ces deux dossiers.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

**N° 2004-1883** - Convention avec l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (APPEL) - Avenant concernant le programme 2004 - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-1883. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente VESSILLER**, rapporteur : Il s'agit d'approuver le programme d'activités de l'association APPEL pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises qui est le

suivant : représenter les éco-entreprises de la région lyonnaise, animer des groupes de travail thématiques des éco-acteurs, organiser des actions de valorisation des compétences et de savoir-faire dans le domaine de l'environnement, nous aider, nous la Communauté urbaine, pour la réalisation du quatrième pôle d'excellence de l'agglomération pour l'environnement et préparer le salon Pollutec en novembre 2004. Donc c'est un dossier où l'on croise à la fois le développement économique et l'environnement comme filière économique, comme activité, c'est un dossier tout à fait intéressant.

Je vous propose d'approuver ce rapport pour lequel la commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Vous voyez, madame Vessiller, que nous sommes, à la communauté urbaine de Lyon, pour le développement durable qui élabore du développement et ensuite un développement fondé sur la prise en compte de l'environnement.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

**N° 2004-1884** - Convention avec la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) pour développer les coopérations interentreprises - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

**N° 2004-1885** - Filière sciences de la vie - Projet Cancéropôle - Soutien à l'implantation du Consortium européen sur le cancer du col (ECCCE) dans le cadre de l'association ECCA - Avenant à la convention avec l'association ECCA - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la vice-présidente Vullien a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1884 et 2004-1885. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente VULLIEN,** rapporteur : Monsieur le président, en ce qui concerne le rapport numéro 2004-1884, il s'agit d'une convention avec la CGPME pour développer les coopérations interentreprises. C'est une subvention de 60 000 € qui est donnée pour l'année 2004.

Le rapport suivant est un avenant à une convention avec l'association ECCA dans le cadre du soutien à l'implantation du Consortium européen sur la cancer du col. C'est, d'une part, un avenant à la convention et, d'autre part, une subvention de 75 000 € pour l'année 2004.

Les deux dossiers ont reçu un avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. TURCAS :** J'aimerais vous signaler que je ne prendrai pas part au vote. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Nous comprenons, monsieur le président.

Pas d'opposition ?

Adoptés, M. Turcas n'ayant pas pris part au vote (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme la vice-présidente VULLIEN.

### III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

**N° 2004-1894** - Lyon 8° - Ecole Rockefeller - Réhabilitation lourde de l'école - Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments -

**N° 2004-1895** - Lyon 7° - Opération de regroupement des ateliers VL 19, rue Clément Marot - Demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments -

**M. LE PRÉSIDENT :** La commission finances et institutions a désigné monsieur le vice-président Duport comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1894 et 2004-1895. Monsieur Duport, vous avez la parole.

**M. le vice-président DUPORT,** rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

**N° 2004-1896** - Exercice 2004 - Décisions modificatives - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

**N° 2004-1897** - Remboursement anticipé et refinancement d'emprunts à taux fixe élevé - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1896 et 2004-1897. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

**M. le vice-président DARNE,** rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pas d'opposition ?

Adoptés, le groupe Union pour la Communauté n'ayant pas pris part au vote du n° 2004-1896.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

**N° 2004-1898** - Election des membres de la commission d'appel d'offres - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets aux voix le dossier numéro 2004-1898. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

#### Election des membres de la commission d'appel d'offres

##### Opérations de vote (dossier n° 2004-1898)

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous allons maintenant procéder à l'élection de nos représentants. Vous avez sur vos tables les listes des candidatures déposées officiellement qui sont les suivantes :

- **liste Union pour la Communauté** : Michel Brochier, Pascale Decieux, Jeanne D'Anglejan, Blandine Reynaud, Christian Barthélémy, Madeleine Yérémián, Anne Puvís de Chavannes, Nicole Bargoin, Michel Vaté, Erick Roux de Bézieux ;

- **liste Union pour un mouvement populaire** : Bruno Gignoux, Alain Lelièvre, Michel Rousseau, Anne-Marie Dubost ;

- **liste intergroupes** : Pierre Bonnard, Henri Thivillier, Max Vincent, René Beauverie, Fawzi Benarbia, Roland Crimier, Alain Girod, Charles Roche, Michèle Pédrini, Yves Fournel ;

- **liste Synergies** : Pierre Gandilhon, Michel Duport, Bernard Marquerol, Michel Sangalli, Rita Spiteri, Patrick Bouju, José Mansot, Louis Guillemot, Hubert Guimet, Alain Galliano.

L'élection se fait pour les titulaires et les suppléants sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel. Tout bulletin modifié serait nul. Je vous rappelle cette précision puisque, la dernière fois, nous avons eu un certain nombre de difficultés. Nous devons élire cinq titulaires et cinq suppléants. L'attribution des sièges se fait à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur Terrot, vous souhaitez la parole.

**M. TERROT** : Une explication de votre part, monsieur le président : la liste intergroupes, c'est quoi et quels sont les groupes ?

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est une liste qui comprend les noms et leurs groupes politiques suivants : monsieur Bonnard pour le groupe Socialiste et apparentés, monsieur Vincent pour le groupe UDF et apparentés (*exclamations dans les rangs de l'opposition*), monsieur Benarbia pour le groupe GAEC, madame Pédrini pour le groupe Socialiste et apparentés, monsieur Fournel pour le groupe GAEC, monsieur Crimier pour le groupe UDF et apparentés.

Je vais donc demander de faire circuler les urnes.

Monsieur Tête ?

**M. TÊTE** : Monsieur le président, effectivement, on a découvert sur la table cette liste intergroupes. Que les Verts n'y soient pas, c'est tout à fait normal, vu notre représentation, on ne pouvait pas y être, sauf que, comme il n'y a pas eu de concertation sur la composition de cette liste, je ne participerai pas au vote.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Donc, nous faisons circuler les urnes.

(*Les conseillers votent*).

**N° 2004-1899** - Lyon - Réalisation du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Mandat foncier confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Bilan de clôture et quitus donné à la SERL - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Barral a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1899. Monsieur Barral, vous avez la parole.

**M. le vice-président BARRAL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BARRAL.

---

#### IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

---

**N° 2004-1900** - Convention pour le transit et le traitement des effluents en provenance de la commune de Genas, dans les installations communautaires - Avenant n° 2 - Désignation du fermier du service communal d'assainissement comme redevable de la rémunération due à la Communauté urbaine - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2004-1901** - Lyon - La Mulatière - Réhabilitation du siphon sous la Saône - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2004-1913** - Créations et transformations d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Mermoud comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1900, 2004-1901 et 2004-1913. Madame Mermoud, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

**N° 2004-1902** - Lyon 2° - Extension de la ligne 1 du tramway à Montrochet et au musée des Confluences - Convention de financement de travaux concernant les réseaux d'assainissement avec le Sytral - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2004-1905** - Lyon 2° - Extension de la ligne 1 du tramway à Montrochet et au musée des Confluences - Convention de financement de travaux concernant les réseaux d'eau potable avec le Sytral - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2004-1907** - Fourniture et maintenance de bacs verts destinés à la collecte sélective sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Roche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1902, 2004-1905 et 2004-1907. Monsieur Roche, vous avez la parole.

**M. ROCHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. ROCHE.

**N° 2004-1903** - Vaulx en Velin - Champ captant de Crépieux Charmy - Travaux de protection dynamique - Autorisation de signer un marché - Complément d'individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2004-1904** - Jonage - Convention pour le financement de l'opération à conduire pour le fonctionnement et la gestion du réseau de suivi des niveaux d'eau dans l'île de Miribel Jonage - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1903 et 2004-1904. Madame Dubost, vous avez la parole.

**Mme DUBOST**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je rappelle, pour le rapport numéro 2004-1903 sur les champs captants, qu'il engage 12 M€ de travaux.

Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DUBOST.

---

**N° 2004-1906** - Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2004-1908** - Demandes d'aides financières à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour l'année 2004 - Approbation du dossier - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Guimet a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1906 et 2004-1908. Monsieur Guimet, vous avez la parole.

**M. GUIMET**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. GUIMET.

---

**N° 2004-1909** - Travaux de carrosserie sur des véhicules poids lourds - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2004-1910** - Fourniture de carburants par cartes accréditives - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Perret a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1909 et 2004-1910. Monsieur Perret, vous avez la parole.

**M. PERRET**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PERRET.

---

**N° 2004-1911** - Avenants portant modification de dates de reconduction expresse concernant divers marchés - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2004-1912** - Avenants portant modification de la date de reconduction et de révision des prix des marchés d'études dans le domaine des déchets et du nettoyage - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Rabatel a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1911 et 2004-1912. Madame Rabatel, vous avez la parole.

**Mme RABATEL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme RABATEL.

---

## DEUXIEME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents*

---

**N° 2004-1849 - déplacements et urbanisme** - Avis de la Communauté urbaine sur le plan des déplacements urbains (PDU) révisé - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-1849. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente VULLIEN**, rapporteur : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, nous allons vous présenter quelques transparents (*voir annexe page 46*). On va essayer d'aller assez vite puisque je vous rappelle qu'il s'agit de l'avis de la Communauté urbaine sur ce plan de déplacement urbain révisé dans le cadre de la loi Loti.

Donc on va vous faire un petit rappel du planning général de la révision puisque, notamment le PDU, ce qui s'impose au PLU doit pouvoir être mené dans un délai à peu près comparable puisque, dans ce que nous allons vous montrer, on va voir que la reprise du PLU et l'arrêt du PLU sont conditionnés par l'avancement de ce PDU pour lequel nous allons donner un avis ce soir. On va vous présenter la politique générale, les grands objectifs de la révision, la mise en place du suivi du PDU, la liste des actions et la mise en place et le suivi de ce PDU.

Je vous rappelle que nous souhaitons une agglomération où tous les modes de déplacements aient leur place. On va donc :

- poursuivre la politique des modes doux (le plan vélo),
- améliorer les transports en commun : les lignes fortes, les lignes de bus avec un travail en commun avec la Région pour les lignes de TER puisque je vous rappelle que c'est la Région qui est l'autorité organisatrice pour le ferré,
- réaffirmer la place des taxis,
- maîtriser les flux automobiles entrant dans l'agglomération, notamment avec un point important : le gel des capacités des pénétrantes,
- mieux partager la voirie dans l'agglomération,
- poursuivre la politique de stationnement,
- développer les complémentarités entre les réseaux;
- assurer l'approvisionnement de l'agglomération.

Dans le volet "Une agglomération équitable", on va continuer à travailler plus particulièrement sur les déplacements des personnes à mobilité réduite -on a déjà tout un plan, à la fois sur les modèles de bus, le tramway, tout ce qui est à plancher bas et tous les ascenseurs- et répondre aux besoins de solidarité en améliorant la desserte des transports en commun pour les quartiers sociaux en adaptant les tarifications sociales à leurs destinataires -on est d'ailleurs en train de remettre à plat ces tarifications- et en aidant la mobilité dans l'accès à l'emploi.

Nous souhaitons tous une agglomération sûre et agréable à vivre. Il nous faut donc :

- mieux prendre en compte la protection de l'environnement. C'est la raison pour laquelle il y a tout un volet sur le plan de déplacements d'entreprises pour apprendre aux salariés à se déplacer autrement -c'est d'ailleurs ce PDE, pour notre maison Grand Lyon, qui a déjà démarré dans l'enquête- et les plans pour les scolaires qui portent le beau nom de "Pédibus", augmenter les zones à trafic modéré,

- faire de la sécurité routière une priorité avec une politique préventive d'aménagements et de zones 30 avec un traitement des points les plus accidentogènes,

- aménager l'espace public autour et au profit des modes doux. Je vous rappelle que l'on entend par modes doux tout d'abord les piétons, puisque nous sommes tous piétons, ainsi que les vélos ;

- prévenir l'insécurité dans les transports en commun par le contrôle de l'accès dans les métros, donc sécuriser l'espace de transports et répondre au sentiment d'insécurité avec un maintien du personnel en place dans le métro.

En ce qui concerne le volet de la pédagogie, c'est un point sur lequel je voudrais insister :

- faire partager les choix, améliorer la concertation autour des projets,

- mieux informer les usagers des transports,

- communiquer autour des orientations et des enjeux de ce PDU,

- sensibiliser le public pour faire évoluer les comportements -je pense que cela est un point important-,

- faire mieux respecter les règles d'usage de l'espace public.

La mise en place et le suivi du PDU :

- relance du comité consultatif des déplacements,

- relance et pérennisation de l'observatoire des déplacements,

- création -et ce point est très important- d'un comité des maîtres d'ouvrage du PDU, à la fois le Sytral, l'Etat, la Région et le Conseil général ainsi que le Grand Lyon,

- création d'une instance d'arbitrage sur l'usage de l'espace de voirie pour veiller à la cohérence des décisions de police avec le PDU, tout ce qui concerne donc la régulation des trafics, la priorité des transports en commun, la sécurité routière et les livraisons,

- réalisation d'une enquête "ménages" sur les déplacements à l'horizon 2006, puisque l'on s'est aperçu que les éléments que nous avions dataient un peu. On le savait mais on s'est rendu compte que c'était une difficulté. Donc là, c'est remettre en route une enquête "ménages" mais cela veut dire trouver les finances,

- enfin, pour une meilleure coordination des réseaux de transports à l'échelle de l'aire urbaine et une clarification du financement des mesures, nous sommes tous tombés d'accord pour faire une proposition d'un accord cadre entre les différentes autorités organisatrices afin d'aboutir ensuite à un nouveau syndicat mixte qui prenne en compte l'ensemble des acteurs.

Maintenant, quelques actions relatives à la mise en place de ce PDU qui nous concernent particulièrement au Grand Lyon.

Comme je vous le disais en début, le PLU doit être compatible avec le PDU. Là, on va vous montrer une petite carte -et ça marche ! c'est formidable !-. Donc là, c'est toute la bande des 400 mètres autour des axes forts des transports collectifs, réalisés ou projetés. Vous pouvez voir les différentes mesures avec une place maxi pour par exemple 110 mètres carrés à la Part-Dieu et une place pour 50 mètres carrés sur Villeurbanne et sur le reste de Lyon. Ces cartes sont à votre disposition.

L'aménagement et la gestion de l'espace public et de la voirie : c'est un travail à faire en partenariat avec le service voirie du Grand Lyon. Tout ce qui concerne le plan des modes doux, les zones 30, tout ce qui concerne l'accompagnement des lignes fortes, la politique de stationnement, le réseau de surface (l'accompagnement du Sytral) et l'accessibilité des quartiers d'habitat social. Là, on a toute une série de mesures mais que vous avez pu voir dans le dossier.

Je ne veux pas vous redétailler à chaque fois car cela risquerait de nous emmener trop loin. On a déjà eu une présentation en commission générale il y a quelques mois, il y a eu une commission qui a abordé cela et où on a pu poser des questions mais vous pourrez bien sûr poser toutes les questions que vous souhaitez et le président du Sytral et moi-même serons à votre disposition pour y répondre.

Tout ce qui concerne le traitement des situations critiques en matière de pollution et de bruit, toutes les aides à la mobilité pour l'insertion et l'accès à l'emploi est un volet très important parce que l'on se rend compte -et je me suis personnellement rendu compte en siégeant dans d'autres instances, par exemple au Conseil général- que même les travailleurs sociaux ignorent comment un demandeur d'emploi et un Rmiste peuvent se déplacer pour aller à son travail. Je pense qu'il y a là un gros travail à faire et, bien sûr, le plan de déplacements d'entreprise du Grand Lyon.

Peut-être tout de même un point concernant les parcs des gares TER puisque, même si les TER n'entrent pas dans notre champ de compétences, c'est un travail partenarial à faire avec la Région pour pouvoir redévelopper les parcs de stationnement auprès des gares. Sur cette carte ne figurent pas, par exemple, les lignes de l'ouest qui peuvent d'ailleurs être considérées comme des lignes fortes à l'intérieur du PDU à partir du moment où nous nous trouvons dans la Communauté urbaine puisque là, les études sont moins avancées sur la comptabilisation des parcs de stationnement existants ou à créer et nous avons mis simplement sur les transparents les parcs qui sont actuellement en étude et en travail avec les communes.

S'agissant de l'ensemble des parcs le long des lignes fortes, je voulais insister lorsque l'on parle des parcs-relais, là nous n'avons mis sur cette carte que les grands parcs-relais, étant entendu que toutes les petites poches de parking doivent être étudiées dans le cadre du PLU, commune par commune, et qu'il s'agira là d'un travail plus fin qui n'est pas détaillé ici mais qui devrait être pris en compte dans le PLU futur. J'invite tous les maires des communes qui ont des projets à bien se rapprocher du Sytral. Certains l'ont fait, d'autres sont en cours de travail pour que ce soit acté dans le PLU.

Voilà, monsieur le président, mes chers collègues, ce que l'on pouvait dire très rapidement et nous sommes dans l'attente de vos questions. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je clos le scrutin.

Nous allons passer au débat pendant le dépouillement. Madame Guillaume, monsieur Dupont, monsieur Jean-Christophe Darne et madame Friehe vont assurer le dépouillement. Tout d'abord, le groupe radical.

**Mme BELAZIZ :** Monsieur le président, chers collègues, nous ne reviendrons pas sur les grandes orientations qui déterminent le PDU révisé. La volonté de maintenir un scénario volontariste en faveur des modes doux et des transports collectifs qui, nous aimons à le souligner, est dans la pure conception radicale de Michel Crépeau, qui l'avait initié il y a plus de vingt ans dans la ville de La Rochelle, nous satisfait pleinement.

Une seconde satisfaction pour nous et qui n'est pas des moindres est la forte mobilisation des acteurs économiques, sociaux et des habitants. Preuve en est, plus de 800 personnes ont participé aux réunions et près de 200 contributions ont été rapportées. Oui, les objectifs sont longs à atteindre. On sait aussi que les mentalités sont longues à changer et la mobilisation des habitants nous prouve que l'on est en train de gagner. On sait aussi que les outils et les tableaux de bord sont longs à se mettre en œuvre et c'est, de notre point de vue, sur ce suivi particulier que nous devons être attentifs.

Une déclinaison précise des investissements prévus dans ce PDU avec constitution d'un planning financier permettrait d'avoir un cadre solide dans la poursuite de ce projet.

Enfin, une communication permanente, forte et argumentée selon les spécificités des lieux et des habitants reste, de notre point de vue, l'un des meilleurs outils pour gagner demain une agglomération telle que la loi nous le demande mais surtout telle que nous la voulons, c'est-à-dire équitable, sûre, agréable à vivre avec des moyens de déplacements diversifiés. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Nous allons maintenant passer au groupe Alliance pour le Grand Lyon opérationnel.

**M. le vice-président BERTRAND :** Intervention retirée, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Les Verts.

**Mme BESNARD :** Monsieur le président, chers collègues, rappelons-nous la loi sur l'air du 30 décembre 1996 fixant, comme premier objectif des plans des déplacements urbains, la diminution de la circulation automobile. Sept ans, monsieur le président, c'est symboliquement l'âge de raison. Or, quel bilan pouvons-nous tirer aujourd'hui ? L'Agence française de sécurité sanitaire et environnementale a rendu la semaine dernière un rapport montrant que la pollution atmosphérique, due en grande partie à l'automobile, est responsable de 6 500 à 9 500 décès par an en France. Combien de décès à Lyon ? Quelles seront ces conséquences du mélange détonant entre le cocktail chimique qui fait le fond de l'air et la canicule ? Surtout -et c'est la question à laquelle nous devons répondre ce soir-, le plan des déplacements urbains qui nous est soumis est-il à la hauteur de ces enjeux ?

Dès 1997, le Grand Lyon s'était doté d'un PDU et avait été la première collectivité en France à se déterminer sur cette question. Nous avons à l'époque soutenu ses orientations. Il s'agissait d'opérer un rééquilibrage entre les modes de déplacements au profit des modes doux et des transports collectifs et cela s'est notamment concrétisé par la réalisation de deux lignes de tramway.

Le projet qui nous est soumis ce soir est dans la continuité du précédent et nous saluons tout d'abord la qualité et la quantité du travail fourni par les différents groupes de travail. Nous saluons également la méthode et la volonté pédagogique qui ont présidé à la réalisation de ce document.

Pointons quelques orientations auxquelles nous tenons tout particulièrement et qui sont, pour nous, autant de points forts : la volonté de rééquilibrage social de l'agglomération, l'anticipation sur l'urbanisation future au travers des lignes fortes, Lea et Leslys, le maintien bien sûr de reconquête de l'espace public, le plan de développement des modes de déplacements doux qui doit maintenant rentrer dans une phase plus visible, le souci de privilégier la vitesse des transports collectifs par la construction de sites propres et la résorption des points noirs, le souci d'articuler le plan des déplacements urbains avec les autres documents réglementaires, en particulier le plan local d'urbanisme. Enfin, nous saluons la mise en œuvre des plans de déplacements d'entreprises qui contribueront à décongestionner nos quartiers en offrant des solutions nouvelles et concrètes pour les déplacements domicile-travail.

En résumé, monsieur le président, ce document va dans la bonne direction mais, à notre avis, il n'y va pas assez vite. Et ce sera ma seconde série de remarques.

Tout d'abord, ce document reste très technique et basé uniquement sur l'offre de déplacements. Or, définir le plan des déplacements urbains, c'est organiser la liberté d'aller et venir de chacun, que ce soit un enfant, un adulte, une personne âgée, un actif, un chômeur. C'est aussi faire apparaître que, loin d'être une simple contrainte sur les actifs automobilistes, la politique des transports collectifs augmente la liberté de déplacement du plus grand nombre. Alors pourquoi ne pas partir de l'utilisateur, de ses besoins de déplacements et le placer à chaque instant au centre de notre réflexion ? Car partir des besoins et des capacités réelles de chacun de se déplacer dans notre agglomération, c'est mettre en avant la dimension rationnelle, la dimension efficace et solidaire de nos choix. Mais -et c'est là un des défauts principaux de ce document- encore eut-il fallu qu'il soit étayé par un bilan du précédent PDU et, faute d'enquête "ménages", nous ne savons pas avec précision dans quelle mesure nous collons réellement aux besoins.

Ensuite, quel est le statut de ce document ? Certes, depuis la loi SRU, le plan local d'urbanisme devra être compatible avec le PDU. Mais nous sommes encore loin du caractère coercitif que peuvent avoir le *clean act* aux Etats-Unis ou la loi sur l'air à Genève. Ce projet manque, à nos yeux, d'objectifs chiffrés, avec des dates butoirs, des mécanismes contraignants portant, pourquoi pas, sur la fiscalité, pour concrétiser fortement notre volonté politique.

Enfin, nous pointons bien sûr une inquiétude majeure sur le financement des transports collectifs. Là où nous avons pris nos responsabilités en augmentant le versement transport des entreprises, le Gouvernement conduit une politique catastrophique de suppression des aides aux transports collectifs. Nous regrettons d'ailleurs que les propositions intéressantes qu'a faites notre collègue, monsieur Christian Philip, dans son rapport aient été balayées d'un revers de main par le Gouvernement, sous la pression conjuguée des lobbies automobiles et des ultralibéraux.

Troisième série de remarques, des questions restent ouvertes et devront être abordées dans l'avenir pour traiter la problématique des déplacements.

Nous sommes à l'étroit dans le périmètre de la Communauté urbaine et, en lien avec l'Etat, la Région et le Département, comme cela a été pointé, nous devons travailler sur un périmètre cohérent et sur une politique tarifaire unitaire en articulant notamment les transports ferroviaires interurbains et les transports collectifs urbains.

Sur cette question de la tarification, le principal quotidien régional a posé dernièrement la question de la gratuité. Le prix des transports est un levier majeur pour provoquer un report modal de l'automobile vers les transports collectifs. Force est de constater aujourd'hui que le prix des abonnements et du ticket est élevé sur l'agglomération et peut constituer une dissuasion. Dans le cadre de la refonte prochaine des tarifs qui a été annoncée par le Sytral, nous devons proposer une série de mesures en simplifiant la tarification sociale, en favorisant l'intermodalité et, pourquoi pas, les trajets courts. La baisse de prix ne signifie pas forcément une baisse des recettes, l'exemple des abonnements étudiants en est une preuve.

Nous devons également nous pencher sur la question des normes de stationnement. Nous savons à quel point la gestion du stationnement est fondamentale dans une politique de déplacements cohérente. Là encore, nous regrettons le dédain du Gouvernement qui n'a pas cru bon d'envisager le transfert de cette compétence aux collectivités. Concernant la question des normes de stationnement, nous approuvons bien sûr l'intégration des normes plafond pour la construction des places en sous-sol dans les nouvelles constructions dédiées au tertiaire. Par contre, une question n'est pas tranchée chez nous : faut-il mettre des normes plancher pour désengorger l'espace public du stationnement ?

En conclusion, monsieur le président, nous voterons ce rapport parce qu'il permet une politique ambitieuse de reconquête de l'espace public et la qualité de vie pour toutes et tous mais nous resterons attentifs, dans l'avenir, parce qu'il ne le garantit pas.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je donne la parole au groupe GAEC.

**M. BENARBIA** : Monsieur le président, mes chers collègues, notre agglomération a été la première à se doter d'un plan de déplacements urbains. Malheureusement, le bilan de l'action engagée en 1997 n'apparaît pas aussi favorable que nous aurions pu le souhaiter. Nous ne sommes pas parvenus à renverser la tendance à l'augmentation inéluctable de la part de l'automobile dans les déplacements ; tout au plus, le premier PDU l'a contenue.

La révision du plan de déplacements urbains, élaborée par le Sytral en s'appuyant sur une large concertation, confirme les volontés affichées au sein de notre assemblée en s'efforçant de leur donner une dimension plus concrète. Cette révision du PDU enfonce le clou qui avait été posé en 1997. Ainsi, ce texte constitue un programme d'actions dont je voudrais mettre rapidement en valeur quelques points forts et aussi quelques limites. Je sais que bon nombre d'entre vous se sont penchés sur ce PDU, ont participé aux travaux des différentes commissions. Aussi, je pense qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur l'exposé introductif qui a été fait et qui est déjà très complet.

La question du territoire du PDU est posée d'emblée comme une problématique essentielle. Il est évident que le périmètre des transports urbains n'est aujourd'hui plus pertinent comme territoire des déplacements. Ceci appelle un élargissement du support institutionnel chargé de développer et mettre en œuvre les politiques publiques de déplacements. Pour y parvenir, ce support doit disposer des moyens nécessaires, tant

politiques, techniques, juridiques qu'économiques. Ceci relève de nécessités, voir d'urgences sur certains points, notamment la question environnementale. De plus, l'articulation avec le plan local d'urbanisme a été renforcé par la loi mais c'est pour nous un point de méthode auquel il faudra que nous soyons très rigoureusement attachés.

Enfin, le PDU définit quatre axes stratégiques dans la révision. Je dirai qu'il y en a trois qui sont les axes d'actions : il s'agit de faire une agglomération où tous les moyens de déplacements ont leur place, une agglomération équitable, une agglomération sûre et agréable à vivre ; il y a un quatrième axe, qui est plus un axe de méthode, qui s'intitule "faire partager les choix", parce qu'effectivement aujourd'hui, ce qui apparaît comme le meilleur promoteur de l'automobile, ce ne sont pas les arguments d'ordre économique, il me semble, mais bien plus des arguments d'ordre symbolique et culturel. Il nous faut nous y attacher. C'est peut-être ce qui est le plus difficile à réaliser. Lorsque l'on parle d'une agglomération où tous les moyens de déplacements ont leur place, cela témoigne bien d'un souci d'équilibre entre les différents modes, que ce soient les transports en commun, l'automobile ou les modes doux.

Au passage, je souligne avec satisfaction, pour notre groupe et pour ma collègue Thérèse Rabatel, l'intérêt porté sur la question des temps et des rythmes dans l'organisation des systèmes de déplacements.

Une agglomération équitable, c'est une agglomération solidaire, solidaire entre ses différentes composantes sociales mais aussi entre tous ses territoires. C'est ce qui m'a beaucoup intéressé dans les rencontres auxquelles j'ai pu participer dans le cadre de la concertation. Finalement, les résidents, les citoyens qui habitent notre agglomération ont des regards très différents sur cette problématique. La question des déplacements est pour tous essentielle, excessivement importante mais le regard qu'ils portent sur leurs besoins et leur situation est différent et il faut que nous sachions tenir compte de cette diversité, et dans la façon dont nous nous adressons à eux et dans les réponses que nous mettons en œuvre.

Une agglomération sûre et agréable à vivre : ma collègue du groupe Les Verts est revenue sur ce point. Récemment, un rapport rendait compte des conséquences néfastes des pollutions atmosphériques sur les maladies : on imputerait de 4 à 5 000 morts anticipées chaque année à la pollution atmosphérique. Le plan des déplacements urbains qui est né de cette volonté doit, là, obtenir des résultats.

Il y a tout de même quelques points faibles dans cette proposition ou au moins des points qu'il faudrait développer davantage.

Effectivement, une partie du réseau sur l'ouest, où les réponses alternatives à mettre en œuvre notamment par la revitalisation du réseau de transports ferrés, n'est peut-être pas suffisamment soulignée. Il nous faudra y travailler avec l'élément de complexité que ceci relève non seulement de la compétence du Sytral mais aussi du Conseil régional et de la SNCF. Il y a un dialogue sur ce point qui doit se renforcer. Je ne doute pas que notre collègue qui nous a quitté pour la présidence du Conseil régional y contribuera.

Sur la maîtrise des temps, il me semble qu'il y a un approfondissement à rechercher autour de la question de l'ouverture des lignes. Si aujourd'hui nous avons privilégié l'usage pour les déplacements domicile-travail, est-ce qu'il n'y a pas une amélioration possible pour les déplacements en soirée et pas simplement pour le domicile-travail ?

A mon sens, il y a deux enjeux essentiels pour l'avenir de notre système de déplacements pour ce qui est des transports publics :

- la reconquête du réseau de surface : c'est une manière de prise de pouvoir. Je vais peut-être être un peu excessif mais la vitesse commerciale du réseau de surface ne cesse de se réduire et il nous faut inverser cette tendance. Les moyens sont connus : il s'agit de développer des sites propres, la priorité aux feux et donc un autre partage de la voirie. Il faut clairement affirmer que les transports en commun doivent avoir la priorité sur un certain nombre de voies qui sont des voies de desserte centrales et que la voiture doit voir sa place réduite. Je ne suis pas absolument opposé à la voiture, elle a son rôle et sa pertinence sur certaines zones mais, dans le centre, si on prend l'exemple de la ligne 1, il est évident qu'elle ne peut pas fonctionner si elle ne dispose pas de site propre ; il y a une chose très simple que je rappelle souvent, c'est que la ligne 1 ne peut pas être certifiée en norme NF tout simplement parce que nous avons un problème de capacité. C'est un problème technique et là le site propre est le seul moyen d'y remédier, ailleurs on pourrait multiplier les exemples ;

- l'autre grand enjeu est celui de la tarification. Rénover notre tarification pour la rendre plus juste sans remettre en cause le principe de non-discrimination entre les territoires. Il faut la simplifier et la rendre plus attractive pour attirer sur le réseau une clientèle nouvelle. Alors, savez-vous, par exemple, sur les déplacements le long des lignes de métro, que la part du marché du transport public n'est que de 50 %. Donc, il faut que nous réfléchissions à cela et que nous obtenions des résultats.

Enfin, toute politique doit avoir ses moyens. Tout à l'heure, ma collègue a rappelé les évolutions de la position de l'Etat mais il y a là aussi un chantier qui est posé par la révision du PDU. Dans les années passées, les charges de fonctionnement du réseau n'ont cessé d'augmenter, de l'ordre de 7 % par an, alors que les ressources ne progressaient que de 2 %. Il y a toute une réflexion et des actions concrètes à obtenir pour que nous ayons effectivement les moyens de notre politique pour le réseau de transports publics mais aussi sur les autres modes. Et c'est là où la Communauté urbaine a des responsabilités parce que le texte ne serait qu'un vaste catalogue de propositions qui pourrait rester sans lendemain si chaque interlocuteur ne prenait à charge ses responsabilités et la Communauté, avec la compétence de la voirie, a un champ très vaste d'investissements et d'engagements à tenir.

Voilà, ce que je voulais dire. Je vous remercie, chers collègues.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe UDF et apparentés.

**M. CRIMIER :** Merci, monsieur le président. Monsieur le président et chers collègues, la révision du PDU qui nous occupe aujourd'hui va engager l'ensemble de notre agglomération sur une problématique particulièrement importante. Cette révision appelle quelques remarques de notre groupe Le Sytral a réalisé un document de qualité avec d'indéniables progrès pour la prise en compte des transports en commun. Néanmoins, si les grands enjeux sont bien identifiés, les orientations définies suscitent quelques interrogations.

Sur l'approche globale tout d'abord : je crois en effet qu'un consensus existe -et monsieur Benarbia l'a rappelé tout à l'heure- pour dire que la pertinence des limites administratives du Grand Lyon ne sont pas tout à fait appropriées à l'échelle du PDU. On ne peut que vivement regretter l'absence de maillage concret et plus clairement exprimé avec les territoires partenaires dans les projets engagés. Seules Lea et Leslys

répondent à cette nécessité de raisonner dans le périmètre de la RUL ; la réalisation de ces lignes est un point très positif, justifié, attendu par l'est lyonnais et prioritaire mais il est dommage que cela ne soit pas plus explicite, notamment au regard des études du Sytral en direction de Givors et de la plaine de l'Ain. Le document gagnerait à être complété dans ce domaine. Dans cette optique, l'option de développement en complémentarité du réseau ferré avec le réseau métro-bus devrait être affichée d'une manière volontariste dans le projet présenté. En effet, des opportunités existent dans le nord, l'ouest et le sud-ouest : gare d'Yvours, ligne Saint Paul-Brignais ou ligne Lyon-Trévoux pour ne citer que quelques exemples.

Dans le cadre de la RUL et des interscot, il semble nécessaire d'étudier la mise en place d'un schéma directeur des parcs-relais, une étude de transports combinés sur l'agglomération lyonnaise en tenant compte du réseau ferré, des infrastructures routières et des bassins de vie. Ces grandes orientations qui auraient pour effet de neutraliser une partie de la circulation poids lourds mais aussi de tous les véhicules ne font pas partie du PDU mais d'une grande métropole, comme le dit souvent monsieur le président.

Suit un objectif précis ensuite, celui de l'engorgement de l'agglomération sur lequel tout le monde s'accorde pour dire qu'il s'agit d'une urgence absolue appelant des actions à court ou moyen terme. Quelques exemples semblent significatifs :

- la liaison A 49-A 89-A 6 initialement prévue au niveau de Villefranche sur Saône et maintenant envisagée plus au sud, se rapprochant donc ainsi du centre de l'agglomération. Cette solution n'est pas envisageable car elle va accroître l'engorgement déjà existant. Elle est, de plus, totalement en opposition avec les engagements du PDU. Il est absolument nécessaire que ces études de déplacements soient menées en symbiose avec l'Etat ;

- le Val de Saône, quant à lui, constate une augmentation constante de la circulation de transit de 30 à 40 %, alimentée par un flux de circulation provenant des communes extérieures au Grand Lyon pour environ 70 %. Il semble nécessaire de consulter ces communes pour régler l'ensemble de la circulation de transit et des déplacements, bien au-delà des frontières du Grand Lyon ;

- le Confluent, ensuite, projet d'aménagement urbain majeur du Grand Lyon : il faut souligner que si l'accès à ce site en provenance du centre est tout à fait pertinent, l'accès en provenance des secteurs sud et sud-ouest reste à préciser, je l'avais déjà fait observer en commission urbanisme.

En outre, certains secteurs de l'agglomération connaissent d'importantes difficultés qui appellent des actions à court terme. Ainsi, pour le sud-ouest et l'ouest, trop absents de ce document, comment peut-on se satisfaire d'une simple étude sur la possibilité de renforcer l'unique ligne forte bus du secteur ? Nous avons noté avec satisfaction que notre assemblée prévoit de demander au Sytral de préciser son calendrier d'actions sur ce type d'aménagement. Ainsi, près de 10 % de la population du Grand Lyon sont donc condamnés à subir des conditions de déplacements très difficiles en attendant l'extension du métro à Oullins, au mieux à l'horizon 2012, soit au-delà de la validité probable de ce PDU. Il est vrai que cette opération est peu aidée par la réduction des crédits de l'Etat.

Nous souhaiterions également que, dans le cadre de ce PDU, une étude soit finalisée à la fois pour le terminus et les parkings-relais de la ligne B qui devraient plutôt, semble-t-il, se situer vers les hôpitaux sud avec une interconnexion avec le réseau ferré.

Enfin et pour finir, des améliorations de surface doivent être envisagées prioritairement comme, par exemple, la création de poches de stationnement le long des lignes fortes ou encore la mise en place, en fonction des opportunités, de sites propres sur le réseau actuel, par exemple sur les rives de la Saône ou sur la ligne 10 au niveau du sud-ouest et, pour cette dernière, sans pour autant attendre dix ou quinze ans l'arrivée souhaitée du métro.

Peut-être convient-il de s'inspirer de solutions innovantes comme le réseau de tramway de Francfort ou encore d'étudier, dans ce PDU, des projets tramway-train, la réouverture de la ligne Lyon-Trévoux ou bien encore son utilisation en site propre.

En résumé, monsieur le président, il nous semble indispensable de finaliser l'étude métro en cohérence avec le développement du bassin de vie du sud-ouest, de réaliser les études de faisabilité pour le projet tram-train, d'entreprendre dès à présent les améliorations d'opportunité du réseau de surface, précisément sur les quelques exemples que je viens de citer.

Monsieur le président, de la prise en compte de tout ou partie de notre suggestion par le Sytral ou des réponses que nous donnera le rapporteur dépendra le vote positif du PDU par notre groupe. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Nous passons au groupe Communiste ; vous avez la parole.

**Mme PEYTAVIN** : Monsieur le président, chers collègues, le projet de révision du plan de déplacements urbains soumis ce soir à notre assemblée pose avec force la problématique des transports collectifs au regard d'une réflexion renouvelée sur la question urbaine. Nous faisons donc le constat d'une montée en puissance des dysfonctionnements au sein de la plupart des aires urbaines. L'inquiétude est grandissante sur les effets environnementaux de l'usage intensif de l'automobile et du camion.

Le mode de développement urbain est aujourd'hui confronté à des exigences faites en matière de qualité de vie, de cohésion sociale et d'écologie urbaine. Il est aujourd'hui nécessaire de construire une alternative qui permette de relever un double défi : celui du développement solidaire et durable de l'espace urbain.

Trois dimensions méritent d'être plus particulièrement pointées :

- tout d'abord l'urgence d'une approche nouvelle, en posant comme enjeu majeur celui de la diminution de l'usage de l'automobile et d'une réflexion sur les modes de fonctionnement urbain, valorisant les transports collectifs et les circulations dites douces ;

- la multiplication des démarches de partage, de coopération et d'essor d'une nouvelle responsabilité collective, publique, nécessaire à la résorption de la complexité des problèmes de l'espace urbain ;

- la construction de solutions qui répondent concrètement et de manière pérenne aux besoins des populations, c'est-à-dire des solutions qui s'inscrivent résolument dans une perspective de progrès social et de croissance durable.

En fait, c'est l'ensemble des choix et des actions qui orientent les politiques en matière d'accessibilité et de mobilité urbaine qui relèvent aujourd'hui de la notion d'intérêt général, d'où le besoin objectif de plus de service public dans un champ d'activités élargi.

La révision du PDU en conformité avec la loi SRU et le plan local d'urbanisme est confortée dans son rôle des transports collectifs urbains comme un élément essentiel à la seule alternative à l'automobile pour reconstruire la ville sur la ville et ainsi favoriser une nouvelle cohésion sociale. En clair, le transport urbain ne peut être assimilé à une marchandise. Les missions de service public doivent être à la hauteur des défis contemporains avec une qualité de service en termes de fréquence, d'amplitude de service, de confort, de rapidité, de sécurité et d'humanisation des réseaux. C'est aujourd'hui l'une des conditions essentielles de l'attractivité des transports collectifs urbains. Le maillage et l'intermodalité sont indissociables pour atteindre un niveau d'irrigation performant à l'échelle de l'agglomération lyonnaise. La tarification doit être conçue de façon à permettre l'accès des réseaux à tous, sans condition de ressources et ainsi renforcer l'attractivité des transports collectifs.

Dans sa philosophie, le PDU présenté ce soir confirme donc ces orientations et, en même temps, ne pose pas explicitement les moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Suite au désengagement du Gouvernement, notre agglomération a le devoir de réagir toutes tendances confondues, à l'exemple d'autres agglomérations, pour dire haut et fort notre désaccord face à ses décisions.

Mais il nous faut également réfléchir et trouver de nouvelles ressources pour financer le système des déplacements en général et les transports collectifs en particulier. Là, nous vous proposons plusieurs pistes -je ne les ai pas inventées car d'autres l'on dit avant moi-même dans d'autres instances de transports-. Donc, il en existe plusieurs pour assurer des financements à la hauteur des besoins.

Tout d'abord, l'augmentation du versement transport, la contribution des surfaces commerciales sur leurs bénéfices et l'utilisation d'une partie de la TIPP.

Pour inciter et rendre plus attractive l'utilisation des transports collectifs, plusieurs pistes sont aussi à explorer avec un système de tarification adapté aux ressources des populations, notamment celles qui sont le plus défavorisées, en remettant à plat tout le système, en renforçant la sécurité notamment en fin de soirée comme dans certaines stations où, à partir de vingt et une heures, le sentiment d'insécurité n'est pas un fantasme mais une réalité, ce qui bien évidemment n'incite pas les populations à utiliser les transports en commun comme par exemple le métro, en privilégiant de manière volontariste l'accès gratuit et sécurisé à certains parcs de stationnement en échange d'un parcours en bus, métro ou tramway.

Voilà, monsieur le président, quelques pistes de travail et donc la contribution du groupe Communiste et intervention citoyenne pour que l'agglomération lyonnaise soit à l'offensive sur le thème précis du service public et sur les conditions à mettre en œuvre pour en faire un véritable outil de développement humain pour un nouvel essor du service public de transports urbains. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je passe la parole maintenant au groupe Union pour la Communauté.

**M. BROLIQUIER** : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, nous travaillons actuellement sur un dossier essentiel pour l'avenir de notre agglomération. Certains d'entre vous ont déjà étudié ce document au niveau du Sytral et il passe maintenant dans l'ensemble des collectivités composant la communauté urbaine de Lyon.

La plupart des axes stratégiques développés conviennent aux membres de notre groupe, même si on peut sentir parfois entre les lignes quelques discours dogmatiques. N'oublions pas -et ce n'est pas être anti-transport en commun que d'affirmer cela- que la voiture individuelle est un formidable outil de liberté. Je ne l'ai pas lu dans le rapport, c'est pourtant vrai.

Nous aurions souhaité une affirmation plus forte de certaines priorités : la sécurisation des cheminements piétonniers, la philosophie des parcs-relais ou la prise en compte de la gestion des livraisons, notamment en centre-ville. Mais je ne souhaite pas allonger le débat, aussi vais-je concentrer mon propos sur deux sujets.

Le premier, il s'agit des conditions de la procédure de révision du PDU. Lors du lancement de la concertation, j'avais posé la question, ici comme au Sytral, de savoir s'il s'agissait d'une concertation ouverte, c'est-à-dire si le texte était modifiable en fonction d'une expression publique. On m'a alors assuré que oui.

J'ai interrogé, en tant que maire d'arrondissement, l'ensemble des habitants de la Presqu'île et, au moment où des réunions annoncées à grands renforts de publicité rassemblaient quelques dizaines, peut-être parfois quelques centaines de personnes -j'ai entendu tout à l'heure le chiffre officiel de huit cents personnes-, uniquement sur le territoire de mon arrondissement, j'ai eu le retour volontaire de plus de deux mille personnes : une vraie mobilisation avec de vraies réponses pour de vraies questions. Ma déception vient aujourd'hui du fait que ces propositions n'ont pas été prises en compte. Une fois de plus, le pouvoir majoritaire a pris des gens pour des imbéciles ; il ne fallait surtout pas demander leur avis aux gens si c'était pour ne pas le prendre en compte.

En conseil syndical du Sytral, on m'a dit que le débat n'était pas clos, que le document n'était pas définitif et que j'avais la possibilité de modifier le texte ou de faire modifier le texte, ici, à la Communauté urbaine.

Alors, je vous propose d'aborder le deuxième sujet. Il s'agit d'une simple phrase : "Pour conserver une bonne accessibilité au centre-ville de Lyon, il importe de limiter l'offre publique de stationnement à son niveau actuel dans le périmètre ; ainsi, les places créées en parcs publics entraîneront en nombre équivalent la suppression de places sur voirie". Ces quatre petites lignes sont à notre sens dogmatiques. Pourquoi ce dogme ? Autant je comprends la volonté d'éviter la saturation par la voiture du centre-ville et le renforcement des transports en commun sur ces zones, autant je ne peux admettre une position aussi radicale.

Je vous rappelle que, lorsque l'on parle de centre-ville dans le PDU -il y a une carte qui accompagne le document-, il ne s'agit pas uniquement du premier et du deuxième arrondissement, il s'agit d'une partie du premier, de la quasi-totalité du deuxième, d'une très grande partie du troisième, du sixième et du septième arrondissement. Au total, environ les deux tiers ou peut-être les trois quarts -je n'ai pas fait le calcul précis- du territoire de la ville.

Tous les spécialistes européens des transports se posent aujourd'hui la question du centre-ville et personne n'a de réponse toute faite mais aucun n'a la réponse que vous nous proposez aujourd'hui. Le centre-ville, je vous le rappelle, est d'intérêt communautaire. Vous avez tous, nous avons tous intérêt à avoir un centre-ville vivant, habité, commerçant, avec un haut niveau d'activité. Et un centre vivant, c'est un centre qui fait une juste place à la voiture. Notre idée, elle est connue, elle est toute simple : il s'agit d'enterrer les voitures des résidents

pour laisser la surface à des équipements publics, à de la verdure, à de l'aménagement et aux véhicules des gens qui viennent consommer dans la Presqu'île.

Pourtant, au conseil municipal de Lyon, on refuse des projets de parcs souterrains en nous objectant cette phrase du PDU. La dernière fois que nous avons posé la question, on nous a dit que le PDU ne nous autorise pas à construire un parc de stationnement souterrain public nouveau. Alors, dans ces cas-là, la Communauté urbaine est attaquant juridiquement lorsqu'elle construit un parc de stationnement sous la place des Archives puisqu'elle ne respecte pas cette phrase du PDU et je vous rappelle que le PDU est un document opposable.

Alors je vous demande tout simplement, mais solennellement tout de même, au nom de mon groupe, une réécriture de cette phrase et, à la place du "un pour un" (à chaque fois que l'on construit une place en souterrain, on supprime une place en surface), je vous propose une écriture beaucoup plus modérée que cette phrase dogmatique qui pourrait être la suivante : "Pour conserver une bonne accessibilité au centre-ville de Lyon, une grande vigilance s'impose quant à l'offre publique de stationnement délivrée. Dans ce contexte, il convient de libérer les places de stationnement en surface afin de mieux aménager cet espace dans le sens de l'intérêt général tout en créant un plus grand nombre de places de parc de stationnement souterrain, principalement au bénéfice des résidents". Le vote de mon groupe dépendra de votre prise en compte de cette proposition.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien. Ensuite, le groupe Synergies.

**M. MANSOT** : Monsieur le président, mes chers collègues, je n'utiliserai pas les sept minutes ayant été dévolues à notre groupe pour s'exprimer sur le PDU puisque nous souscrivons bien sûr à la présentation faite par la vice-présidente Michèle Vullien sur les grands principes contenus dans ce document en matière de transports collectifs et de stratégie de stationnement.

Je voudrais simplement apporter un éclairage particulier dans le domaine des grandes infrastructures routières, qui ne sont évidemment pas sans incidence sur notre agglomération et donc sur sa stratégie de déplacements.

Il est mentionné dans le PDU soumis à notre avis que -je cite- le principe du gel des capacités des pénétrantes, quelle qu'en soit leur domanialité, est réaffirmé pour maîtriser les flux automobiles entrant dans l'agglomération. Nous considérons que ce principe représente le minimum acceptable car il faut bien prendre conscience qu'au-delà de la seule nuisance de telle ou telle infrastructure, c'est aussi et surtout le déversement d'autant de véhicules dans le système de circulation de notre agglomération dont il est question.

Les élus de toute la périphérie du Grand Lyon insistent donc pour que ce principe puisse être affirmé avec la plus grande force, en particulier à l'encontre des services de l'Etat en charge des études actuellement réalisées pour les projets autoroutiers, y compris dans le projet de directive territoriale d'aménagement. J'en profite pour rappeler que la directive territoriale d'aménagement (DTA) reproduite dans le document du PDU ne doit être prise que pour ce qu'elle est vraiment, c'est-à-dire un document encore à l'état de projet et d'ailleurs assez largement contesté. Notre collectivité doit donc s'élever avec la plus grande vigueur contre toute velléité de dévier par rapport à ce principe de gel des pénétrantes et d'éloignement du trafic de transit, ce que vous avez d'ailleurs fait, monsieur le président, dans un courrier adressé récemment à l'association Alcaly.

Notre vigilance sur ce point doit être permanente, même si quelques grandes directions de l'Etat restent sourdes à nos objectifs. C'est la qualité de vie, la qualité de l'air mais aussi la santé des habitants de notre agglomération -cela a été dit tout à l'heure- qui en dépendent. Nous devons donc, monsieur le président, utiliser avec détermination tous les moyens d'action dont nous disposons et le PDU, le PLU, le futur SCOT nous offrent des possibilités que nous devons utiliser pleinement. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je donne la parole au groupe Union pour un mouvement populaire.

**M. BUFFET :** Merci, monsieur le président. En 1997, la communauté urbaine de Lyon était en avance sur la loi puisque c'est à cette date que le premier plan de déplacements urbains du Grand Lyon a été adopté. Il fut incontestablement le fruit d'une réflexion consensuelle, d'un travail en profondeur. Il s'était donné des objectifs ambitieux : chercher à inverser la place de l'automobile au profit des transports en commun et maîtriser la pollution de l'air. L'idée, nous y sommes tous attachés et nous en étions tous d'accord.

Malheureusement, à l'heure de la révision du plan de déplacements urbains, il faut tenter même si cela n'est pas suffisamment détaillé dans le document remis de faire un bilan. Ce bilan, qu'est-il ? Nous constatons une baisse de l'usage de la voiture de l'ordre de 3 %, ce qui en soi ne paraît pas énorme mais est un signe et nous constatons la progression de l'usage des transports en commun de 1 % seulement puisqu'elle passe de 20 à 21 %, ce qui reste malgré tout extrêmement limité par rapport aux espoirs de 1997 et par rapport aux investissements considérables qui ont été mobilisés.

Aujourd'hui, le document qui nous est proposé reprend "grosso modo" la même philosophie et chacun des groupes qui vient de s'exprimer le confirme. Pourtant, en 1997, nous avons déjà attiré l'attention sur le contenu de ce document et nous pouvons reprendre, pour ce qui est de notre groupe en tous les cas, les interventions qu'avaient faites à l'époque messieurs Jacques Meyer, Michel Terrot ou moi-même, attirant l'attention sur le fait que le PDU devait avant tout traduire une volonté, une vision de l'organisation des déplacements dans l'ensemble de leurs modes ; qu'ils soient en transports en commun, autoroutiers et routiers ou ferroviaires et que l'enjeu de ce document était un enjeu de complémentarité de ces modes de transports, laquelle complémentarité était de nature à contribuer effectivement à la baisse de l'usage de l'automobile et à un renforcement des transports collectifs.

Notre groupe avait voté contre et aujourd'hui, la proposition qui est faite, très honnêtement, monsieur le président, ne nous enchante pas. Sept ans plus tard, il est proposé de poursuivre des projets que nous ne contestons pas dans leur principe mais toutefois sans ajouter une vraie vision des déplacements au sein de notre agglomération et surtout j'allais dire plus encore, à l'échelle de l'aire urbaine. Effectivement, depuis le début de cette mandature, Alain Bideau lorsqu'il avait en charge la Région urbaine de Lyon, moi-même, à votre demande, lorsque je présidais l'Agence d'urbanisme, nous avons, en accord évidemment avec l'exécutif communautaire, initié un certain nombre de démarches dont deux principales :

- la première au titre de Région urbaine de Lyon : la tarification unique. La RUL a réuni à plusieurs reprises les onze AOTC représentatives de l'échelle de l'aire urbaine ;

- la seconde à travers l'Agence d'urbanisme : nous avons engagé la démarche dite "interscot", aujourd'hui reconnue comme étant pertinente car elle permet de placer la problématique de l'aménagement urbain à l'échelle pertinente du territoire, à savoir et nous en sommes tous convaincus aujourd'hui que ce n'est plus celui du territoire des cinquante-cinq communes de l'agglomération mais au contraire le territoire de l'aire urbaine. Pour simplifier, l'intermédiaire entre l'agglomération et ce que représente la région urbaine de Lyon, pour être encore plus clair, passer d'une échelle de réflexion de 1,350 million d'habitants à une échelle de réflexion de plus de deux millions d'habitants !

Les travaux ont été engagés, les groupes de réflexions continuent de travailler. Le point cardinal, j'allais dire, des réflexions est sans conteste la problématique des déplacements et l'accès des territoires hors Grand Lyon au centre-ville de l'agglomération lyonnaise.

Malheureusement, nous craignons que le document aujourd'hui soumis pour avis ne tienne pas suffisamment compte de cette large problématique. Certes, toutes les problématiques, contournement autoroutier, voiries routières, transports ferrés, qu'ils concernent les personnes ou les marchandises, ne dépendent pas toutes de la communauté urbaine de Lyon mais il appartient, j'allais dire qu'il est du devoir de notre assemblée de fixer les choix qu'elle veut, d'affirmer la vision qu'elle a de cette problématique des déplacements et de son organisation, non pas pour les deux ou trois ans mais pour les quinze ou vingt ans qui viennent.

Nous savons que c'est difficile, nous savons que les sujets sont complexes, que les élus de certains partis politiques voire au sein même des partis politiques sont assez opposés sur certains projets. L'exercice est difficile et nous voulons bien l'entendre mais nous ne pouvons pas ne pas l'aborder, ne pas poser cette problématique car le deuxième constat, c'est qu'en réalité, aujourd'hui et tout le monde est bien d'accord pour le dire l'étalement urbain court de plus belle.

Nous avons, par une absence de foncier, une insuffisance sur le centre de l'agglomération et les communes de première couronne, un tel manque qu'aujourd'hui, l'ensemble des professionnels quittent notre territoire d'agglomération, filent rapidement sur la troisième couronne, développent des programmes importants et font qu'aujourd'hui si, dans l'est lyonnais, de par l'Histoire, de part le territoire, des structures existent, les projets de transports en commun comme Lea et Leslys vont contribuer à améliorer les choses, dans le grand ouest lyonnais, les difficultés vont persister tant ce territoire est oublié du plan de déplacements urbains. Aujourd'hui, le quotidien des villes de Champagne, d'Ecully, de Tassin la Demi Lune, de Sainte Foy lès Lyon et, dans certaines mesures, du sud-ouest, d'Oullins, de Pierre Bénite, de Francheville n'a pour seul avenir que les difficultés d'accès au centre-ville et notre seul espoir aujourd'hui n'est encore que celui-ci. Certes, le projet du métro dans le sud-ouest est engagé. Le Sytral a choisi l'opérateur ou en tous les cas le cabinet qui fera les études pour le prolongement de la ligne B. Il y a urgence à ce que les travaux démarrent.

Mais ce n'est qu'un seul élément du puzzle. Plus largement, la vision que nous avons et l'idée qui nous semble pertinente est d'organiser les déplacements au sein de l'aire urbaine, de manière à ce qu'en troisième couronne, les habitants puissent rejoindre un premier jeu de structures modales pertinentes sur le territoire de leur domicile.

En ce qui concerne l'ouest, tout le monde est bien d'accord pour dire que les voies ferrées existantes qui ont été rappelées tout

à l'heure sont les outils de pertinence pour qu'ensuite, sur ces moyens de transports en commun efficaces, compétitifs, nous puissions raccorder des pôles intermodaux. Sept sont prévus me semble-t-il, à l'échelle de l'agglomération et permettent ainsi un accès au centre-ville dans de meilleures conditions.

Aujourd'hui, nous n'avons pas et nous ne voyons pas véritablement ce schéma stratégique. La cartographie de ces projets doit être impérativement décidée maintenant car son absence crée l'inquiétude des partenaires extérieurs de notre agglomération, des collectivités locales voire des investisseurs qui n'ont pas à ce jour une politique lisible, compréhensible, pérenne de ce que nous voulons en termes de déplacements. Au-delà même de transporter les personnes, d'assurer une rapidité, un confort comme disent les professionnels "sans rupture de charge" des populations sur le centre de l'agglomération : beaucoup de personnes de l'ouest lyonnais et l'enquête ménages, la dernière, l'avait montré, la prochaine le démontrera encore sans doute qui vont travailler sur la Part-Dieu, Villeurbanne puis l'est lyonnais ne trouvent pas aujourd'hui, dans le PDU, de solutions claires.

C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il devient extrêmement urgent que nous abordions, au sein de cette assemblée, la problématique des grandes infrastructures : contournement autoroutier de l'agglomération, périphérique et périphérique ouest qui concerne plus particulièrement le secteur dont je suis un des élus, mais dont nous n'avons jamais contesté en son principe la nécessité, transports en commun, en complémentarité transports de chemin de fer sont absolument nécessaires d'être débattus sans tabou au sein de cette assemblée pour que la politique de l'agglomération soit lisible, compréhensible et affirmée et que nous ayons de ce fait fixé les conditions d'un développement urbain et, par conséquent, fixé les conditions d'un développement économique, fixé les conditions d'un développement de l'habitat, fixé les conditions dans lesquelles on arrivera à maîtriser un étalement urbain qui, aujourd'hui, galope, galope et ne s'arrête pas. Faute de fixer ce plan, faute d'être clair sur les choix, nos successeurs auront dans dix ans, dans quinze ans, les plus grandes difficultés à apporter aux 1,5 millions d'habitants de l'agglomération et 2 millions de l'aire urbaine des conditions de vie tout à fait normales, j'allais dire de la qualité de celles que nous avons aujourd'hui.

Je ne serai pas plus long -Michel Forissier prendra la parole pendant une minute pour l'est lyonnais sur mon temps de parole-, si ce n'est pour vous dire que nous souhaiterions deux choses. La première, c'est qu'effectivement, en ce qui concerne les autorités organisatrices de transports en commun, il faut trouver le moyen de les fédérer le plus vite possible ; le Sytral, qui est en charge à l'échelle de l'agglomération, doit pouvoir travailler à une échelle plus large, faute de quoi nous n'en sortirons pas. Et il faut un véritable débat ; peut-être faut-il engager aujourd'hui ce qui pourrait s'appeler des états généraux des déplacements à l'échelle de l'aire urbaine afin qu'au sein de cette Communauté urbaine, nous puissions poser sans tabou les vrais problèmes et tenter d'apporter les vraies solutions, en tout cas des solutions que la population attend avec impatience.

Et c'est dans ces conditions, monsieur le président, que je souhaite vous indiquer que le groupe UMP s'abstiendra sur le vote du PDU.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Buffet. Le groupe Socialiste et apparentés. Pardon, monsieur Forissier.

**M. FORISSIER :** Monsieur le président et chers collègues, à l'occasion de ce rapport qui traite des déplacements

dans l'agglomération et qui rappelle les trois grands axes stratégiques suivants : une agglomération avec tous les moyens de déplacements et leur place, une agglomération équitable, une agglomération sûre et agréable à vivre, je voudrais rappeler la problématique que nous connaissons à l'est, à savoir la saturation des grandes voiries structurantes, le boulevard Laurent Bonneval et la rocade "est".

Celles-ci ont pour fonction de permettre l'écoulement et la fluidité du trafic pour alimenter les zones économiques, les villes et les villages. Or, elles subissent toutes la circulation du transit national et international nord-sud de la vallée du Rhône. C'est pourquoi, il y a lieu que la Communauté urbaine, qui s'était positionnée sur la réalisation du contournement ouest, réaffirme bien que cette réalisation reste une priorité pour notre agglomération. Il semblerait que le ministère des Transports s'attarde à débloquent des moyens financiers pour cette opération par manque d'orientation politique claire au niveau de l'agglomération. Certains, dans les ministères, s'emploient même à dire : "Avec les Lyonnais, on ne sait jamais ce qu'ils veulent, donc investissons ailleurs, dans d'autres agglomérations".

Une agglomération équitable, sûre et agréable à vivre et avec tous les moyens de déplacements à leur place reste inéluctablement suspendue à cette opération de réalisation du contournement autoroutier ouest.

Pour en revenir au plan de déplacements urbains engagé par le Sytral, la volonté de développer les lignes fortes est affirmée mais subsiste le problème de rabattement sur ces lignes fortes ainsi que les aménagements connexes qui, s'ils ne sont pas réalisés concomitamment avec la mise en service des lignes -dans ce dossier, je fais référence à Lea-, risquent de faire perdre de l'intérêt à cet investissement important et primordial pour le développement "est" de l'agglomération. Enfin, on rappelle le souhait d'améliorer l'offre de transports collectifs et de maîtriser les flux automobiles entrant dans l'agglomération.

Mais, parallèlement, on développe des opérations d'urbanisme ambitieuses et d'envergure telles que le Carré de Soie sur 240 hectares avec, à terme, 300 000 mètres carrés de plancher supplémentaire, quinze salles de cinéma (3 700 places), pôle de loisirs, commerces, etc., ce qui induira inéluctablement du trafic automobile de par le rayonnement de tels équipements.

Le risque, à terme, d'avoir un échec économique si les moyens de fluidité du trafic automobile ou la desserte des transports en commun ne sont pas à la hauteur n'est pas à écarter ; de nombreuses erreurs du passé permettent d'imaginer que ces scénarios peuvent se reproduire malheureusement.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le groupe Socialiste et apparentés, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE :** Monsieur le président, mes chers collègues, monsieur Bernard Rivalta interviendra après moi, donc je ne prendrai que quelques minutes.

Je tiens tout d'abord à rappeler que ce nouveau PDU est une révision de celui de 1997, alors premier PDU de France et que, vous vous en souvenez, ce PDU avait fait l'objet d'un large compromis entre les différents groupes de notre assemblée et ce n'est un secret pour personne que le scénario qui a été retenu pour cette révision consistait à s'appuyer très largement sur le PDU de 1997 qui avait été réalisé dans une large concertation et je dois dire qu'aujourd'hui, les grandes orientations qui ont été rapportées par madame Vullien pour introduire ce dossier ne me semblent pas avoir été contestées au sein de cette assemblée.

Alors bien sûr, comme il s'agit d'un dossier important, pour ne pas dire essentiel, tout naturellement, quand on a envie de s'opposer, on s'oppose et on peut toujours trouver de bonnes raisons pour le faire. Mais, concrètement, je n'ai rien entendu ce soir de très pertinent, si ce n'est effectivement que nous avons une insuffisance de moyens qui a une double origine.

La première est d'ordre institutionnel ; mais comment ne la découvrir qu'aujourd'hui ? On sait très bien que cette agglomération est à l'étroit sur le territoire de la Communauté urbaine, ce n'est pas un phénomène nouveau. Je crois que nous ne pourrions pas, hélas, le résoudre seuls au sein de cette assemblée ; cela passe par des décisions au niveau de l'Etat que l'on peut toujours attendre ou au moins espérer.

Le deuxième grand sujet qui semble invoqué aujourd'hui, c'est celui de l'insuffisance en ce qui concerne les grandes infrastructures. Il est bien évident que les uns et les autres souhaiteraient que l'on puisse disposer de beaucoup plus de moyens pour faire face aux besoins de nos concitoyens, qu'ils soient à l'est ou à l'ouest ou encore au centre. Mais là, le problème majeur est celui de la participation financière de l'Etat et il faut bien reconnaître qu'à cet égard, les choses n'ont fait hélas que se dégrader et aujourd'hui, on est arrivé vraiment à une situation particulièrement difficile du fait des choix du Gouvernement en place.

Par ailleurs, je tiens tout de même à terminer sur quelques notes plus positives.

Tout d'abord en ce qui concerne la démarche, une démarche de concertation qui a permis d'associer à cette révision un certain nombre d'acteurs, de partenaires, qu'il s'agisse d'entreprises, de collectivités. Cela me paraît important parce que c'est avec ce type de concertation que nous pourrions avancer sur un certain nombre de points extrêmement précis. Je n'en prendrai qu'un, celui de la halte multimodale que l'on se propose de réaliser au niveau de la place Jean Macé. Cela ne peut se faire qu'en reposant sur une très large concertation entre de nombreux acteurs et partenaires.

Il y a aussi quelques points novateurs dans cette révision qu'il ne faut pas perdre de vue.

Le premier concerne la livraison des marchandises ; vous savez qu'en la matière, nous avons aussi une vraie difficulté et là, des pistes sont explorées, des études pourront être conduites avec des partenaires pour trouver un certain nombre de solutions qui sont indispensables pour améliorer la qualité de la vie au quotidien dans nos quartiers.

Il y a un deuxième point qui est important, c'est celui de la sécurité des déplacements. On se propose d'installer un certain nombre de zones 30 et d'apporter de nouveaux aménagements à des carrefours particulièrement accidentogènes. Je crois que c'est un travail qui est essentiel, qui demande un gros investissement parce qu'il faut rentrer évidemment dans le détail des territoires mais c'est aussi important.

Je terminerai avec un point qui est également complètement nouveau, c'est le partenariat avec les entreprises puisque on se propose de mettre en place des plans de déplacements entreprises qui devraient permettre qu'il y ait au quotidien un peu moins de gens qui circulent seuls dans leur véhicule, et notamment dans le cadre de ce que l'on appelle les déplacements pendulaires ; on sait très bien que cela génère

aujourd'hui toute une série d'effets extrêmement négatifs pour notre développement et je pense que ce type de partenariat est susceptible aussi de nous apporter beaucoup.

Donc voilà les points les plus innovants sur lesquels je me limite au niveau de cette intervention et, monsieur le président, si vous le voulez bien, monsieur Bernard Rivalta pourra compléter mon intervention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Rivalta, vous avez la parole.

**M. RIVALTA** : Monsieur le président, mesdames, messieurs, mes chers collègues, avec Michèle Vullien, nous allons essayer d'apporter un certain nombre de réponses aux questions qui ont été posées bien que, d'ailleurs, beaucoup de réponses soient dans le document.

Je tenais à féliciter tous ceux qui se sont investis, les élus, les techniciens, la chambre de commerce, la chambre des métiers, les différentes associations professionnelles qui ont travaillé sur ce PDU et ont représenté un nombre d'heures de travail incalculable ; bien sûr, on peut toujours ??? à une enquête sur un quartier mais ces heures de travail, avec leur compétence et la nécessaire vision des choses, ont fourni la qualité du travail qui est aujourd'hui proposé à notre assemblée.

Bien sûr, on aurait préféré avoir eu une enquête ménages pour juger plus effectivement de ce PDU. Mais, comme vous le savez, une enquête ménages ne se lance pas en quelques jours ni en quelques mois ; il faut la préparer, il faut la gérer et c'est vrai que cela n'avait pas été fait avant notre arrivée et que, par voie de conséquence, si on l'avait lancée au moment où nous sommes arrivés aux responsabilités, bien évidemment, elle ne serait pas encore terminée, notamment pour l'élaboration du PDU. Cela dit, cela nous a permis tout de même d'avoir des analyses plus précises en la lançant dès maintenant et en faisant en sorte que, pour les prochaines analyses dans les quatre ans qui viennent, nous ayons une vision plus exacte de ce qui se passe.

Notre collègue UMP a rappelé que c'était effectivement une baisse de la voiture de 3 % dans la circulation et seulement une augmentation de 1 %, sauf que tout cela doit être pris de façon relative car nous disons et je dis chaque fois que la bataille que nous voulons gagner pour être sérieux et sans se fixer des objectifs inatteignables, c'est de faire en sorte qu'au moins, dans la progression de la circulation du nombre de déplacements voiture, la progression du nombre de déplacements transports en commun soit identique.

En même temps, notre collègue nous a rappelé, à juste titre, que l'agglomération se développait, qu'elle se développait de plus en plus loin, cette règle que l'on connaît : quand la population d'une agglomération double, la surface triple. Mais ce que je voudrais dire aussi, c'est que tout cela est en quelque sorte le produit, en matière de commercialisation des logements, du système libéral et on ne peut pas vouloir le tout et son contraire, c'est-à-dire le défendre et se plaindre de ce qui arrive.

Je crois que nous essayons avec le PDU, au contraire, d'inverser cette donne et de faire en sorte que nous mettions à disposition des surfaces et des terrains qui permettent la construction de nouveaux équipements, la construction de nouveaux logements, la construction de nouveaux lieux d'emplois : quand effectivement, comme sur le projet du Confluent, nous développons des milliers de mètres carrés en centre-ville, nous luttons contre l'étalement ; quand, avec

le Carré de Soie, nous proposons là aussi à la fois un pôle de loisirs commercial et d'environnement mais également une reconquête d'espaces urbains en matière de logements, nous luttons contre l'étalement ; quand, avec Lea, sur les secteurs comme Villeurbanne, Vaulx en Velin voire Décines Charpieu, nous mettons à disposition des nouveaux terrains, nous luttons contre l'étalement.

Ainsi, on voit donc bien qu'il y a deux démarches : une démarche qui est planifiée mais qui en même temps laisse la liberté aux entrepreneurs et la démarche dite plus libérale qui est la conséquence que nous subissons aujourd'hui en matière de prix et d'éloignement des constructions et qui amène à ce qui a été dénoncé par ceux qui sont des défenseurs du système libéral.

Je voudrais aussi dire qu'ont été évoqués les débats sur la gratuité. En ce qui me concerne -cela n'engage que moi-, je pense que c'est un faux débat. Il est basé sur deux réflexions : une, est-ce qu'effectivement un service public doit être nécessairement gratuit ? Personnellement, je pense que non ; la deuxième, si ce service public est gratuit, comment on le paye ? Je rappelle que les finances du Sytral, ce sont 100 M€ qui viennent de la billettique, 108 M€ qui viennent de la Communauté urbaine, 17 M€ qui viennent du Conseil général, 180 M€ qui viennent du versement transport.

Certains l'ont rappelé, nous avons eu un certain courage politique et une certaine capacité de conviction pour faire ce qui n'avait pas été fait dans les années précédentes : alors que la loi nous autorisait à aller jusqu'à 1,80 % de la masse salariale des entreprises de plus de neuf salariés pour le versement transport qui était à 1,63 %, nous avons passé ce versement transport à 1,75 % pour dégager les marges supplémentaires pour les transports en commun. En expliquant quoi ? En expliquant à la chambre de commerce et au Medef qu'aujourd'hui, lorsqu'on faisait un plan de mandat de 780 M€, c'est effectivement des travaux qui sont mis, de l'emploi qui est créé pour notre agglomération. C'est également aussi une capacité de technologies nouvelles car notre réseau, ce n'est pas simplement des tonnes d'acier sur quatre roues, c'est aussi de la technologie, de l'informatique, de la relation humaine, un process d'insertion dans la ville, d'accompagnement d'autres opérations et même étant les moteurs économiques de la création d'autres opérations. Je veux dire, par exemple, que ceux qui passent aujourd'hui dans le quartier de Perrache, si vous avez la curiosité de traverser la gare, vous verrez comment effectivement la voie de tramway avance et sera mise en service en 2005 et sera donc un vecteur du développement urbain dans ce secteur ; les premières poses de rails se feront pour le mois de juin ou pour le mois de juillet.

Sur le principe de la gratuité, si on nous explique comment on trouve ces 100 M€, à moins de nous expliquer qu'il faut que ce soit la Communauté urbaine qui paie, le Conseil général, le versement transport, c'est-à-dire en augmentant, voire en doublant, pour ce qui concerne la Communauté urbaine, sa participation, je crois que nous aurions une partie de la réponse et de la difficulté de la réponse dans la mesure où, si ce n'est pas l'usager qui paie, ce sera le contribuable, l'entreprise et je crois qu'aujourd'hui, vis-à-vis du contribuable et vis-à-vis de l'entreprise, compte tenu de la situation économique qui n'est tout de même pas flambant neuf, nous devons faire attention à un certain nombre de choses et c'est une des raisons pour lesquelles nous y faisons attention sur ce sujet.

Je voudrais dire que, sur ces problèmes de gratuité, on peut faire tous les discours que l'on veut mais, quand on doit comparer les

choses, il faut comparer les choses comparables. Quand on compare un réseau où il y a quarante bus avec un réseau qui en a mille plus des lignes de tramway, plus des lignes de trolley, plus des métros, on est tout de même à une échelle un peu différente et à une organisation des transports tout à fait différente.

Par contre -et monsieur Fawzi Benarbia l'a rappelé-, nous mettons en place la réflexion sur l'idée de la modification tarifaire mais je rappelle tout de même qu'un certain nombre de mesures sont déjà prises pour assurer le transport dans les transports en commun à un coût modique pour les chômeurs, que les personnes âgées à faibles revenus bénéficient également de politiques tarifaires, que les familles nombreuses bénéficient aussi de politiques tarifaires, que les étudiants ne paient pas le même tarif, en abonnement, que les autres clients du réseau (43 € alors que l'abonnement universitaire est à 30 € seulement) ; peut-être faudra-t-il faire des efforts notamment sur la capacité de réponse à des questions plus sensibles comme celle des boursiers par exemple.

Ce réseau vit, il évolue. Il faut toujours faire évoluer les choses, nous les prenons en compte mais nous essayons de le faire dans une cohérence et dans un équilibre économique. A été posé le problème de l'exploitation, de la pertinence de la surface du réseau.

Je rappelle que, par exemple, avec notre collègue monsieur Malaval, sous l'influence du président de la Communauté urbaine, nous avons des contacts avec Givors pour faire en sorte que les réseaux soient raccordés. Nous avons des contacts avec le réseau de Miribel, dans l'Ain, pour faire en sorte là aussi que les réseaux soient connectés et, la semaine dernière, le président de la Région a écrit au Sytral pour lui demander de se rapprocher, notamment pour la desserte de la partie du nord Isère et pour la partie de l'Isle d'Abeau, et ce dans la continuité parce que, c'est normal, comme l'a dit monsieur Flacornèche, quand on veut s'opposer, on gomme un certain nombre de choses ; mon collègue en face, qui a présidé la RUL pendant longtemps, sait bien qu'un gros travail a été fait et il sait bien que ce travail continuera.

Permettez-moi de dire que l'idée de la billettique unique, c'est tout de même moi qui l'ai défendue, il y a deux ans, comme un des axes majeurs justement de la restructuration et de la cohérence des réseaux. Je pense qu'une fois qu'on aura mis en route cette billettique unique, qui est en train de se mettre en place pour 2005 avec le département de l'Isère, que l'on espère mettre en place pour 2006 avec le Sytral et le département du Rhône, il y a ce travail qui est fait, qui avance, qui n'est pas simple.

Bien sûr, certains nous ont demandé de faire des études en symbiose avec l'Etat. Pour ma part, je veux bien faire tout ce que l'on veut, à condition que l'Etat veuille bien étudier un certain nombre de choses avec nous et que les décisions de l'Etat ne soient pas prises sans que l'on nous consulte. Je rappelle tout de même que sur certains débats de voirie l'Etat a décidé, à travers un comité interministériel, un certain nombre de choses sans véritablement nous demander notre avis, à nous le Sytral, mais ce n'est pas très grave ; mais il aurait pu le demander au niveau des collectivités territoriales que sont la Communauté urbaine -on comprend que, pour des raisons politiques, il ne le fasse pas- mais, pour le Conseil général, on comprend moins qu'il ne le fasse pas et pourtant, les choses se sont présentées comme cela. Donc, la symbiose avec l'Etat, nous, nous sommes des Républicains, nous y sommes favorables mais encore faut-il effectivement que là aussi on nous consulte.

Le plan de mandat a été évoqué. Je voudrais dire à l'assemblée ici que nous faisons ce sur quoi nous nous sommes engagés

à la demande du président de cette assemblée, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, il nous manque 100 M€ de la participation de l'Etat. La Communauté urbaine, en accord avec le Sytral, a signé un plan de partenariat avec l'Etat qui nous en donne 50. Il ne faut pas être grand devin pour se demander ce qu'il en est des 50 M€ aujourd'hui puisque j'ai même vu que pour le maire de Bordeaux, qui est tout de même quelqu'un qui pèse au niveau du gouvernement aujourd'hui, le ministre lui avait fait savoir qu'il aurait zéro. Alors vous imaginez les craintes que nous pouvons avoir sur les 50 M€ qui peuvent nous aussi nous être attribués !

A partir de là, nous nous sommes engagés à faire des plans séquentiels. Pour le mois de juin, nous aurons ce débat pour savoir ce que nous faisons et les choix que nous aurons à faire au Sytral et en consultation bien entendu avec le Conseil général qui est le partenaire du Sytral sur ces problèmes-là. Le travail continue, le travail est en train de se faire ; il y aura des débats et il y aura des choix sur ce que nous aurons à faire dans les mois et dans les années à venir.

Sur les sites propres -là aussi je veux bien entendre tous les discours-, je répondrai à grande vision bien sûr mais grands moyens, comme nous n'avons pas toujours les grands moyens des grandes visions, nous essayons d'adapter. Je rappellerai tout de même les difficultés que nous avons eues et que nous avons dès que nous demandons de poser un site propre quelque part. Sur tous ces bancs de cette assemblée, lorsque l'on pose un site propre, quand c'est chez le voisin, c'est très bien, quand c'est sur sa commune, c'est un peu difficile. Je voudrais d'ailleurs remercier Alain Jeannot sur le débat sur la montée des Soldats, dont on sait tout de même qu'il n'a pas été simple puisqu'il a fallu pas moins de deux ou trois séances au Conseil général pour finir par l'obtenir. Cela a montré qu'effectivement, si on a la volonté politique, si on est cohérent entre nous et si on le veut ensemble, on peut faire avancer les sites propres. Mais la réalité est souvent différente et la difficulté souvent présente par rapport à ce genre de chose.

Notre collègue de Meyzieu nous a parlé de la nécessité de bien raccorder le projet de Lea avec ce qui arrive effectivement du nord Isère en termes de voitures. Bien sûr, cela conditionne un projet de BUE, qui est lui dicté par le Conseil général qui s'inscrit dans une cohérence et je crois que tous les conseils généraux se battront pour effectivement faire en sorte qu'en 2006, cette partie de BUE puisse exister et faire en sorte que, lorsque nous mettrons en service Lea, le parking puisse être raccordé à ce BUE et fonctionner directement. Il nous dit qu'effectivement, il n'est pas bien aidé par l'Etat mais, comme je l'ai vu en photo avec monsieur Perben il y a quelque temps, je me disais qu'il avait un meilleur moyen d'intervention que le mien pour aller réclamer l'intervention de l'Etat sur ce genre de dossier et convaincre ; je rappelle que maintenant, monsieur Perben est premier vice-président du Conseil général, donc on devrait tout de même être entendu.

Là-dessus, je ne vais pas répondre plus longuement. Madame Vullien répondra sur d'autres questions.

Sur la seule question du métro d'Oullins, il y avait un plan de mandat qui effectivement prévoyait l'extension d'Oullins -et, monsieur le député, vous avez raison de le dire- et il n'est pas question que d'Oullins puisque effectivement je crois qu'il faudra le prolonger plus loin que la Saulaie. Je n'ai jamais changé d'avis ni changé de discours sur le plan qui est paru il y a trois ans. Vous verrez qu'il y a des pointillés parce que, justement, personne ne sait où cela doit atterrir mais j'ai tout de même posé une condition qui était celle du contournement ouest.

Je rappelle tout de même, pour être conseiller général depuis quelques années, qu'à Oullins, on n'a pas été des grands défenseurs du périphérique ouest et donc, de ce point de vue-là, je veux bien que l'on ait les cohérences que l'on demande et qu'on se les affiche. C'est compliqué, c'est vrai. C'est vrai que ce n'est pas facile de faire arriver des boulevards périphériques dans les zones urbaines. Personnellement, j'habite une ville qui s'appelle Villeurbanne, j'habite un secteur qui s'appelle Croix-Luizet qui est l'échangeur de trois autoroutes où il y a aujourd'hui 140 000 véhicules par jour. Ma collègue de Bron, Annie Guillemot, pourrait rappeler que sa commune est aussi partagée par un échangeur où il y a 170 000 véhicules par jour. Donc, il y a effectivement des responsabilités collectives à prendre et on ne peut pas demander une chose sans essayer de faire développer la cohérence des autres projets.

Vous avez eu l'honnêteté, monsieur le maire d'Oullins, de rappeler que nous avons tenu les délais que nous nous étions imposés en commun sur les désignations, par exemple des bureaux d'études puisque c'est la Semaly qui est chargée de faire ces études. Mais, en même temps, j'ai rappelé qu'au mois de juin, nous aurions un débat séquentiel et que c'est à ce moment que nous fixerions à la Semaly le contrat de l'étude qu'elle a à développer sur le sud-ouest de l'agglomération, en même temps, effectivement, qu'avec le président de la Région, nous aurons des débats à avoir sur les TER et à trouver les cohérences de ces ensembles dans la démarche du métro et dans la démarches des TER qui ne sont pas directement les nôtres.

Moi-même, je suis aussi un partisan de l'extension de la zone de compétences du Sytral, pas parce que j'ai quelques velléités personnelles, simplement parce que je pense que c'est une cohérence globale de cet ensemble. Je pense qu'effectivement, aujourd'hui, ce que nous n'avons peut-être pas pu avoir aussi rapidement avec la direction précédente de la Région, nous sommes peut-être plus en mesure, avec la direction actuelle sur l'extension et les relations que nous devons établir avec l'Isère, avec l'Ain, avec la Loire et avec la Région pour étendre les réseaux.

Voilà, monsieur le président, ce que je voulais dire au nom du Sytral, remercier Michèle Vullien qui s'est beaucoup investie dans ce dossier parce que l'on ne peut pas négliger le nombre d'heures que cela a représenté et vous dire que, pour beaucoup aussi, vous vous êtes beaucoup investis, même d'ailleurs ceux qui ont fait les critiques mais qui se sont investis sur le plan financier, sur le plan technique et sur le plan de l'aménagement du territoire. Merci

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Madame Vullien.

**Mme la vice-présidente VULLIEN** : Monsieur le président, je voudrais juste ajouter quelques points. Déjà, personnellement, je crois que cet enjeu qui est un enjeu d'agglomération doit transcender les partis politiques mais je crois que l'ensemble de la discussion qui a lieu ce soir montre bien que chacun réagit avec son tempérament, avec certaines visions mais on se rend tous bien compte que c'est un enjeu vraiment d'agglomération.

S'agissant du périmètre de concertation de ce PDU, on peut regretter effectivement que ce soit la loi qui nous l'impose -je tenais à rappeler à nos collègues- et, dans le document, lorsque François-Noël Buffet nous parle d'états généraux de l'aire urbaine, j'aime bien cette appellation puisque, dans la mise en place et le suivi du PDU, on propose, "pour une meilleure coordination des réseaux de transports à l'échelle de l'aire urbaine et une clarification du financement des mesures", un accord cadre entre les autorités organisatrices puis la création

d'un syndicat mixte. Je crois que, là, on se retrouve tous pour dire que simplement les cinquante-cinq communes, ce n'est pas le bon périmètre, que c'est le périmètre légal et que l'on doit s'y tenir mais que la réflexion a bien été au-delà puisque d'ailleurs on a accueilli dans les groupes de travail des collègues des territoires partenaires.

Pour ne pas être trop longue, je voudrais simplement vous présenter -maintenant que la technique marche, on va bien voir- les propositions d'amendement du PDU, puisque, dans la délibération, on fait des demandes au Sytral pour faire le point dans le document. Je vais rappeler ce que l'on demande de façon claire au Sytral et aux services de la Communauté urbaine. C'est un travail partenarial et, là, je m'associe aux remerciements qui ont été faits. On a pu trouver à la fois des techniciens à la Communauté urbaine et au Sytral, l'ensemble des élus qui ont bien voulu s'engager dans la concertation puis tous les partenaires qui ont été évoqués.

Ce que l'on a souhaité, c'est qu'il y ait un traitement des axes et des carrefours de la voirie communautaire les plus accidentogènes ; un programme d'actions et des moyens financiers seront arrêtés avant la fin de l'année 2004 ; cela a donc été travaillé dans le cadre du pôle déplacements et voirie et nos collègues de la voirie sont au courant.

Egalement, un traitement des situations critiques liées au bruit sur les voiries communautaires ; les orientations de la politique communautaire seront définies avant la fin de l'année 2005 parce que le bruit est une véritable pollution et on peut le voir lorsque les citoyens nous parlent de leurs demandes : ils disent toujours qu'il y a trop de voitures et trop de bruit.

Le développement de l'offre en parcs-relais -on en a beaucoup parlé- avec une indication des engagements pris dans le mandat actuel : réalisation de 2 000 places sur le réseau urbain, aménagement de 340 places et étude de 450 places supplémentaires au niveau des gares TER à l'échéance 2007.

C'étaient les cartes que l'on vous a projetées tout à l'heure mais qui n'étaient pas forcément très lisibles.

Amélioration -et là, je tiens à rassurer notre collègue Crimier qu'il aura satisfaction sur l'ensemble des points- des performances des lignes de bus, des accès aux pôles d'échanges et traitement des points noirs bus, dont la ligne 10. J'ai vu la directrice du réseau du Sytral cet après-midi qui s'y engage. Des fiches thématiques seront éditées d'ici la fin de l'année par le Sytral, toute une série de fiches très concrètes vont donc nous être proposées.

Il est demandé au Sytral de préciser son calendrier d'actions d'ici 2007 : achèvement de l'ensemble des études des premiers travaux sur Gorge de Loup, Trion, Vaise, Val de Saône, Part-Dieu et quai de Perrache ; la Communauté urbaine pourra ainsi définir les moyens à mettre en œuvre pour permettre au Sytral de mener à bien ces actions dans les meilleurs délais parce que je rappelle qu'à chaque fois, on est tout à fait interconnecté puisque -et le président Rivalta vient de le rappeler- on sait tous que, techniquement, il faut des axes qui soient des couloirs dédiés. Il faut, à un moment donné, mettre en œuvre et ce n'est pas seulement sur la ville de Lyon mais c'est également sur l'ensemble des cinquante-cinq communes. Donc là, il faut un accord et, comme le répète régulièrement Bernard Rivalta et moi-même d'ailleurs, on ne fera rien contre la volonté des communes. Si les communes décident qu'elles ne veulent pas, à cet endroit-là, passer un axe dédié au bus, aux transports en commun et au vélo -puisque'il y a aussi cette problématique de faire un partage avec les vélos et les taxis-, si

les maires nous disent : "Non, nous, nous voulons continuer à être envahis par les voitures !", on ne pourra pas lutter contre la volonté des maires.

Donc, quelque part, c'est un travail partenarial de l'ensemble des cinquante-cinq communes. Il faut que nous soyons tous conscients qu'à un moment donné, on ne peut pas vouloir une chose et son contraire mais vous le savez tous, mes chers collègues, puisque, lorsqu'on est maire, qu'est-ce qu'on gère au quotidien ? Ce sont des demandes contradictoires. Il nous appartient donc de trouver la meilleure formule.

Voilà, monsieur le président, ce qu'on pouvait dire.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup, madame Vullien, merci de votre travail, merci à Bernard Rivalta également. Je vais dire quelques mots pour conclure ce débat.

Je dois dire que j'ai bien entendu les grandes visions de l'agglomération, je pense d'ailleurs qu'elles ne sont pas si différentes de ce que nous sommes en train de faire, je ne dis pas de ce que nous sommes en train de rêver théoriquement mais de ce que nous sommes en train de réaliser.

J'ai entendu dire qu'il fallait qu'il y ait davantage de réalisation de logements au cœur de l'agglomération, au sein de la première couronne, de manière à ce que l'on évite l'étalement urbain. On aurait pu se le dire dans les précédents mandats et donc, il y a un certain nombre d'opérations qui auraient démarré beaucoup plus tôt qu'elles n'ont démarré.

C'est effectivement ce que nous faisons : essayer de faire en sorte qu'au cœur de l'agglomération, nous puissions construire des logements. Je le disais tout à l'heure : 60 000 mètres carrés pour commencer sur le Confluent, 100 000 mètres carrés dans le troisième arrondissement ; nous allons bientôt passer à l'Antiquaille ; la Cité internationale qui est en train de se terminer ; le septième arrondissement où nous préparons la ZAC du Bon Lait ; la ZAC de l'Europe qui reprend dans le huitième arrondissement ; c'est également en train de se construire dans le neuvième arrondissement.

Nous sommes en train de reconquérir la première couronne avec le Carré de Soie. Permettez, monsieur le maire de Meyzieu, on ne peut pas dire tout et son contraire ! Le Carré de Soie, on le développe justement à l'articulation de deux lignes fortes de transports puisqu'il s'agit de Lea-Leslys, d'une part, et de la prolongation du métro, d'autre part. Alors, s'il y a des endroits où effectivement il faut construire, c'est bien dans ce type de zones intermodales où nous avons intérêt à densifier de manière à éviter que le reste soit congestionné. Je ne parle pas, sur Vénissieux -mais nous allons y venir bientôt-, de quartiers comme les Puisoz, comme Renault Trucks qui nous permettront de développer du logement dans la première couronne, de requalifier surtout cette première couronne puisqu'une des raisons pour lesquelles un certain nombre de gens partaient dans la deuxième et la troisième couronne, c'est que cette première couronne était en pleine voie de marginalisation. C'est une politique dont nous avons hérité, c'est une politique que nous sommes en train de corriger. Pour cela, nous y mettons beaucoup d'argent. Je citerai un chiffre que nous avons adopté lors du dernier Bureau de notre assemblée : je rappelle qu'en ce qui concerne le foncier, nous mettions 1,7 M€ en 2000 et que nous avons décidé, -ce que nous proposerons prochainement à la Communauté urbaine à cette assemblée- de passer à 20 M€ par an.

En faire plus, cela me paraît un peu difficile. Donc, nous sommes en train de faire tout ce que l'on nous prêche théoriquement.

Sur le reste, la liaison avec les deuxième et troisième couronnes, vous nous dites qu'il faut voir plus loin que les cinquante-cinq communes. C'est exactement ce que nous allons faire. Nous avons parlé avec Jean-Jack Queyranne, nouveau président de Région, il y a une huitaine de jours. Il a envoyé une lettre conviant la Communauté urbaine, le Sytral, le Conseil général de l'Ain, le Conseil général de l'Isère, le Conseil général du Rhône bien évidemment de manière à ce qu'ensemble, nous voyions comment nous développons véritablement un système de transports cohérent à l'échelle de l'aire urbaine, en liant à la fois ce que nous faisons au niveau du Sytral et les moyens de la SNCF par exemple.

Je rappelle que j'ai proposé il y a trois ans que l'on puisse avoir une halte à Jean Macé de manière à pouvoir faire une articulation entre les voies ferrées et les réseaux ferrés qui venaient de l'est, ceux qui venaient du sud et le métro et le tramway qui se trouvent au niveau du sol et au niveau du sous-sol, de manière à ce qu'effectivement, on puisse éviter un afflux de voitures venant de l'est ou du sud de l'agglomération lyonnaise. Jusqu'à présent, la Région était les deux pieds sur le frein. Aujourd'hui, enfin, nous allons pouvoir réaliser ce type de projet.

Pour que l'on puisse réaliser ce type de projet, il faut que l'on ait un certain nombre de partenaires. Nous l'avons maintenant avec la Région, nous ne l'avons pas -comme monsieur Bernard Rivalta vient de le rappeler- avec l'Etat. Je veux dire que je conseille à la fois à l'UMP de l'est et à l'UMP de l'ouest, puisque j'ai vu qu'il y avait des visions de l'agglomération assez différentes selon que l'on s'exprimait pour l'est ou pour l'ouest, de se mettre pour une fois d'accord dans la vision de l'agglomération, en demandant que la Communauté urbaine puisse bénéficier ainsi des 50 M€ dans le contrat d'agglomération.

Enfin, sur les grandes infrastructures, moi-même, je suis prêt à travailler sans tabou sur tous les aspects. Par exemple, je suis prêt à reprendre le dossier du tronçon ouest du périphérique, monsieur le maire d'Oullins, puisque, en face nous avons un problème de risque majeur avec la bouteille de Butagaz qui effectivement nous interdisait que cette zone puisse être utilisée de manière à faire l'articulation du tronçon ouest du périphérique avec le boulevard Laurent Bonneval. Je suis prêt à reprendre effectivement les études et à faire en sorte, sans tabou, que l'on puisse étudier les possibilités de liaison avec un tronçon ouest du périphérique qui pourrait passer par Oullins puisque vous êtes, comme nous, sans tabou. Je suis prêt à examiner l'ensemble des projets sans tabou, on verra alors où sont les tabous et où ils ne sont pas.

Mes chers collègues... Monsieur Buffet, vous avez un problème ?

**M. BUFFET :** Oui, monsieur le président, j'ai un problème par rapport à ce que vous venez de dire car je vais me permettre de répondre, même s'il n'est pas d'usage de parler après le président. Néanmoins, l'attaque venant, la réponse va arriver.

Je tiens à vous rappeler que, sur le périphérique ouest, la position de la ville d'Oullins a toujours été d'être d'accord -nous avons voté "oui" au principe-, que l'action a été menée simplement sur le fait du tracé qui ne devait pas passer en zone urbaine dense pour ne pas recommencer les erreurs qui ont existé ; madame le maire de Bron le voit très bien aujourd'hui au sein de sa commune qui est partagée en deux ou sur d'autres secteurs. Pour ce faire, je tiens à vous rappeler simplement qu'au mois d'avril 2002, sauf erreur de ma part, j'étais accompagné de monsieur Queyranne qui n'est plus ici et de monsieur Touraine pour un survol du secteur dans le cadre de la préparation de ce projet et que nous avons vu à peu près ensemble quel tracé était possible pour qu'il soit réalisé.

Je tiens à dire également que, sur ce dossier, l'idée de la mairie d'Oullins n'est pas de se protéger elle-même, ce serait un non-sens, mais c'est d'appliquer le même principe auquel nous croyons à la fois à la mairie de Saint Genis Laval et à la fois à la mairie de Pierre Bénite et que l'enjeu du secteur est que les trois maires de ce secteur-là soient d'accord effectivement pour trouver un tracé qui soit acceptable par les populations et qui serve en même temps l'agglomération.

Alors, moi je veux bien tout ce que l'on veut mais je veux tout de même qu'on dise les choses jusqu'au bout, clairement. Et s'il faut reposer le dossier, on le repose et on va au bout mais on ne fera pas dire ce que je n'ai pas dit. Merci. (*Applaudissements*).

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur Buffet, je suis prêt à accepter demain le tracé que vous allez me proposer pour le tronçon ouest du périphérique, avec évidemment l'accord de tous vos collègues de ce secteur de l'agglomération. Votre tracé est le mien, je ne peux pas en dire plus.

**M. BUFFET :** ...la capacité de le faire, c'est avec un grand plaisir que j'aiderai l'agglomération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup, monsieur Buffet, nous n'en attendions pas moins de vous. Donc je vais mettre aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - M. Paoli (groupe UMP) - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (sauf M. Paoli : pour), Union pour la Communauté,

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VULLIEN.

#### Election du 37<sup>ème</sup> vice-président Résultats du vote

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vais proclamer le résultat des votes :

D'abord sur le résultat du vote pour le trente-septième vice-président :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	135
- à déduire : bulletins blancs.....	13
bulletins nuls.....	4
- nombre de suffrages exprimés.....	118
- majorité absolue .....	60

Ont obtenu :

- madame Thérèse Rabatel.....	70 voix
- monsieur Roland Crimier .....	8 voix
- monsieur Yves Blein.....	7 voix
- monsieur François Turcas .....	5 voix
- madame Claudine Friehe .....	4 voix
- monsieur François-Noël Buffet.....	3 voix
- monsieur Michel Denis.....	2 voix
- monsieur Michel Chapas.....	2 voix
- monsieur Alain Bideau .....	2 voix
- monsieur Bruno Gignoux .....	2 voix
- monsieur Alain Imbert .....	2 voix
- monsieur Christian Barthélémy .....	1 voix
- monsieur Jean-Michel Dubernard .....	1 voix
- monsieur Patrick Le Gall .....	1 voix

- monsieur Patrick Huguet.....	1 voix
- monsieur Michel Collet.....	1 voix
- monsieur Jacques Meyer.....	1 voix
- monsieur Etienne Tête.....	1 voix
- monsieur Fawzi Benarbia.....	1 voix
- monsieur Yves Fournel.....	1 voix
- madame Anne-Marie Dubost.....	1 voix
- monsieur Bruno Rémont.....	1 voix

Madame Thérèse Rabatel ayant obtenu la majorité absolue est élue trente-septième vice-présidente.

**Election des membres de la  
commission permanente d'appel d'offres  
(dossier n° 2004-1898)**

**Résultats du vote**

**M. LE PRÉSIDENT :** Voici les résultats pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	148
- à déduire : bulletins blancs ou nuls.....	2
- nombre de suffrages exprimés.....	146
- quotient (suffrages exprimés/nombre de sièges).....	29,2

La liste Synergies a obtenu :

- nombre de suffrages.....	22
- sièges attribués au quotient.....	0
- reste.....	22
- nombre de sièges attribués au plus fort reste.....	1

La liste UMP a obtenu :

- nombre de suffrages.....	33
- sièges attribués au quotient.....	1
- reste.....	3,8
- nombre de sièges attribués au plus fort reste.....	1

La liste UPC a obtenu :

- nombre de suffrages.....	20
- sièges attribués au quotient.....	0
- reste.....	20
- nombre de sièges attribués au plus fort reste.....	1

La liste inter-groupes a obtenu :

- nombre de suffrages.....	71
- sièges attribués au quotient.....	2
- reste.....	12,6
- nombre de sièges attribués au plus fort reste.....	2

Sont élus :

\* en tant que titulaires -

- monsieur Pierre Bonnard,
- monsieur Michel Brochier,
- monsieur Pierre Gandilhon,
- monsieur Bruno Gignoux,
- monsieur Henri Thivillier ;

\* en tant que suppléants -

- monsieur René Beauverie,
- madame Pascale Decieux,
- monsieur Michel Duport,
- monsieur Alain Lelièvre,
- monsieur Max Vincent.

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous passons maintenant au dossier suivant. Madame Rabatel, je vous appelle à rejoindre la tribune.

*(Applaudissements dans la salle).*

**N° 2004-1855 - déplacements et urbanisme - Lyon -**  
Aménagement des berges de la rive gauche du Rhône -  
Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -  
Délégation générale au développement urbain - Direction des  
opérations - Espaces publics -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Buna a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1855. Monsieur Buna, vous avez la parole.

**M. le vice-président BUNA,** rapporteur : Monsieur le président et chers collègues, avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aurais voulu rappeler que le projet d'aménagement des berges n'est pas un acte isolé mais qu'il s'inscrit dans une stratégie de réconciliation des Lyonnais et de leur fleuve à l'échelle de l'agglomération toute entière.

C'est un mouvement qui a été initié dans les mandats précédents mais qui s'est fortement accéléré ces dernières années. C'est vrai du Rhône avec, en amont, l'aménagement de l'anneau bleu à Miribel Jonage, avec le Carré de Soie, le parc de Saint-Clair, la poursuite des travaux à la Cité internationale, la réalisation de la deuxième tranche du parc de Gerland. C'est également vrai de la Saône avec le plan d'aménagement du Val de Saône, avec le projet Confluence, sans oublier la requalification du secteur important des quais dans le neuvième arrondissement.

Bien sûr, le réaménagement des berges entre le parc de la Tête d'Or et le parc de Gerland en constitue l'élément sans doute le plus emblématique puisqu'il s'agit de transformer ce site unique et privilégié de centre-ville sur une surface de dix hectares, sur une longueur de cinq kilomètres en un espace de repos, de loisirs, de promenades, de rencontres, de déplacements doux permettant aux riverains, aux habitants et aux visiteurs de profiter enfin du potentiel de qualité de vie de sociabilité et d'urbanité qu'il recèle.

Alors, du printemps 2002 au printemps 2003, vous avez délibéré pour lancer le marché de définition, pour lancer la concertation préalable, pour désigner le lauréat, le groupement In Situ-Jourda-Coup d'Éclat et, dans le même temps, vous avez délibéré par quatre fois pour une série d'autorisations de programme individualisées représentant un montant de 3,4 M€.

Depuis leur désignation, les lauréats ont approfondi leur réflexion, enrichi leur projet, en particulier grâce au vaste processus de concertation et d'information que nous avons voulu avec Gérard Claisse comme exemplaire à chaque étape. C'est ainsi que quatre expositions ont accueilli, entre mars 2003 et aujourd'hui, 30 000 visiteurs, que de très nombreuses réunions sectorielles ou thématiques ont été organisées, que plus de 1 700 remarques ou suggestions ont été recueillies.

Alors, pour répondre aux attentes issues de la concertation avec les associations, les riverains, les usagers du fleuve, le projet a évolué. On a eu la prudence de mettre des images. On s'est dit que les textes n'étaient pas forcément très lisibles et l'expérience précédente vient de nous le démontrer. Alors, avec une végétalisation plus importante, un tracé des supports modes doux plus souple, l'ajout d'un grand nombre d'équipements de plein air avec une présence renforcée de l'eau, c'est le cas, par exemple, au niveau de la Guillotière, avec également une légère extension du périmètre du projet à l'aval de la station-service

pour faciliter les cheminements en direction du parc et de la ZAC de Gerland ; cela donnera satisfaction aux très nombreuses interventions que les élus du septième arrondissement, le maire en tête, nous ont demandé de faire.

Ce projet, s'il a gagné en profondeur, a gardé sa force initiale, a conservé les objectifs fixés dans le cahier des charges. Ces améliorations ont été présentées au comité de suivi qui associe les maires des troisième, sixième et septième arrondissements.

Je dois dire que la réflexion se poursuit sur un certain nombre de questions techniques, en particulier sur l'accessibilité pour les handicapés, sur les questions de gestion ultérieure, sur les questions de sécurité, sur le contenu à préciser des voies de belvédères, la concertation se poursuit également avec les usagers du fleuve, péniches-logements, péniches activités, bateaux de croisière, sports nautiques. Enfin, une série de groupes de travail ont été ou sont en constitution sur de nouvelles thématiques et notamment sur la gestion provisoire du stationnement en attendant la livraison des parkings Lyautey et Fosse aux Ours.

Mais nous avons désormais une vision suffisamment précise des travaux d'infrastructures à réaliser, les réseaux, l'amarrage, le traitement des sols, les terrasses, les plantations, l'éclairage, le nombre de belvédères, les ascenseurs ou escaliers pour l'accessibilité.

C'est pourquoi, ce soir, le rapport vous demande tout d'abord d'approuver le projet d'aménagement des berges pour un montant prévisionnel total de 38,5 M€ TTC avec une recette de 3 M€ en provenance de la région Rhône-Alpes -c'est un minimum, c'est encore à discuter pour aller au-delà- et une recette de 4 M€ provenant de la ville de Lyon, 31,5 M€ TTC restant à la charge du Grand Lyon. Ce montant total -le rapport ne le dit pas mais je tenais à vous le préciser- se décompose de la manière suivante :

- 3,9 M€ pour le marché de maîtrise d'œuvre, soit une augmentation de 12 % du montant initialement prévu mais la loi prévoit ce cas et l'avenant est parfaitement justifié par l'évolution, l'enrichissement du projet après concertation ; c'est d'ailleurs une augmentation maîtrisée puisqu'elle ne représente que 1 % du coût total du montant du projet,

- 3 M€ TTC pour les frais de maîtrise d'ouvrage,

- 2,9 M€ pour les opérations d'accompagnement : signalétique, jalonnement, travaux sur les réseaux, stationnement transitoire, etc.,

- 28 M€ TTC pour les travaux d'aménagement des berges.

C'est donc tout à la fois le montant prévisionnel total du projet, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, l'échéancier d'autorisations de programme sur les années 2005, 2006 et 2007 qu'il vous est demandé d'approuver.

Par ailleurs, la délibération vous demande enfin d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des amarrages et des ouvrages situés dans le fleuve, ce qui m'amène -c'est le dernier point- à souligner que nous entrons désormais dans la phase opérationnelle du projet dont je voudrais préciser très schématiquement le calendrier :

- dès le quatrième trimestre 2004 : démarrage du chantier en commençant par les travaux dans le fleuve, des ducs d'Albe et les structures du ponton,

- premier trimestre 2005 : premiers travaux sur les berges, démolition, décapage sur les séquences centrales,

- dès l'été 2006 : mise en service de la séquence terrasse Guillotière et grande prairie du Rhône, qui s'étend du pont Lafayette au centre nautique,

- hiver 2006-2007 -sauf évidemment crue décennale ou centennale- : livraison de la totalité des berges, avec une suppression du stationnement qui sera progressive, on partira du sud, du stationnement géré par l'Européenne et cela s'étendra progressivement au nord. Le stationnement provisoire sur le quai haut sera mis en service au fur et à mesure des suppressions du bas-port, dans l'attente des livraisons des parkings Fosse aux Ours, prévu fin 2006, et Maréchal Lyautey, début 2007.

Vous le voyez, c'est un projet ambitieux, c'est aussi un projet complexe puisqu'il y a des travaux qui sont à la fois réalisés dans le fleuve, d'autres sur les berges, d'autres en liaison avec les espaces publics qui vont être réaménagés au-dessus des parkings réalisés, en particulier Fosse aux Ours.

C'est un projet qui, pour réussir, suppose l'implication d'un grand nombre de services, au Grand Lyon comme à la ville de Lyon, d'un grand nombre d'élus, des maires d'arrondissements, d'adjoints au maire de la ville de Lyon, de vice-présidents. Je voudrais, à l'occasion qui m'est offerte, les remercier très chaleureusement. Beaucoup ont été impliqués, je ne peux pas tous les citer mais je pense à Gérard Claisse, Gilles Vesco, Michel Reppelin, Claude Pillonel, Jean-Louis Touraine, monsieur Darne, Pierre Laréal, Sylvie Guillaume, Pascal Bonnet-Chaillet et aux techniciens qui ont la charge de coordonner ce projet, en particulier Emmanuel Sibué, Jean-Louis Azéma qui ont la chance de me voir presque au quotidien et de me supporter le lundi, quand les contrariétés exacerbent un peu mon humeur. Mais, en tout cas, je voudrais les remercier parce que ce projet avance avec une prise en compte de la complexité ; je rappelle que c'est tout de même sans doute l'un des projets d'aménagement d'espaces publics les plus importants en Europe. Et je ne voudrais pas omettre Gérard Collomb parce que, sans son soutien, ce projet n'aurait pas pu voir le jour.

Voilà pour faire très rapide ; j'ai cru comprendre qu'une certaine lassitude se manifestait après le long débat que nous avons eu, mais nécessaire bien évidemment, sur le PDU.

**M. LE PRÉSIDENT** : L'intervention du groupe Aglo est retirée. Je donne la parole au groupe Les Verts.

**M. TÊTE** : Monsieur le président, nous avons déjà eu l'occasion de souligner ce que cette réalisation avait de nouveau et d'emblématique d'une nouvelle façon de concevoir la ville, d'une politique qui privilégie la qualité de la vie urbaine, la nature en ville et les déplacements doux.

A plus d'un titre, les berges du Rhône constituent un site exceptionnel dont les usages sont multiples et parfois contradictoires ; tout à la fois espace urbain, espace culturel, espace naturel, espace social, les berges sont encore aujourd'hui un symbole inacceptable du fagocitage de la ville par l'automobile. Libérer les berges pour des usages autres que le stationnement, cela dénote non seulement une nouvelle vision de la ville mais aussi une volonté et un courage politique pour affronter la somme des intérêts particuliers de ceux qui n'ont aucun intérêt à ce que cela bouge.

Mais les meilleures volontés conduisent parfois aux pires catastrophes, en matière d'urbanisme plus encore qu'ailleurs

et ce n'est pas l'objet que l'on crée qui est déterminant mais la culture de l'usage qui se développe autour, c'est-à-dire la façon dont les habitants vont se l'approprier. Pour être réussie, la réhabilitation d'un espace aux enjeux complexes doit prendre en compte la pluralité des usages possibles en concertation et en association de tous les acteurs.

Après les marchés de définition, une exposition a eu lieu place des Terreaux en mars 2003 pour présenter non seulement le lauréat mais également les projets non retenus, ce qui a permis aux visiteurs de faire des remarques pour enrichir le nouveau projet. On peut citer 30 000 visiteurs entre mars 2003 et mars 2004 pour quatre expositions successives et près de 1 700 remarques écrites. La nature de ces remarques a permis de préciser les attentes du public et, comme vous avez pu l'observer remarquablement par les images, c'est un gain positif vers la verdoyance du projet qui est apparu ; on peut souligner, pour faire plaisir à Brassens, l'importance aussi des bancs publics. Notons au passage que, compte tenu des pressions faites par quelques-uns qui seraient heureux de faire monter l'insatisfaction des riverains, notamment sur les parkings, le fait que le développement des modes doux arrive en tête des remarques montre le bien-fondé du projet et de la démarche.

Comme je l'ai dit, les remarques ont été entendues. Nous souhaitons féliciter Gilles Buna et Gérard Claisse pour la manière dont ce projet a été conduit. Nous nous félicitons aussi de la création dès aujourd'hui d'une mission complémentaire pour l'établissement d'un cahier des charges de gestion et d'entretien des berges. L'intégration en amont de la manière dont on va entretenir cet espace est absolument nécessaire si l'on veut éviter les mauvaises surprises dans l'avenir.

En conséquence, le rapport qui nous est soumis ce soir propose une augmentation du marché de maîtrise d'œuvre. Cette augmentation est liée à l'importance de la concertation et à son évolution ; elle ne représente qu'une augmentation de 1 %, c'est pourquoi nous soutiendrons ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le groupe GAEC.

**M. FOURNEL :** Monsieur le président, chers collègues, pour être bref à cette heure et pour ne pas répéter ce que vient de dire Etienne Tête, nous nous félicitons de ce projet qui est exemplaire de la volonté de faire bouger la ville et de notre politique de développement durable. Je ne veux pas, de ce point de vue, répéter ce qui vient d'être dit. Simplement, sur le plan budgétaire, si on peut parfaitement comprendre, à cette étape, l'augmentation qui est proposée, je pense qu'il nous faudra une très grande vigilance pour que, par la suite, il n'y ait pas d'autre augmentation du projet et on doit pouvoir aller au bout sur la base des prévisions modifiées aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le groupe Union pour la Communauté.

**M. ROUX DE BEZIEUX :** Monsieur le président, mes chers collègues, nous sommes, face aux berges du Rhône, avec un élément majeur, un site exceptionnel, nous l'avons dit.

J'ai bien noté les propos de monsieur Tête qui parlait tout à l'heure d'une certaine vision politique. Oserai-je rappeler à cette assemblée que cette vision politique a démarré sous un autre Collomb, qui s'appelait Francisque, et a été poursuivie sous Michel Noir et que vous n'êtes, en l'espèce -mais c'est tout à votre honneur-, que le successeur de vos prédécesseurs (*rires et brouhaha dans la salle*) -c'est peut-être une lapalissade mais en tout cas elle est vraie sur le plan de l'ambition-. C'est un plan important, c'est un plan ambitieux, c'est un plan que nous

avons également soutenu, c'est un plan sur lequel nous avons nous-mêmes, pendant la campagne électorale, beaucoup travaillé, nous étions en accord sur ce plan. En revanche, nous avons émis quelques bémols lorsque vous nous l'aviez présenté, même si l'intégralité des maires d'arrondissements s'étaient déclarés enthousiasmés par le projet présenté par In Situ ; c'était effectivement peut-être un très léger manque d'ambition, c'est-à-dire que l'on aurait pu faire encore mieux, monsieur le président.

Mais effectivement nous sommes aujourd'hui contents de ce projet. Il y a un certain nombre d'incertitudes qui n'ont pas été levées. A la mairie du sixième arrondissement, par exemple, nous avons été reçus de manière régulière par In Situ et de manière très conviviale par les services de la Communauté avec qui nous avons pu travailler, pendant un certain nombre d'heures, sur les projets et travailler sur la manière dont ce projet pourrait évoluer pour qu'il soit conforme peut-être aux attentes des habitants et aussi à certaines aspirations des élus.

Un certain nombre de questions sont encore posées et n'ont pas encore trouvé réponse.

La problématique tout d'abord des travaux, travaux majeurs qui vont engendrer des problèmes de remblais et de déblais. Aujourd'hui est-on capable de dire que ces remblais et ces déblais vont être évacués par voie fluviale, qui était une priorité pour ne pas gêner une circulation déjà dense et difficile ou est-ce que malheureusement les appels d'offres n'ont pas été concluants et nous allons être obligés de subir une noria de camions qui pourra s'échapper soit par les quais soit par le tracé urbain actuel, ce qui poserait un certain nombre de problèmes d'embouteillage dans la ville ?

Ensuite, la problématique de la tranquillité publique dans ces grandes aires : même si l'éclairage sera particulièrement vif et important la nuit, on a, tant la journée que la nuit, des problématiques de surveillance et même de vidéo-surveillance puisque je sais que des préinstallations vont être faites. Qu'en est-il des décisions que vous avez prises ?

Sur la problématique des parkings : effectivement, deux parkings créés, l'un à la Fosse aux Ours, l'un place Maréchal Lyautet, qui ne compenseront pas ceux qui ont été supprimés. Je pense notamment à toutes les places au droit des universités, occupées aujourd'hui par les étudiants, qui sont des parkings gratuits et je pense également à tous les parkings de chalands, c'est-à-dire aux personnes qui viennent sur la rive gauche qui est le deuxième pôle économique de Lyon et qui, aujourd'hui, a nettement besoin d'être encouragé de manière à ce qu'il ne perde pas en clientèle.

Je pense également à ces belvédères qui sont une excellente idée et qui, effectivement, vont permettre, dans un certain nombre d'endroits, d'apporter des ponctuations, d'apporter des accès et en même temps des informations. J'ai noté qu'aujourd'hui, il en était prévu entre quatre et cinq.

Nous aimerions avoir un peu plus de détails, notamment concernant le belvédère nature dont, pour nous, l'implantation idéale serait près des îlons puisqu'il y a là matière à observer, à voir et à pouvoir apporter une certaine pédagogie notamment aux enfants.

Un belvédère mode doux qui, pour nous, pourrait être un belvédère de location de bicyclettes dont l'implantation idéale serait au droit de la place du Maréchal Lyautet pour deux raisons : d'abord parce que l'on est à une sortie de métro et

qu'il est important, lorsque l'on sort du transport en commun, de pouvoir éventuellement emprunter via les berges des vélos en location et cela nous permettrait d'avoir également une structure qui pourrait gérer tous les emplacements réservés aux rollers et aux skates qui sont au droit du pont qui part du sixième arrondissement pour rejoindre la Presqu'île.

Enfin, pour nous, un belvédère important qui est un belvédère sports et loisirs car il ne faut pas oublier que cette reconquête des berges et cette reconquête du fleuve se fait également par les sports nautiques. Il y a, au droit du pont Lafayette aujourd'hui, des rampes de mise à l'eau.

Il nous semblerait extrêmement pertinent de pouvoir concéder un belvédère aux associations qui font un travail absolument excellent dans le domaine des sports nautiques et notamment aux associations qui sont aujourd'hui basées sur Caluire et Cuire, sur la Saône. Un certain nombre de ces associations, et notamment celle qui est la leader d'entre elles, qui a collectionné le plus de titres olympiques et le plus de titres nationaux, est tout à fait prête à venir s'installer sur le Rhône car une grande partie des enfants, des adultes et des adolescents qui viennent y pratiquer leur sport favori sont issus de la rive gauche du Rhône et sont tout à fait prêts à occuper ce belvédère en y installant à la fois leurs rames et un certain nombre d'équipements mais n'ont pas besoin de plus qu'un belvédère, c'est-à-dire qu'ils amèneraient leur bateau par leur mode de transport préféré qui sont des camionnettes tirant des espèces de petits chariots. Donc, effectivement, on aurait également une reconquête du Rhône et c'est pour nous un projet extrêmement pertinent. Or, je n'ai pas vu de projet sportif dans les belvédères actuels et je pense qu'il est important de développer cet accès au fleuve qui permettra véritablement de réduire au moins visuellement cet espace très important qu'il y a entre la rive gauche et la Presqu'île.

Bien entendu, nous voterons pour ce dossier et nous espérons que monsieur Buna nous apportera quelques réponses à nos interrogations.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Roux de Bezieux. Ensuite, nous avons l'intervention du groupe Synergies.

**M. le vice-président REPELIN :** Merci, monsieur le président. Cette délibération est à double détente puisqu'elle entérine d'abord l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre en fonction des modifications apportées au projet des berges du Rhône et entérine ensuite l'inscription budgétaire permettant ainsi de passer en phase opérationnelle.

Avant de se prononcer sur ce double volet, je voudrais revenir sur la genèse du projet et sur celle du choix de l'équipe désignée pour la maîtrise d'œuvre.

Premièrement, ce projet est tout à fait particulier car il s'étend sur un linéaire exceptionnel : près de cinq kilomètres en rive gauche du Rhône, une surface de dix hectares à aménager en hypercentre-ville ; ce sont autant de caractéristiques qui démontrent que l'on ne peut pas appréhender ce projet comme un espace public classique, obéissant à des critères standards, tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif.

Deuxièmement, l'espace de création est contraint : coincé entre le fleuve et les quais, le futur espace public devra faire oublier l'ancien immense parc de stationnement que les berges étaient devenues, en étant réellement structurant. Les berges devront bien être un morceau de la ville, avec habitants, visiteurs, commerçants et non pas seulement une véloroute ou un espace mono-disciplinaire. L'impact des 37 bateaux, qu'ils soient

logements, lieux d'animation ou sièges de croisières, devra être parfaitement intégré. L'accent mis sur la tranquillité publique de ce lieu est également à saluer. Enfin, je rappellerai les risques perpétuels de crues qui encadrent strictement les perspectives de végétalisation.

Bref, on s'aperçoit que la multiplicité des usages et des profils d'usagers, la taille de l'aménagement et son amplitude d'utilisation, les contraintes du site et son emplacement en pleine ville se réunissent pour qualifier l'espace public à venir de très particulier. C'est pour cette raison qu'une vaste concertation a été nécessaire. Notre groupe s'est souvent prononcé sur le principe de la concertation et également sur ses limites mais sait reconnaître lorsque celle-ci s'impose ; c'est le cas pour ce projet.

Je voudrais également rappeler dans quelles conditions le projet a été choisi en jury de concours. Nous étions deux de notre groupe à participer à ce choix et nous avons été heureux de constater que le pragmatisme et la réalité d'usage avaient prévalu dans ce jury. Certes, d'autres projets promettaient l'extase intellectuelle mais une majorité des élus a préféré penser le projet en termes d'usage et de réalité de fonctionnement. Nous avons choisi un projet *a minima*, pouvant évoluer librement en fonction des résultats des enquêtes d'utilisation et des remarques que chacune des corporations concernées n'ont pas manqué de faire valoir. Aucun investissement pharaonique intouchable n'est venu brider la maturation du projet. Les futures problématiques de gestion du site ont été examinées à chaque étape de l'élaboration. C'est ce que l'on appelle "penser un projet et l'imaginer en train de fonctionner", ce que l'on s'efforce de faire tous les jours dans nos communes.

Alors, certes, le projet a évolué. Il était trop minéral, il s'avère nécessaire de végétaliser en fonction des usages et des risques de montée du Rhône. Certes, il était un peu trop linéaire, il est maintenant proposé de créer des cheminements en fonction des activités proposées. Certes, certains espaces manquaient d'identité, d'où les idées par exemple de créer des gradins à hauteur de la Guillotière et des lieux d'accueil des enfants. Certes, la liaison avec les grands parcs urbains manquait de lisibilité, il faut donc agrandir légèrement le périmètre de l'opération. Ces évolutions sont bonnes pour le projet parce qu'elles correspondent à une réponse, réponse permise par la modestie du projet initial. C'est ainsi que l'on peut créer des projets appropriés en conservant tout de même la responsabilité politique de la décision.

Ces modifications conduisent à augmenter l'enveloppe pour la maîtrise d'œuvre. D'accord. Mais comparons ce qui est comparable. Quel niveau d'investissements était prévu dans les autres projets ? Quel niveau de prestations aurait-il fallu financer pour entretenir des équipements démesurés et, de surcroît, pas forcément utilisés ? Sans entrer dans le détail des discussions du jury, il faut tout de même savoir que les projets en compétition avec celui finalement retenu se situaient dans des gammes de prix considérablement plus élevées. Les autres maîtres d'œuvre avaient proposé des options très lourdes en termes d'aménagement, notamment dans le domaine des travaux fluviaux et du traitement de surface. Nous sommes aujourd'hui, avec le projet In Situ-Jourda, y compris avec l'avenant entériné ce soir, très loin du bilan financier suggéré par les concurrents.

En conclusion, notre groupe a souvent démontré qu'il était à l'affût des dérapages et des indices de gestion aléatoire. Cela ne semble pas être le cas dans ce dossier et c'est pour cela que nous voterons cette augmentation du marché de maîtrise d'œuvre. Ajoutons enfin que cela ne nous empêchera pas de conserver notre liberté de parole en observant et, le cas échéant, en stigmatisant les éventuels glissements issus de la conduite des travaux. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire, vous avez la parole.

**Mme FRIEH :** Monsieur le président, j'interviendrai au nom de monsieur Alain Bideau qui a dû se retirer de notre assemblée. Le réaménagement des berges du Rhône constitue, pour l'image de Lyon mais aussi pour le cadre de vie des Lyonnais, un atout environnemental essentiel et nous avons, à ce titre, approuvé l'idée de ce projet depuis le début.

Toutefois, l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre, à l'issue de la passation de quatre marchés de définition, a conduit au choix d'un projet simple, qualifié même de spartiate en commission d'urbanisme, où l'aspect minéral omniprésent ne pouvait qu'évoluer vers des aménagements conséquents. Cette procédure minimaliste apparaît inadaptée. Il aurait sans doute fallu se servir des marchés de définition pour élaborer un cahier des charges et, à l'issue d'un concours, mieux cerner la réflexion et éviter la dérive financière même si la concertation et l'avis des Lyonnais auraient amené des adaptations mineures. La concertation a légitimement conclu au besoin de végétaliser l'espace. Cela dit, la concertation n'a jamais été un élément de modification du programme ni de l'enveloppe financière.

Ainsi, avec une équipe retenue pour une esquisse simplissime, nous voilà au stade d'un avant-projet sommaire nécessitant 12 % d'augmentation du marché de maîtrise d'œuvre. Qu'en sera-t-il au moment de l'avant-projet définitif et du suivi des travaux ? Qui peut nous donner une estimation réelle des travaux et des surcoûts déjà prévisibles ? Si, sur le fond, le groupe UMP soutient l'idée d'aménagement des berges du Rhône, la dérive financière sur le projet retenu nous amène à nous abstenir. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Socialiste.

**M. FLACONNÈCHE :** Monsieur le président, mes chers collègues, quelques mots parce que la présentation qui nous a été faite de ce dossier par le rapporteur Gilles Buna était très complète.

Je tiens tout de même à dire que c'est un dossier d'une grande envergure pour notre agglomération dont il va donner une autre image. L'aménagement qui est proposé en comparaison de l'usage qui était fait de ces quais et de ces bas-port est tel qu'à mon avis, il y aura un engouement que d'ailleurs on sent déjà pointer au niveau de notre assemblée. Tout le monde comprend bien qu'il y aura là, entre le parc de la Tête d'Or et le parc de Gerland, un espace tout à fait privilégié et qui nous amènera sans doute aussi beaucoup de tourisme, ce qui contribue, comme vous le savez, à la dimension d'une agglomération. Je crois qu'à cet égard, nous ne devons rien négliger.

Au-delà de cet aspect, il faut souligner aussi le caractère exemplaire de la concertation. C'est vrai qu'en la matière, nous sommes encore aux balbutiements. On peut toujours faire mieux mais je crois que ce qui a été fait sur ce dossier mérite d'être souligné et d'être retenu pour traiter un certain nombre d'autres dossiers.

Enfin, je me félicite de voir que finalement aujourd'hui, pour tous, le problème majeur est de récupérer un maximum de belvédères. On est loin des hésitations qui ont pu exister lorsque ce dossier a été présenté pour la première fois et je m'en réjouis car la plupart d'entre nous ont bien compris quelle était la portée de ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Flacconnèche.

Pour éclairer complètement l'assemblée, c'est effectivement Francisque Collomb qui, il y a vingt-cinq ans, m'a soufflé ce projet dans le tuyau des oreilles et, donc, finalement, quand je regarde quel va être mon bilan, on n'aura pas grand chose parce que le confluent, ce ne sera pas nous mais il y a longtemps qu'on y pensait, Lea-Leslys, cela faisait au moins trente-cinq ans qu'on y pensait, les berges du Rhône, c'est Francisque Collomb, et on en trouvera encore quelques autres au fur et à mesure. Je ne sais pas qui a imaginé le Carré de la Soie mais il y avait sans doute des gens qui y avaient pensé depuis longtemps. C'est bon signe d'ailleurs parce que plus on progresse dans ce mandat et plus les gens sont d'accord avec les réalisations que l'on a effectuées, ce qui est tout de même un bon signe pour l'avenir. Merci donc à tous.

**M. le vice-président BUNA :** Des questions ont été posées et méritent quelques réponses. Je me félicite de l'assentiment généralisé que recueille désormais ce projet, je dirai même qu'il suscite un enthousiasme qui quelquefois nous déborde, notamment en matière de belvédères. On ne pourra pas répondre à tout.

Sur le plan de la philosophie, quelques-uns disaient qu'il y aurait fallu une plus grande précision dans le cahier des charges pour que le marché de définition *in fine* ressemble bien à un concours. Non, le marché de définition, la philosophie est précisément sur la base d'un cahier des charges avec des objectifs principaux et généraux, articulation, je dirai, de la linéarité et de la transversalité. Sur la base de ce cahier des charges, il y a des réponses et il est bien évident que celui qui est lauréat doit ensuite enrichir, enrichir son projet et nous avons choisi de le faire en concertation la plus large. Tout à l'heure, monsieur Brolquier disait que quand on concerte, il faut écouter ceux qui se sont exprimés ; je crois que nous avons largement pris en compte, avec l'équipe lauréate, les aspirations que les Lyonnais ont exprimées dans un grand nombre de réunions.

Sur le plan de la philosophie également, j'observe que si les marchés de définition sont remis en cause aujourd'hui par la réglementation européenne, l'évolution du code des marchés publics tend à rapprocher les concours des marchés de définition et nous incitent, après avoir désigné un ou plusieurs lauréats, à poursuivre la discussion sur le projet, sur le programme et sur les coûts.

Pour revenir aux questions précises, je n'ai pas des réponses à tout.

En ce qui concerne les travaux, notamment l'utilisation de la voie fluviale ou routière, nous avons mis ces possibilités en option dans l'appel d'offres sur les travaux. Je n'ai pas encore de réponse, bien évidemment. Il y a une réponse qui est plus écologique que l'autre mais nous serons attentifs à ce qu'il n'y ait pas non plus de dérive sur les coûts.

En ce qui concerne la tranquillité publique, un travail de réflexion est actuellement mené avec le vice-président Touraine. Prochainement, nous ferons une réunion du comité spécifiquement sur cette question. Il est possible de passer des fourreaux pour les vidéo-surveillances. Très franchement, aujourd'hui, nous ne pensons pas qu'il faille anticiper sur l'appropriation par les Lyonnais de cet espace. Si un jour, cela s'avérerait nécessaire, les travaux d'infrastructure le permettront mais il n'y a pas de décision dans ce sens qui ait été prise à l'heure actuelle.

En ce qui concerne les belvédères, actuellement, la discussion fait que nous espérons pouvoir en construire six d'ici la fin du mandat. Sur les six, trois ont déjà reçu une affectation :

- il y a ce que vous appelez le belvédère des Lômes, c'est le belvédère du Brottilleau. C'est logique effectivement d'y installer une activité pédagogique, didactique concernant la nature. Cela se fera évidemment en collaboration avec la Frapna et avec des équipes de scientifiques puisque, avec monsieur Laréal, nous avons rencontré un certain nombre d'universitaires qui s'étaient déclarés tout à fait intéressés par cette orientation ;

- le deuxième belvédère sur les modes doux concernera évidemment le vélo mais également les rollers, les skates, etc. Son positionnement est à étudier en complémentarité avec ce que Lyon Parc Auto a l'intention de faire au niveau de la Fosse aux Ours puisqu'une partie des missions devrait être remplie par Lyon Parc Auto. Ceci dit, il est bien probable que vous ayez satisfaction au moins sur l'arrondissement sur lequel il sera localisé. Vous aurez donc au moins deux belvédères ;

- en ce qui concerne le troisième, ce sont les pêcheurs qui se sont d'ailleurs concertés, fédérés, etc. et qui souhaiteraient avoir - mais là, c'est à la hauteur du septième arrondissement - un belvédère.

Les trois autres seront affectés en fonction y compris de ce que la ville de Lyon demandera. Egalement, il faut penser à l'aspect économique. Il y a des belvédères qui vont coûter et d'autres dont on souhaite qu'à défaut de rapporter, ils n'aggravent pas le déficit de cette opération. Donc, belvédères j'allais dire "des pieds humides" mais sur le haut.

La deuxième tranche des belvédères sera à effectuer dans le mandat suivant.

Je crois que c'était les trois questions que vous aviez posées. Voilà les réponses que je peux faire aujourd'hui en précisant bien évidemment que lorsque je remerciais le président Collomb, je remerciais Gérard Collomb, même si je n'ai aucun scrupule à y associer Francisque.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien.

Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Union pour un mouvement populaire (sauf MM. Paoli et Calvel : pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

**N° 2004-1859 - déplacements et urbanisme - Lyon 7° - Place Antonin Perrin - Aménagement - Lancement d'une procédure de concertation préalable - Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vais passer maintenant la parole à monsieur Flaconnèche pour un rapport concernant la place Antonin Perrin et je veux prévenir à l'avance l'ensemble des intervenants

qu'il s'agit d'un projet qui, en face de la halle Tony Garnier, m'a été soufflé par Edouard Herriot. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE,** rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, je suis amené à vous lire une note relative à ce rapport qu'il convient de modifier quelque peu.

"Dans le rapport cité en objet, il convient de remplacer le texte du quatrième paragraphe : *"sera mis à la disposition du public à la mairie du septième arrondissement de Lyon et dans les locaux de la mission Gerland"* par : *"sera mis à la disposition du public à la mairie du septième arrondissement de Lyon, dans les locaux de la mission Gerland et à l'hôtel de Communauté"*.

De même, le sixième paragraphe est modifié comme suit : *"Les dates d'ouverture et de clôture de cette concertation préalable réglementaire seront fixées par avis administratifs affichés à l'hôtel de Communauté, à la mairie du septième arrondissement de Lyon et à la mission Gerland"*.

Avec ces rectifications, je vous propose de voter conformément à l'avis de la commission qui était très favorable.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

**Mme DECIEUX :** Monsieur le président, mes chers collègues, le dossier qui nous est présenté ce soir vise à engager la concertation préalable à la rénovation de la place Antonin Perrin. Pour ceux de nos collègues qui ne situeraient pas cette place, elle fait face à la halle Tony Garnier et marque l'entrée du quartier de Gerland.

Nous nous réjouissons évidemment de cette rénovation, et ce d'autant plus qu'elle sera menée en parallèle à la destruction de la barre d'immeubles, pour la plus grande partie d'ailleurs désaffectée, qui la borde. Nous serons cependant vigilants sur le respect des orientations proposées ici, notamment sur la végétalisation de la place. Nous avons jusqu'ici constaté que, dans trop de projets, les espaces verts de proximité disparaissaient de vos préoccupations.

Nous souhaitons cependant, dès à présent, vous faire part d'un certain nombre d'observations quant à l'évolution de ce secteur. Ces observations sont le fruit des réflexions et des sollicitations que nous recevons des habitants du quartier de Gerland.

En premier lieu, la rénovation de la place Perrin n'a de sens que si elle s'inscrit dans une logique globale de rénovation du quartier. En 2001, lors de votre projet municipal, vous souligniez vous-même, monsieur le président, que Gerland devait bénéficier d'un programme de rénovation cohérent et stopper les multiples petites opérations anarchiques. Sur ce point, nous sommes d'accord avec vous mais nous n'avons pas pu mesurer jusqu'ici la cohérence que vous donniez à la rénovation de Gerland. Nous souhaitons que cette opération en soit la première phase.

En second lieu, la rénovation de la place Antonin Perrin n'a de sens que si elle prend en compte la problématique de ce secteur résidentiel mais à forte dimension événementielle. Certes, Gerland, notamment près de la place Perrin, constitue un véritable quartier d'habitation mais ses flux de déplacements sont considérablement inégaux du fait de la proximité de grands équipements : la halle Tony Garnier et le stade de Gerland. La

place sert à l'heure actuelle de parking de proximité pour la halle ou pour le stade. Il est cependant très vite saturé et les habitants des immeubles alentours font les frais de cette saturation ; les parkings privés des immeubles sont illégalement occupés par les personnes qui se rendent à la halle ou au stade.

Il nous appartient donc de répondre à cette préoccupation car il est tout à fait inadmissible que des parkings privés soient ainsi détournés de leur destination du fait de la proximité d'équipements publics. Nous souhaiterions donc savoir si la rénovation de la place Antonin Perrin, absolument nécessaire, ne va pas accroître les difficultés de stationnement événementiel actuelles et défavoriser encore davantage les riverains. En d'autres termes, que prévoit votre projet quant à l'offre de stationnement événementiel ?

Enfin, la question de la rénovation de cette place n'a de sens que si elle s'inscrit dans la suite logique de la rénovation du pont Pasteur. Permettez-moi ici, monsieur le Président, de regretter la modification de ce carrefour, que j'espère temporaire car elle déstabilise les automobilistes et crée inutilement des encombrements nocifs pour la tranquillité de nos concitoyens et l'environnement. Il conviendrait de réserver le carrefour pont Pasteur-Antonin Perrin aux automobilistes qui empruntent le pont ou qui se dirigent vers Lyon centre et de dévier les déplacements de ceux qui se rendent vers le stade ou le périphérique, comme c'était d'ailleurs le cas auparavant. A l'heure actuelle, le réglage des feux et la réduction du nombre de voies sur ce carrefour conduisent à créer des bouchons et à le rendre accidentogène.

Pour conclure, nous voterons ce rapport mais nous espérons que vous tiendrez compte des remarques que nous venons d'émettre car elles répondent, à l'évidence, à l'attente des habitants de Gerland. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE :** Monsieur le président, si l'on devait répondre à toutes les questions qui viennent d'être posées par madame Decieux, je crois qu'on prendrait beaucoup de temps dans cette séance de Communauté urbaine. Bien évidemment, on ne va pas faire un inventaire complet ce soir mais je tiens tout de même à vous donner d'ores et déjà quelques éléments.

Tout d'abord, en ce qui concerne la visibilité des choix qui sont faits pour Gerland, cela a déjà été évoqué dans le début de cette séance, il y a le projet de la ZAC du Bon Lait . Ce projet répond à un objectif premier qui est celui de réaliser, sur cet immense territoire qu'est Gerland, un centre de quartier supplémentaire, c'est-à-dire une polarité commerciale attractive parce que nous pensons que la qualité de la vie au quotidien de nos concitoyens passe par là.

Or, aujourd'hui et jusqu'à présent, à Gerland, on s'est plutôt contenté de saisir des opportunités foncières pour réaliser un certain nombre d'équipements dont quelques-uns d'entre eux sont tout à fait gratifiants pour le territoire et on ne peut que s'en féliciter mais ce qu'il convient de faire aujourd'hui, et il y a urgence, c'est de structurer l'espace. Donc c'est ce que l'on essaie de faire principalement avec la ZAC du Bon Lait. Il y a d'autres projets qui vont dans la même direction et en particulier des projets de la ville de Lyon qui, par exemple, par un investissement sur l'avenue Jean Jaurès, montrent aussi l'ambition que l'on a pour la partie sud de cette avenue qui doit

être le grand axe structurant de la rive gauche avec l'avenue de Saxe et l'avenue Foch. Il y a bien d'autres exemples qui pourraient être cités et que je tiens à votre disposition.

Ce qu'il faut aussi savoir, c'est que le dossier de réaménagement, de réhabilitation de la place est quasiment concomitant avec celui de l'aménagement du carrefour Antonin Perrin et celui -vous l'avez évoqué- de réhabilitation de la SACVL.

L'aménagement du carrefour Antonin Perrin était une nécessité, dès lors que l'on avait fait le choix de réhabiliter l'avenue Tony Garnier et d'y réaliser un deux fois trois voies. Comme vous le faisiez remarquer très justement, cela comporte un risque : c'est celui de récupérer sur Gerland un trafic de transit important. C'est la raison pour laquelle on essaye, au niveau de l'aménagement de cet espace, au débouché du pont Pasteur, de faire en sorte qu'il y ait une certaine fluidité de la circulation tout en étant dissuasif du trafic de transit.

Par ailleurs, vous évoquez un problème qui est bien réel, qui est celui du stationnement. Parce qu'effectivement Gerland, c'est aussi un certain nombre de grandes infrastructures d'agglomération : je pense au stade de Gerland bien sûr, également au Palais des Sports, à la halle Tony Garnier qui amènent des besoins de stationnement ponctuellement assez considérables. C'est vrai qu'aujourd'hui, la place Antonin Perrin, est occupée par les véhicules les soirs de spectacle ou de match. Notre objectif est de donner à cette place une autre perspective : celle de constituer le grand parvis de la halle Tony Garnier. Je crois que l'on a là un bâtiment magnifique qui le mérite bien.

Alors bien sûr, il faut trouver des possibilités de stationnement ailleurs. Les immeubles qui sont en train d'être reconstruits par la SACVL intègrent bien évidemment du stationnement en sous-sol. Les locataires de la SACVL n'auront plus besoin de la place Antonin Perrin pour se garer.

Ensuite, il faut savoir que, dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Parc, de l'autre côté de l'avenue Tony Garnier, par rapport à la halle Tony Garnier, est prévu un parking de 850 places qui sera utilisé en journée par les entreprises qui s'installeront dans les bâtiments construits dans le cadre de cette ZAC et qui pourra être utilisé complémentirement par les usagers, par les visiteurs de la halle Tony Garnier notamment, voire du Palais des sports ou du stade. Vous savez qu'en ce qui concerne ce dernier, nous avons aussi l'obligation de créer un parking de 2 000 places qui verra le jour dans le secteur de Surville pour faire face aux nécessités d'homologation du stade. Je crois qu'à partir de là, il y aura tout de même capacité à améliorer la situation les soirs de match, les soirs de spectacle à la halle Tony Garnier, dans toute la partie sud de Gerland.

J'attire l'attention sur le fait que c'est non seulement un objectif pour nous mais je crois une obligation. Le problème qui est posé par le stationnement anarchique est aujourd'hui un problème de sécurité. On ne peut pas se permettre de laisser les choses en l'état. Certaines entreprises aujourd'hui, les soirs à Gerland, sont inaccessibles, y compris aux véhicules de secours et, croyez-moi, chacun de ces soirs-là, les services de police passent beaucoup de temps à essayer d'empêcher au moins cela. C'est une situation qui ne peut pas durer éternellement. Je pense que vous nous aiderez à faire en sorte que le civisme l'emporte et que l'on trouve de bonnes solutions pour ce territoire.

**Mme PESSON** : Pour tranquilliser madame Decieux, c'est vrai que nous allons démolir la grande barre qui fait treize étages, elle va passer à sept étages et il est vrai, comme disait le maire du septième, que nous aurons deux parkings souterrains par résidant et des parkings sécurisés donc pas accessibles aux personnes extérieures. Vis-à-vis des riverains, les choses sont réglées par la SACVL et les résidants. Merci, monsieur le président.

**M. le vice-président BUNA** : Juste un mot, je pense que Pascale Decieux n'est peut-être pas la seule à ne pas avoir une vision d'ensemble de ce qui se passe sur le territoire ; c'est normal puisque nous montons dossier après dossier, séance après séance.

Personnellement, ce que je proposerais bien, c'est que nous ayons une commission générale où soit présenté dans les mois qui viennent le projet Greter qui est un projet urbain raisonné avec des éléments de mutations assez fantastiques et qui sont déjà à l'œuvre : mutation de la voirie, boulevard scientifique avec quatre tranches disons de requalification qui sont en cours de réalisation ou d'études, mutation avec un certains nombres de ZAC, mutation également sur les espaces verts. Je vous rappelle, contrairement à ce qui a été dit, que nous avons une multiplication des espaces verts dans ce quartier : deuxième tranche, parc de Gerland, après l'inauguration de la première tranche dans le mandat précédent mais également le parc des Berges, la végétalisation de la place Antonin Perrin, etc. Il y a également une mutation au niveau économique assez fantastique puisqu'il y a l'arrivée d'un certain nombre de vaisseaux amiraux en matière de sièges sociaux ou d'activités tertiaires.

Bref, une mutation d'ensemble qui mérite peut-être d'être resituée dans son contexte. Voilà donc la proposition que j'avais à vous faire, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je veux simplement remercier madame Decieux de nous avoir donné l'occasion, après le Confluent, après les Berges du Rhône, de détailler un peu un des grands projets du mandat qui est le réaménagement total de la zone de Gerland depuis l'avenue Jean Jaurès et l'avenue Berthelot jusqu'au boulevard urbain scientifique. Si vous posez encore quelques questions, on finira par faire le tour de tous les grands projets de l'agglomération et vous verrez alors peut-être que c'est une ville qui ne manque pas d'ambition.

Je vais donc mettre aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

**N° 2004-1861 - déplacements et urbanisme - Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence - 1ère phase - Evolution des modalités prévisionnelles de financement de l'opération et de la participation de la collectivité - Modification n° 1 du dossier de réalisation 1ère phase - Avenant n° 3 à la convention publique d'aménagement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -**

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Buna a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1861. Monsieur Buna, vous avez la parole.

**M. le vice-président BUNA**, rapporteur : Rapidement puisque nous avons eu la chance de consacrer une commission générale à cette question et que les éléments qui expliquent la modification du bilan prévisionnel de cette ZAC ont été avancés.

Deux postes essentiellement qui grèvent les dépenses :

- le premier, c'est le poste des pollutions suite à la modification et à l'option de la loi Bachelot au mois de juillet qui a limité le niveau de responsabilité du vendeur par rapport à l'acquéreur ;

- le deuxième, c'est le poste foncier : augmentation des dépenses puisque ceux qui nous vendent croient au projet du Confluent et que les prix ont augmenté ; ils ont augmenté de manière générale, ils ont augmenté plus particulièrement sur le Confluent. Vous me direz que s'il y a des dépenses supplémentaires sur le foncier, il y a des recettes en conséquence ; pas tout à fait puisque nous avons choisi de privilégier la haute qualité environnementale, la qualité architecturale et surtout le logement social dans cette zone où il y en a peu, ce qui explique la différence entre les dépenses pour les acquisitions et les recettes ultérieures. Voilà pour faire très simple.

Les chiffres sur le logement social ont été donnés : 20 % de logements sociaux et 10 % de PLI sur la première tranche des 78 % des 75 000 mètres carrés au nord de la Darse et *in fine*, dans la ZAC, ce sera 23 % de logements sociaux. Je crois que c'était nécessaire et que nous sommes conséquents pour une agglomération renouvelée et solidaire.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. PLAZZI** : Merci. Monsieur le président et chers collègues, c'est vrai que nous avons eu une commission générale avant cette séance plénière qui nous a donné des éléments d'appréciation dont nous ne disposions pas mais je crois qu'il n'est pas vain d'y revenir. On va continuer à faire le tour de l'agglomération et vous verrez que je ne vous amènerai pas en voyage mais un peu plus loin.

Effectivement, en entrant un peu plus au cœur de ce projet urbain et s'agissant certainement d'une des plus grandes opérations de renouvellement urbain, peut-être de notre pays puisqu'à terme, il s'agit de 150 hectares qui seront concernés et centrés certainement sur plusieurs décennies, cette première étape concerne la réalisation d'une superficie de 41 hectares, c'est-à-dire, à quelques hectares près, le tiers de l'opération totale. C'est dire combien nous devons être exigeants dès le départ afin que tout ce qui concourt à la vie d'un quartier tel qu'il était dans cette ville-centre d'une agglomération qui se veut à dimension européenne soit réuni. Ce grand espace appelé souvent "au-delà des voûtes" constitue un site exceptionnel à terme avec une potentialité foncière relativement importante, de la qualité de vie à reconquérir ainsi que d'activités économiques et, par-là même, de rayonnement avec cette ouverture sur le sud, vers la Méditerranée, à la jonction des deux fleuves et le futur musée venant compléter avantageusement une offre culturelle de créativité, de savoir et de connaissances.

Ce que nous souhaitons, monsieur le président, c'est qu'au-delà de l'aménagement d'un pôle de loisirs avec la reconquête de l'eau, avec toutes les activités ludiques qui seront fédérées autour de ce concept, avec un aspect culturel fort qui donnera envie aux habitants de notre agglomération, de toute l'agglomération, de venir s'approprier ces lieux, nous devons veiller effectivement à bien tenir l'équilibre d'un quartier d'agglomération où la mixité des populations puisse se faire

en parfaite harmonie et que le logement social -ce que vient de rappeler notre collègue Gilles Buna- ait droit de cité. Alors effectivement, avec le chiffre qui a été annoncé de 20 % de logements sociaux plus 10 % de PLI, nous tenons là, dans cette opération, les critères qui sont, on peut le dire, des critères favorables. C'est donc un objectif que nous devons atteindre et l'atteindre tous ensemble -ce dont nous nous félicitons- afin d'éviter, comme cela a été trop souvent le cas, le rejet des populations laborieuses, des populations simples qui sont souvent rejetées de ces quartiers rénovés parce qu'ils souffrent de la ségrégation et de la ségrégation financière.

Tous ces grands projets d'agglomération doivent concourir à plus de vie partagée, plus de solidarité et surtout ne pas les opposer les uns aux autres ou les mettre en compétition ou stigmatiser leur coût comme certains d'entre nos collègues l'ont fait en séance précédente concernant le GPV de la Duchère. D'autres grands projets d'agglomération sont en chantier, ils ont été cités : le Carré de Soie, le GPV des Minguettes qui va voir le jour, l'opération de renouvellement urbain (ORU) de Saint Priest. Donc toutes ces populations et les futures populations qui viendront dans ces quartiers sont attachées à ce déroulement en harmonie ; elles sont attachées à leur quartier, nous devons veiller à ne pas les décevoir. C'est aussi à ce prix que nous œuvrons à l'émergence d'une agglomération solidaire.

Merci, monsieur le président. Notre groupe apportera son soutien à cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

**N° 2004-1875 - déplacements et urbanisme** - Parc de stationnement La Cité P2 à Lyon 6° - Approbation du cahier des charges - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1875. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

**N° 2004-1879 - développement économique** - Animation économique - Conférence nord-est - Convention avec l'association espace Carco, pépinière d'entreprises - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1879. Monsieur Muet, vous avez la parole.

**M. le vice-président MUET**, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération concerne une convention avec l'association Carco pour mettre en place un responsable de l'action économique sur la conférence nord-est. Il s'agit d'animer un territoire qui représente 8 % de la population et de la taxe professionnelle de notre Communauté et 7 % des emplois. Ce territoire comporte de grandes zones industrielles, Meyzieu-Jonage et la Soie-la Rize mais aussi de nombreuses zones d'activités moyennes insérées dans le tissu urbain. L'association Carco a son siège à Vaulx en Velin où elle assure la gestion d'une pépinière. Le responsable de l'action économique, le développeur, sera hébergé, d'un point de vue administratif, à l'association Carco mais naturellement son action couvrira l'ensemble de la conférence des maires et il sera notamment localisé dans la zone d'activités de Décines où nous étudions également un projet de pépinière. La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je donne la parole au groupe Union pour un mouvement populaire.

**M. FORISSIER** : Monsieur le président, chers collègues, ce point a été présenté et débattu en conférence des maires est-nord. Je dois vous dire au passage, monsieur le président, que je n'étais pas convaincu de l'utilité des conférences des maires et, compte tenu de la qualité des travaux qui ont été effectués dans ces conférences, je crois que maintenant on a trouvé notre vitesse de croisière et que cela fonctionne très bien.

Ce rapport ne semble pas insister sur le fait que les grandes orientations seront définies par la Communauté urbaine et leur déclinaison gérée au niveau des territoires. Le pilotage des développeurs doit être assuré par les conférences des maires, ceci dans l'objectif également d'avoir un projet de développement économique cohérent au niveau de l'agglomération. Il ne doit pas s'agir d'un transfert voire d'une délégation de compétences à une association, ce qui est également le ressenti des associations d'industriels, tant de Meyzieu, Vaulx en Velin et que de Décines qui ont saisi notre vice-président, monsieur Pierre-Alain Muet, chargé de ce dossier. Le rédactionnel du rapport laisse à craindre ce transfert. Il convient simplement de réaffirmer que ce rattachement n'est réalisé que dans le but d'avoir un simple support administratif pour permettre le financement du poste à 100 % par la Communauté urbaine et ce problème sera réglé. La pépinière Carco ne doit avoir aucune compétence de développement en dehors de son objet initial.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je donne la parole au groupe Socialiste et apparentés.

**M. le vice-président CRÉDOZ** : Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord, en tant que président de la conférence est-nord, rappeler combien les différentes communes qui la composent sont sensibles à la volonté de territorialisation de l'action économique mise en place par le Grand Lyon. Cette démarche répond complètement à nos attentes en matière de proximité, dont on sait qu'elle est la clé de la mise en œuvre réussie de l'action publique.

Les communes de l'est lyonnais ont historiquement des liens très forts avec les entreprises qui ont maillé leur territoire et parfois même contribué à façonner leur développement. Nous nous félicitons donc de voir aujourd'hui la volonté affichée par la Communauté urbaine de s'impliquer aux côtés des communes dans le développement économique équilibré et concerté des territoires. Le travail amorcé en matière de requalification des zones industrielles sur les communes de Meyzieu, Jonage, Vaulx en Velin et Décines participe à cette démarche car c'est bien la volonté politique de travailler en concertation sur ces dossiers qui a permis des avancées notables.

L'arrivée d'un développeur économique sur le bassin de la conférence des maires est donc naturellement un point très positif. Comme l'a indiqué le vice-président Pierre-Alain Muet, ce développeur aura dans son programme d'actions de l'année 2004 de nombreux dossiers importants. Parmi ceux-ci, figure la création d'une base de données foncières et immobilières sur le territoire de la conférence, le suivi des requalifications des zones d'activités de Meyzieu-Jonage et la Soie-la Rize ainsi que l'étude du projet de création d'un pôle de services à Meyzieu et celle du projet de création d'une pépinière centre de vie des entreprises à Décines.

A ce sujet, je souhaiterais mentionner le fait que la conférence des maires est-nord s'est clairement prononcée le 29 janvier dernier, en présence du vice-président Pierre-Alain Muet, pour que l'implantation physique du développeur économique se fasse, à terme puisque l'association n'est pas créée, dans les locaux de la future pépinière centre de vie des entreprises actuellement à l'étude sur le site Artémis de la commune de Décines.

Cette décision vient ainsi confirmer la volonté de mettre en place un pôle dédié aux entreprises en phase de création ou de développement, fort d'un positionnement géographique central par rapport au périmètre de la conférence et structurant pour l'ensemble de notre agglomération. Merci.

**M. le vice-président MUET :** Je voudrais juste dire un mot à monsieur Forissier : vous pouvez rassurer l'association des entrepreneurs de Meyzieu. Le développeur sera en charge de l'ensemble de la conférence des maires ; comme l'a dit notre collègue, le président de la conférence, monsieur Crédoz, il sera localisé à Décines mais, naturellement, il sera particulièrement attentif aux grandes zones d'activités que sont Meyzieu-Jonage ou la Soie-la Rize à Décines.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

**N° 2004-1880 - développement économique** - Convention avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1880. Monsieur Muet, vous avez la parole.

**M. le vice-président MUET,** rapporteur : Ce dossier concerne la convention avec l'Association pour le droit à l'initiative économique, association qui agit dans le cadre des plates-formes de financement pour la création d'entreprises et intervient sur les microprojets, c'est-à-dire sur des projets qui ont souvent de tout petits financements mais qui sont mis en œuvre par des chômeurs ou des titulaires du RMI.

Dans ce domaine, l'action de l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) est tout à fait exemplaire puisque non seulement elle a dépassé à chaque fois les objectifs qui lui étaient fixés dans la convention mais, au-delà d'une antenne qui est basée à Lyon, elle a assuré des permanences dans toute la Communauté en relation avec l'ANPE et la Chambre de commerce. Elle a par exemple, à Vaulx en Velin, accompagné les gens du voyage dans la création d'entreprise. Elle intervient sur le terrain dans beaucoup de projets. 75 % des publics qu'elle a pris en charge ont retrouvé un emploi, 50 % à travers la création d'entreprises -il s'agit toujours de petits projets, de petites entreprises- et 20 % en trouvant un emploi salarié.

Je trouve qu'en ouvrant la création d'entreprises à des publics qui sont souvent très éloignés de l'emploi, l'ADIE nous rappelle que la création d'entreprise est non seulement un facteur pour la création d'emplois et l'activité économique mais que c'est aussi un facteur fondamental d'intégration et d'insertion parce que c'est aussi au sein de l'entreprise que se bâtit l'intégration et que se tisse le lien social.

La commission a donné un avis favorable à ce projet.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Aglo ; le groupe Aglo n'est pas là. Le groupe GAEC.

**M. FOURNEL :** Monsieur le président, chers collègues, je ne veux pas intervenir spécifiquement sur ce rapport mais, comme je l'avais précisé en conférence des présidents, sur l'ensemble des subventions au développement économique qui nous sont soumises ce soir. En effet, nous avons près de dix rapports sur ce type de soutien et il me semblerait important que l'on ait, par exemple chaque année, un rapport sur l'activité, je dirai sur le rapport qualité-prix en termes de création d'emplois et création de richesse que ces soutiens permettent d'obtenir. Sinon, nous pourrions nous poser des questions sur la multiplicité de ces soutiens, peut-être leur dispersion par rapport à leur efficacité réelle. Voilà, monsieur le président, chers collègues, la proposition que nous souhaitons faire à notre collègue Pierre-Alain Muet de façon à ce que l'on puisse encore mieux apprécier le développement de notre politique économique.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur Muet, vous voulez rajouter un mot ?

**M. le vice-président MUET :** Simplement dire que je trouve cette proposition tout à fait excellente. On peut certes facilement faire un rapport sur les différentes actions économiques mais ce n'est pas facile d'évaluer leur impact en termes d'emploi et encore moins facile d'évaluer l'impact global pour l'agglomération, mais je trouve que c'est un exercice que l'on doit faire pour une collectivité publique qui doit rendre compte de l'usage des deniers publics. Donc, nous ferons en sorte -et je m'appuie naturellement sur les services- de pouvoir fournir tous les ans un rapport du type de celui que suggère notre collègue Fournel.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

---

**N° 2004-1881 - développement économique** - Convention de partenariat avec l'Espace textile - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-1881. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS**, rapporteur : Ce rapport concerne le soutien apporté, dans le cadre de Lyon Vision Mode, à l'espace textile qui est la structure chargée de favoriser la créativité, de développer l'internationalisation et d'assurer la promotion et la communication des professions textiles. Un programme d'actions en ce sens est prévu pour 2004 qui doit permettre l'animation et la visibilité de la villa Créatis à Vaise où l'espace textile est installé depuis quelques mois. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

---

**N° 2004-1886 - développement économique** - Subvention à l'association les Lyonnais de New York - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1886. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

**M. le vice-président DACLIN**, rapporteur : Monsieur le président, mesdames et messieurs, ce dossier rentre parfaitement dans le dispositif du rayonnement international de l'agglomération. Il s'appuie sur deux idées simples :

- première idée simple, les réseaux d'hommes et de femmes sont le meilleur levier et accélérateur des actions que l'on mène car un réseau est un porte-voix et cela nous permet d'aller plus vite, plus fort et plus loin ;

- deuxième idée simple, quand ce réseau d'hommes et de femmes est constitué de Lyonnais, cela marche encore mieux parce qu'il n'y a pas de meilleurs ambassadeurs pour notre agglomération que des Lyonnais.

On a d'abord monté une opération de ce type à Paris. Vous avez dû entendre parler des Lyonnais de Paris qui fonctionnent merveilleusement bien et nous avons pensé qu'il était assez astucieux de faire la même chose sur New York ; on est donc

actuellement en train de monter, si le vote que vous allez faire nous est favorable, un réseau sur New York.

L'objectif, c'est 3 000 personnes. Le président est un dénommé Boulud, dont vous avez peut-être entendu parler, qui est le meilleur cuisinier des Etats-Unis ; et il est Lyonnais, c'est merveilleux ! La cheville ouvrière sera Bruno Delinger qui est le responsable de l'Aderly à New York. L'idée est d'avoir ces 3 000 personnes qui soient des relais, les animer, leur faire de l'événementiel, les regrouper, les faire défendre et développer la ville et développer les activités économiques culturelles du Grand Lyon.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts.

**M. TÊTE** : Monsieur le président, deux observations parce que l'idée de réunir les Lyonnais de New York, les Lyonnais de Paris, les Lyonnais d'ici ou d'ailleurs n'est pas, en soi, une idée tellement novatrice ; elle existe depuis de nombreuses années. Et justement pour connaître cet usage, on peut observer que l'efficacité est loin d'être démontrée et je peux saluer Pierre-Alain Muet qui montrait que l'évaluation est une chose difficile. Nous l'avons expérimenté en Région sur l'évaluation et on a pu voir que c'était effectivement difficile de montrer des résultats positifs sur ces associations parce que cela pré-suppose un certain chauvinisme des gens qui, étant Lyonnais, sont maintenant installés aux Etats-Unis ou ailleurs.

La deuxième observation est que l'on aurait pu montrer de façon plus diversifiée au moins notre engagement et pas simplement sur New York. Il existe d'autres associations que des Lyonnais d'ici ou d'ailleurs ; il en existe au Maroc et en Tunisie que j'ai rencontrées et je trouve que d'avoir montré principalement New York au lieu d'aller s'ouvrir aussi sur la Méditerranée et sur les pays en voie de développement est aussi un signe qui n'est malheureusement pas suffisant. C'est pour cela que notre groupe s'abstiendra.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Union pour la Communauté.

**M. ROUX DE BEZIEUX** : Monsieur le président et chers collègues, nous avons bien entendu cette logique de réseau qui est une logique tout à fait classique du monde de l'entreprise, et notamment du monde de la communication que monsieur Daclin et moi-même connaissons bien. C'est évident, il faut des réseaux et ces réseaux, si on peut les mobiliser au service de Lyon et de l'implantation d'un certain nombre de structures en Rhône-Alpes, c'est une bonne chose.

Nous avons simplement un certain nombre d'interrogations sur le choix de New-York. Pourquoi New York, pourquoi pas une autre ville des Etats-Unis ? Y avez-vous fait une étude de marché ? Vous nous annoncez une population-cible de 3 000 personnes. Comment ce chiffre a-t-il été dénombré ? Est-ce que ce n'était pas plutôt Atlanta ou d'autres villes importantes ou est-ce que New York, c'est simplement par son aspect emblématique ou parce que, monsieur le maire, vous vous y êtes rendu en grande pompe, il y a de cela un an, c'est un choix qui vous semble pertinent par rapport à Lyon et à la taille économique de Rhône-Alpes ?

Pourquoi confier cette association, notamment à monsieur Delinger dont on dit, dans les couloirs de Lyon, qu'il viendrait prendre la succession éventuellement de Bruce Reudor à l'Office du tourisme ? Va-t-il continuer à avoir cette mission pour nous à New York et ses missions de consulting qu'il mène au niveau de l'Aderly ou va-t-il se partager entre Lyon et New York -ce qui d'ailleurs sera emblématique pour l'animateur de l'association des Lyonnais de New York- ?

Et, en guise de clin d'œil, pourquoi domicilier l'association des Lyonnais de New York à Paris, rue de Villersexel, ce qui, en soi, est assez amusant et ne fait pas très new-yorkais mais fait bien provincial puisque, après tout, pour exister en France, il faut être à Paris. Donc on est à New York et on met son siège social à Paris. Pourquoi ne pas le mettre à Lyon ? A la limite, cela aurait peut-être coûté moins cher.

Et puisque l'on en est à cette fameuse structure parisienne, je pense qu'il serait intéressant que l'on puisse en avoir un bilan, au sein du Grand Lyon, au sein de la ville, d'abord parce que nous lui confions un certain nombre de sommes d'argent, qu'il y a des personnes salariées ; mais pas simplement un bilan en matière de nombre de manifestations organisées, d'expositions, souvent pertinentes, mais un vrai bilan en termes de lobbying car, lorsque l'on a une structure au niveau de la capitale ou même au niveau du Parlement européen, son premier rôle est de prendre des rendez-vous, c'est d'aller dans les ministères, de voir les hauts fonctionnaires, de faire avancer les dossiers. Donc quel bilan avons-nous en termes de lobbying sur cette structure parisienne qui est implantée depuis maintenant plus de deux ans ? Quel bilan avons-nous même sur cette structure au niveau européen ? Sommes-nous allés plaider des dossiers, avons-nous pris des contacts ? Bref, au-delà de ces manifestations, avons-nous aujourd'hui, en termes de constitution de réseau, un véritable bilan ou est-ce que nous n'en sommes qu'aux prémices d'un bilan que vous nous livrerez dans trois ans ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Daclin, vous voulez dire deux mots ?

**M. le vice-président DACLIN** : Oui, je peux simplement répondre très factuellement.

Nous avons fait, avec les services du consulat général à New York, une étude et un recensement qui nous a amenés au chiffre de 3 000 personnes.

En ce qui concerne Bruno Dellinger, monsieur Roux de Bezieux devrait écouter un peu moins les bruits de couloir, il saurait que Bruno Dellinger est bien en place à New York et, à ma connaissance, il veut y rester.

Ensuite, pourquoi un siège à Paris ? Parce que c'est un problème juridique, un problème de coût : on a déjà un siège à Paris, il nous permet de faire un certain nombre d'économies.

Quant au bilan, bien entendu, je pense, comme l'activité doit exister depuis un an et demi, qu'on devrait, dans six mois, arriver à un bilan que je me propose de vous soumettre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Et pour compléter par un clin d'œil, on a déjà attiré au moins deux Lyonnais de Paris : dans un premier temps, Renaud Dutreil, dans un deuxième temps, Dominique Perben. Je n'exclus pas d'en attirer encore quelques autres d'ici la fin du mandat.

Je vais mettre le dossier aux voix.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

---

**N° 2004-1887 - développement économique** - Subvention à l'association comité Bellecour - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-1887. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS**, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, ce dossier concerne le soutien apporté, toujours dans le cadre de Lyon Vision Mode, au comité Bellecour. Le comité Bellecour est une association d'entreprises reconnues pour leur excellence et leur savoir-faire d'exception dans des domaines variés comme le textile, la bijouterie, la mode, la gastronomie et les métiers d'art et d'autres.

Un programme d'actions est prévu pour 2004 visant principalement la promotion internationale. Je voudrais dire à monsieur Roux de Bezieux qu'une première manifestation a eu lieu à New York avec un très grand succès, à la fois économique et médiatique, puisque Lyon va faire la couverture du *Elle* américain. Merci, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

---

**N° 2004-1888 - développement économique** - Soutien à la fondation scientifique de Lyon et du sud-est pour l'organisation du sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1888. Monsieur Muet, vous avez la parole.

**M. le vice-président MUET**, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération concerne un complément de financement à la fondation de Lyon et du sud-est pour l'organisation du sommet des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information qui s'est tenu à Lyon en décembre.

Ce sommet a été un succès par le nombre de participants mais aussi par les résultats obtenus sur le plan international et par les retombées pour notre agglomération en termes de partenariat avec les entreprises. C'est la première fois que des maires et des représentants des pouvoirs locaux du monde se réunissaient pour adopter solennellement une déclaration, juste avant un sommet des chefs d'Etats. Nous attendions 750 participants, nous en avons eu 1 400, dont 300 maires venus de 75 pays différents représentant les cinq continents.

Le moment fort du sommet de Lyon a été l'intervention du président du Sénégal, Abdoulaye Wade qui, au nom du NEPAD et de l'ensemble des pays du Sud, a lancé un appel aux villes du monde pour soutenir la création d'un fonds de solidarité numérique. Nous avons adopté à Lyon une déclaration, que

vous avez, monsieur le président, présenté au secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, quelques heures avant la tenue du sommet des chefs d'Etats à Genève. Sur de nombreux points, cette déclaration va beaucoup plus loin que celle des Etats. Elle va plus loin en matière des droits de l'homme ; elle va aussi plus loin en matière de solidarité numérique puisque, d'une part, nous avons invité les villes et les pouvoirs locaux du monde à privilégier, dans la mesure du possible, l'usage et le développement de logiciels libres pour que les investissements de nos collectivités servent à l'ensemble des collectivités du monde, là où la déclaration des chefs d'Etats s'est limitée à mentionner l'existence de logiciels libres, d'autre part, nous avons invité les villes du monde entier à soutenir la création du fonds de solidarité numérique, là où la déclaration des chefs d'Etats à Genève a renvoyé le problème à une commission présidée par Kofi Annan.

Le moment fort du sommet de Lyon avait été le discours d'un chef d'Etat, le président Wade. Le moment fort du sommet des chefs d'Etats de Genève a été le discours des deux maires, le président de la communauté urbaine de Lyon et le maire de Genève, côte à côte, pour une minute chacun, qui ont annoncé que Lyon, Genève et la République du Sénégal décidaient de façon unilatérale de créer le fonds de solidarité numérique et contribuaient, respectivement pour 300 000 €, 500 000 FS -c'est la même chose- et 500 000 dollars, à l'initiation du fonds.

Le fonds de solidarité numérique aura son siège à Genève et une agence de la solidarité numérique internationale basée à Lyon accueillera la réunion de son comité scientifique et servira de tête de réseau pour instruire les dossiers du fonds.

Depuis cette décision, l'ensemble des états africains membres du NEPAD a décidé d'adhérer au fonds de solidarité numérique et au congrès fondateur des cités et gouvernements locaux unis qui s'est tenu à Paris, la semaine dernière. Nous avons été rejoints par d'autres villes du monde dont la ville de Paris. Enfin, monsieur le président, vous avez invité le secrétaire général des Nations Unies à venir tenir à Lyon les réunions des groupes de travail sur la solidarité numérique.

Je pense que les états européens, puisque ce sont eux qui se sont principalement opposés à la création de ce fonds, se sont trompés profondément sur la solidarité numérique car cette idée de contribution volontaire sera populaire puisque, au-delà des contributions initiales, nous allons en effet mettre en place, sous une forme très simple et très citoyenne, une participation : par exemple en demandant à tout acheteur d'un ordinateur, qu'il s'agisse d'une ville, d'un Etat, d'un citoyen ou d'une entreprise, de verser quelques euros. Quand on achète un ordinateur à 1 000 €, on peut verser un à deux euros pour la solidarité internationale, comme beaucoup de villes le font déjà sur les mètres cubes d'eau consommés.

Juste un mot pour dire que la dernière retombée du sommet de Lyon a été un partenariat important avec les grandes entreprises du secteur qui ont non seulement contribué aux huit forums thématiques, mais dont certaines ont souhaité nous accompagner dans des projets locaux et internationaux ; un partenariat qui s'est traduit par une participation financière du secteur privé supérieure aux prévisions.

En dépit de cette participation supérieure aux prévisions par le secteur privé, le fait que nous ayons plus de participants, que nous ayons demandé à la fondation d'assumer la gratuité pour tous les maires ont eu pour conséquence un besoin de financement et l'objet de cette délibération est de couvrir ce besoin de financement par une subvention de 150 000 €. La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Groupe Synergies, une minute.

**M. le vice-président LAURENT :** Monsieur le président, chers collègues, tout d'abord, monsieur le président, je regrette que les dossiers de la commission développement économique se situent toujours en fin de réunion, à l'heure de "bonsoir les petits" et du marchand de sable.

Je voudrais revenir sur la tenue de ce sommet des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information qui s'est tenu à la Cité internationale de Lyon les 4 et 5 décembre derniers. Les enjeux de ce sommet des pouvoirs locaux étaient immenses, le domaine de la fracture numérique demeurant parmi les problématiques mondiales les plus aiguës. Il était donc fondamental que les collectivités territoriales puissent apporter leur vision, au premier rang desquelles l'agglomération lyonnaise. Notre collectivité ne peut donc que s'enorgueillir d'avoir initié cette manifestation, riche en échanges transcontinentaux et intellectuellement très stimulante. C'est dans ce type de manifestation que le rayonnement du Grand Lyon s'exprime à plein. C'est ainsi que nous faisons preuve d'une image positive et enviable par rapport aux autres métropoles européennes. A cette occasion, des contacts durables ont été pris par certains d'entre nous, avec des maires de villes d'Afrique Noire en particulier.

Deux petits bémols néanmoins à propos de la stricte organisation de ce sommet :

- premièrement, 300 élus locaux de 75 pays ont participé à cette manifestation mais seule une poignée de représentants du Grand Lyon étaient présents, ce qui à mon avis est préjudiciable pour ne pas dire ridicule face aux enjeux de cette démarche. L'information fut-elle trop tardive pour nos agendas bien remplis ? La communication sur l'enjeu des conclusions du sommet fut-elle trop timorée ou la priorisation de nos rendez-vous est-elle trop restrictive ? Je n'en sais rien. Toujours est-il que ce sommet aurait sans nul doute mérité une meilleure représentativité de notre part ;

- deuxièmement, nous accordons aujourd'hui une rallonge financière exceptionnelle à la fondation scientifique de Lyon et du sud-est en raison d'un déficit de l'opération, financé par le Grand Lyon à hauteur de 150 000 euros. Certes, les prévisions de l'affluence auraient du être plus ambitieuses mais on peut néanmoins s'interroger sur la manière dont a été conduite la préparation financière de la manifestation, préparation dont l'apparente légèreté des prévisions de cette fondation tranche avec la solennité et le sérieux du sommet des pouvoirs locaux.

Nous voterons ce rapport en raison de l'importance de ce type d'événement pour le Grand Lyon et des conclusions apportées dans un débat mondial d'envergure, souhaitant cependant que davantage de professionnalisme soit intégré aux futures organisations dont nous aurons à débattre. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je veux simplement ajouter quelques mots, évidemment pour dire que je partage tout à fait votre point de vue, que les Lyonnais eux-mêmes, en particulier les élus, doivent prendre au sérieux les initiatives que nous menons. Nous n'avons pas reçu 300 élus locaux mais 300 maires du monde et 500 représentants de municipalités et c'était évidemment un événement de grande portée.

Je dois dire que ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui, c'est d'essayer patiemment, au travers d'initiatives comme celles-ci mais aussi d'actions menées par Jean-Michel Daclin, de pénétrer l'ensemble des réseaux mondiaux. Je participais ce week-end au quatrième forum social de Porto

Alegre qui avait été décentralisé à Barcelone pour l'ouverture des forums et des cultures du monde. C'est exactement comme cela que Barcelone a patiemment pénétré l'ensemble des réseaux un par un et qu'aujourd'hui, cette ville a le rayonnement qu'elle a. Cela veut dire que ce n'est pas effectivement sur telle ou telle manifestation mais sur une grande période que, petit à petit, nous arrivons à faire rayonner Lyon. J'étais tout à l'heure, grâce à notre participation au bureau exécutif des Eurocités, avec Romano Prodi à Bruxelles où l'ensemble des pouvoirs locaux européens étaient donc réunis et où je m'exprimais au nom de la ville de Lyon pour les Eurocités. Nous avons lancé à Barcelone l'idée d'accueillir à Lyon -je ne sais pas si nous serons couronnés de succès- le forum des villes éducatrices. En faisant ce genre d'actions, petit à petit, effectivement Lyon est perçue dans le monde et c'est donc autant d'investissements qui ensuite sont des retombées positives à la fois pour la dynamique propre de la ville et pour son rayonnement.

Voilà, mes chers collègues, quelques mots pour dire que toutes ces actions ne sont pas complètement désordonnées mais sont des actions qui sont pensées dans une certaine cohérence. Barcelone a mis vingt ans pour pouvoir arriver au niveau où elle est. Je pense que nous sommes en train de travailler pour faire en sorte que notre agglomération puisse demain figurer, comme on a l'habitude de le dire, dans les agglomérations européennes et même mondiales. Je dois ajouter que, grâce à l'action efficace de notre ami Jean-Michel Daclin, l'agglomération lyonnaise fait partie du bureau mondial de la nouvelle association des Villes du Monde et je peux vous dire que le ticket d'entrée pour faire partie de ce bureau mondial était pour le moins difficile à obtenir et qu'il y avait de la concurrence.

Je mets donc ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

**N° 2004-1890 - développement économique** - Soutien au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) Leti pour l'organisation de la manifestation Information Society Technologies (IST) Mobile Summit 2004 à Lyon - Convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1890. Monsieur Muet, vous avez la parole.

**M. le vice-président MUET**, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, il s'agit d'un soutien au laboratoire Leti du Commissariat à l'énergie atomique qui est le premier centre de recherches dans la micro-électronique. Ce soutien a pour objet l'organisation à Lyon de la conférence annuelle sur les technologies de l'information mobile. C'est une conférence qui est initiée par la commission européenne depuis treize ans, qui se tient tous les ans dans une ville européenne différente et, pour notre agglomération, le fait d'accueillir l'une des plus grandes conférences scientifiques du monde dans les télécommunications et dans le domaine de l'information est un atout, à la fois pour l'agglomération et naturellement pour les entreprises du secteur puisque toutes les grandes entreprises du secteur participent également à cette conférence. La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je donne la parole au groupe Les Verts.

**M. TÊTE** : Monsieur le président, j'aurai deux observations.

La première est sur l'organisme qui porte le projet : le Commissariat à l'énergie atomique qui demande des subventions à la communauté urbaine de Lyon, c'est pour le moins curieux, quand on connaît l'importance du CEA en termes financiers, quand on sait l'importance des aides publiques au CEA qui dépassent le milliard d'euros, d'être obligé, pour faire une conférence sur un de ces sujets qui l'intéresse, de demander des subventions à la communauté urbaine de Lyon. C'est pour le moins une curiosité, si on compare bien sûr à l'ensemble des aides qui sont données par ailleurs aux autres objectifs énergétiques de la France et qui sont ridiculement bas par rapport à ce que donne l'Etat au CEA.

La deuxième observation est par rapport au sujet même du dossier : évidemment, ce n'est pas l'énergie nucléaire mais c'est la téléphonie mobile, l'Internet sans fil. Là aussi, il y a un enjeu d'environnement. Il faudrait que l'on ait un peu de cohérence lorsque l'on s'inquiète sur les effets des antennes-relais et sur l'usage, excessif peut-être, du téléphone portable et qu'à la fois on va dans des conférences développer l'ensemble de ces technologies dont on n'a pas encore vérifié qu'elles étaient totalement non nocives pour la nature humaine.

Si on prend l'ensemble de l'opération, 400 000 €, c'est encore plus, sur l'ensemble de cette opération, que les frais que l'on a engagés dans des études pour comprendre tous les risques que pouvait avoir l'ensemble des techniques sans fil de téléphonie ou d'Internet. Donc là, on est vraiment dans l'incohérence totale et contraire au développement durable et c'est pour cela que notre groupe votera contre ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : On ne met pas 400 000 € pour la Communauté urbaine mais 40 000.

**M. TÊTE** : Sur l'ensemble de l'opération, j'ai bien précisé 40 000 € que j'ai comparés aux 1 000 M€ et les 400 000 € de l'opération que j'ai comparés à l'ensemble des études sur la téléphonie mobile. Je n'ai pas fait de confusion de chiffres, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien, monsieur Tête. Monsieur Muet, vous voulez ajouter quelque chose ?

**M. le vice-président MUET** : Je veux juste rappeler à notre collègue Etienne Tête que Leti est un laboratoire très en pointe dans toutes les recherches électroniques et dans le numérique. Il se trouve -et il le sait mieux que quiconque car je crois que c'est un grand spécialiste d'Internet- que l'informatique et Internet sont nés des investissements massifs qui ont été faits dans l'industrie nucléaire parce qu'il y avait des calculs importants à réaliser. C'est ainsi que l'Internet est né à la fois au sein du Pentagone aux Etats-Unis, du CEA en France et du CERN à Genève. Mais cela n'a rien à voir avec l'objet de cette conférence, il n'y a pas de lien avec le nucléaire et il n'y a pas de lien non plus entre le laboratoire en question et l'énergie nucléaire, si ce n'est que c'est effectivement un des laboratoires du CEA mais le CEA est un grand centre de recherches.

Sur les risques qu'il évoque sur les antennes, l'Internet sans fil, ce sont des ondes radio et donc ce n'est pas plus dangereux que les ondes qui circulent partout dans cette salle, que l'on écoute ou non la radio. Certes, il y a des ondes sur lesquelles on doit prendre un peu plus de précaution, qui sont les ondes qu'émettent les antennes ou les téléphones portables. Je

pense qu'Etienne Tête, comme beaucoup de membres de cette Communauté, doit porter souvent à son oreille un téléphone portable. C'est certainement plus risqué que toutes les ondes que peuvent émettre les antennes. En tout cas, nous nous sommes préoccupés des antennes puisque Sylvie Guillaume et Gilles Buna, à la ville de Lyon, ont animé des travaux pour s'assurer que les antennes que nous implantions n'étaient pas nocives ; ils ont donc appliqué le principe de précaution. Mais je crois que, dans ce domaine, le plus grand danger vient probablement du fait de mettre à côté de son oreille, c'est-à-dire très près de son cerveau, un émetteur d'ondes qui réchauffent le voisinage.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, - contre : groupe Les Verts, - abstention : M. Buffet (groupe Union pour un mouvement populaire).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

**N° 2004-1891 - développement économique** - Schéma directeur d'urbanisme commercial - Réactualisation - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle implantation -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Calvel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1891. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

**M. le vice-président CALVEL,** rapporteur : Mes chers collègues, une réflexion engagée depuis plus de vingt ans par la Communauté urbaine avait abouti en 1994, et en concertation déjà avec les chambres consulaires et le Conseil général, à l'élaboration d'un schéma directeur d'urbanisme commercial.

Je vous rappelle en gros le but de ce schéma :

- aider les membres de la commission départementale d'équipement commercial pour les éclairer sur leurs décisions et avec une connaissance la plus poussée possible de leur territoire,
- aider aussi l'action des collectivités dans l'accompagnement qu'elles apportent en termes d'organisation du bâti, de transports, stationnement, livraisons, paysage urbain,
- aider les chambres consulaires dans leurs actions en faveur de leurs ressortissants (associations de commerçants, artisans),
- orienter les investissements pour faire converger de façon cohérente les efforts à la fois publics et privés.
- guider aussi l'élaboration des outils réglementaires pour une cohérence des dispositifs.

La réactualisation de ce schéma qui date de 1994 était bien sûr nécessaire. Nécessaire pourquoi ?

D'abord, 1994 cela fait dix ans. On doit prendre en compte évidemment des évolutions. Il fallait assurer une cohérence avec le travail engagé par l'observatoire d'équipement commercial qui a élaboré un schéma au niveau départemental.

Egalement, on a constaté des évolutions de comportement de consommation vers de nouveaux produits, de nouvelles pratiques, comme le loisir par exemple, et donc une évolution de la demande des investisseurs eux-mêmes.

On a constaté aussi le dysfonctionnement de certains pôles périphériques ; ils étaient en effet liés à un urbanisme des années soixante-dix et dont la fonctionnalité en termes de circulation, stationnement, sécurité mais aussi d'aspect visuel dans la mesure où ils sont souvent à des entrées de villes ou à des portes d'agglomération était à revoir.

Il y a eu aussi une évolution des lois, une évolution réglementaire comme par exemple la loi SRU -on l'a vu tout à l'heure- qui a pour but d'éviter l'étalement urbain, les créations de Scot. Il fallait aussi des outils en cohérence.

Enfin, on a eu les résultats de la septième enquête sur le comportement d'achat des ménages qui a donné des éléments très précis et qui nous manquaient puisque -tout à l'heure, on le voyait dans le cadre du PDU- il manquait une enquête. Là, il y a une enquête extrêmement riche qui est d'ailleurs sur la table et qui a été transmise à chacun.

Alors, je pense que cette élaboration a été l'objet d'un très gros travail de concertation, au niveau d'abord des rencontres techniques avec toutes les communes de l'agglomération mais aussi avec les élus -on a rencontré pratiquement tous les élus et, en particulier, une présentation a été faite lors des conférences des maires de l'agglomération-, de même qu'il y a eu une concertation en amont avec les professionnels du commerce. Cela a été aussi une façon de travailler de manière approfondie avec les communes pour l'intégration de ses orientations dans les PADD communaux et le PLU.

Les principes de doctrine proposés pourraient être les suivants :

- d'abord, il y a une constante, c'est l'urbanisme commercial prévisionnel renforcé, une concertation poursuivie et renforcée ;
- sur les centralités, il s'agit de rappeler le principe d'une priorité accordée au renforcement du commerce du centre-ville et de proximité sédentaire et non sédentaire, le renforcement et la dynamisation du maillage existant par une densification des polarités urbaines. Egalement, on admet la création de nouveaux pôles, dès l'instant où ils se situent en milieu urbain, ils s'inscrivent dans une logique de renouvellement urbain ou qu'ils se positionnent soit sur des besoins émergents, les loisirs par exemple, soit en complémentarité avec l'offre existante et non en concurrence ;
- sur les équipements périphériques, pas de création de nouveaux pôles mais un maintien du principe d'une maîtrise des mètres carrés situés en périphérie qu'ils soient isolés ou constitués en pôles. Prise en compte également du besoin de requalification de certains pôles périphériques avec l'acceptation d'un principe de degré de renforcement de l'offre constituée en pôles mais bien sûr subordonné à un effort réel de requalification et de modernisation, ces opérations devant néanmoins garantir la préservation d'une situation d'équilibre économique tant à l'échelle du bassin qu'à l'échelle de l'agglomération ;
- sur l'organisation de la concurrence, enfin, il y a une affirmation d'un refus de l'émergence de toute situation dominante afin de maintenir la diversité de l'offre à tous niveaux : territoires, formes de distribution, concepts, activités, enseignes.

Alors, maintenant, quelques remarques de fond sur ce schéma qui vous est soumis :

Pour la première fois, une enveloppe de mètres carrés potentiellement acceptables à l'horizon 2010 est identifiée entre 70 000 et 130 000 mètres carrés.

Concernant les centralités, le schéma proposé introduit la possibilité de création de nouveaux pôles, par exemple le Carré de Soie et Confluence, qui accueilleront environ 60 000 mètres carrés commerciaux.

Ce schéma introduit aussi la notion de maîtrise des pôles périphériques et la nécessaire requalification de certains pôles. Il supprime néanmoins la notion de gel.

Il introduit enfin le principe d'un refus de l'émergence de situations dominantes d'enseignes ou de groupes sur l'agglomération.

Ces orientations seront traduites dans le PLU. Une modification sera apportée dans la règle de la zone UX qui ne sera plus régie au travers de la surface de vente mais au travers de coefficient d'emprise au sol (CES), ce qui permettra de gérer les possibilités d'extension des surfaces commerciales tout en restant dans le champ juridique du droit de l'urbanisme.

Enfin, nous avons une nouveauté : un atlas territorial sera mis à la disposition de tous.

Autre remarque concernant la vision globale de l'agglomération : on a en effet en face de nous la prise en compte du territoire du Grand Lyon mais qui va au-delà puisque, dans le cadre des travaux de l'observatoire départemental de l'équipement commercial, le préfet a pris en compte la contribution du Grand Lyon comme une contribution déterminante. Au-delà du département, on va aussi dans une concertation avec des communautés de communes comme Montluel et Miribel afin de rendre cohérentes nos préconisations respectives.

Il y a aussi une obligation de concilier au global -et c'est un des aspects qui était difficile- l'ambition légitime d'un développement d'une agglomération qui se doit d'être une métropole européenne mais aussi le respect des nécessaires équilibres entre bassins de vie, activités et enseignes.

Il y a aussi une nécessaire prise en compte, dans cette vision globale, des liens transversaux -on en a beaucoup parlé en commission développement économique-, avec le PLH d'abord, ce schéma pouvant être un outil d'aide à la réactualisation, avec le PDU dont on a parlé tout à l'heure, via des thématiques qui ont été ouvertes, par exemple sur les livraisons. Des liens encore avec les PADD communautaires et communaux, avec le PLU et des visions aussi qui devront intégrer la notion de qualitatif et non seulement de quantitatif mais aussi l'accompagnement social.

Alors, j'ai souligné le grand partenariat qui existait. Ce travail aujourd'hui ne s'arrête pas là. Il ne s'arrête pas à la validation ce soir de ce document que vous allez faire. Il y a aujourd'hui, sans attendre, à tout mettre en œuvre pour assurer la mise en œuvre 2004-2010 et contribuer en particulier à la préparation de la nouvelle PPI et assurer un partenariat constant pour décliner les grands principes localement, par territoire avec les élus. Et, en cela, ce schéma n'est pas un plan rigide, arbitraire car, en plus des données techniques, objectives qu'il contient, il respecte la notion de l'humain plus subjective mais qui est au cœur des préoccupations de nos institutions. Ce sera un outil en plus qui sera adapté aux évolutions car nous sommes dans un monde

qui bouge. L'outil juridique est plus souple et les modifications du PLU seront toujours possibles dans des délais raisonnables.

Donc c'est à tous ces partenaires d'assurer ce suivi au mieux de l'intérêt de notre Communauté. Nous nous tenons, bien sûr, les services et moi-même, à votre service pour le travail qui ne fait que commencer et à la disposition de chacun d'entre vous. (*Applaudissements*).

**M. LE PRÉSIDENT** : Je donne la parole pour deux minutes au groupe Les Verts.

**M. DURIEUX** : Merci, monsieur le président. Nous devons nous engager sur un schéma directeur d'urbanisme commercial qui va fixer des orientations jusqu'aux années 2010 en matière d'implantations commerciales. Nous partageons la plupart des grandes idées de ce document et principalement les options concernant les centralités.

Il s'agit néanmoins de reconduire le principe de priorité du commerce de centre-ville et de proximité. Au sein de ces enjeux, toutefois, nous notons une augmentation des surfaces commerciales de 70 000 à 130 000 mètres carrés, soit une augmentation de 9 à 17 %, tout en considérant qu'une majorité de ces augmentations va aller vers le projet Confluence et vers le Carré de la Soie.

Pour être cohérent avec les éléments du plan de déplacements urbains dont nous avons discuté les termes tout à l'heure, il nous paraîtrait intéressant qu'un amendement soit ajouté à cette proposition ; cet amendement pourrait avoir les termes suivants : "Les extensions de surfaces commerciales en périphérie de l'agglomération ne pourraient être autorisées que dans les pôles desservis par une ligne forte de transport collectif".

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je donne la parole pour deux minutes au groupe GAEC.

**Mme MERMOUD** : Monsieur le président, le vice-président Calvel nous l'a rappelé, il s'agit donc d'actualiser notre schéma directeur d'urbanisme commercial, il nous en a rappelé les principales lignes. On pourrait conclure en disant que l'ampleur de la réflexion menée fait du SDUC un document de référence pour notre agglomération au même titre que le PLH en matière d'habitat ou le PDU pour les déplacements, même s'il n'en a pas la même valeur réglementaire.

Nous voudrions, dans cette intervention, revenir plus particulièrement sur deux des orientations arrêtées dans ce nouveau schéma.

Tout d'abord, le constat que les besoins de développement de l'offre commerciale dans notre agglomération sont uniformément répartis sur le territoire et qu'en conséquence, il est inenvisageable -ce sont les termes du SDUC- de vouloir y répondre par la création de nouveaux pôles majeurs en périphérie. C'est au contraire l'armature commerciale existante des centres de quartier et des communes qu'il convient de renforcer ainsi que l'aide au renouvellement urbain.

Cette orientation majeure de ce schéma renvoie -et nous nous en félicitons- au souci de proximité qui est une des lignes fortes de notre plan de mandat. Il répond également à un souhait du plan des déplacements urbains -plusieurs l'ont déjà souligné- qui est de limiter les déplacements de nos concitoyens, d'autant qu'au contraire, les commerces de périphérie sont, on le sait indéniablement, des aspirateurs à voitures. Mais maintenir un tissu commercial de proximité n'est pas chose simple. Le

diagnostic du schéma montre bien que si l'équipement en petits commerces est relativement fort sur Lyon et Villeurbanne, le déficit est par contre très important dans les communes de périphérie, particulièrement celles qui sont dotées de grands pôles commerciaux.

L'autre orientation sur laquelle nous voulons revenir, c'est celle concernant l'organisation de la concurrence. Il s'agit ainsi, à travers le SDUC -monsieur Calvel l'a dit tout à l'heure-, de refuser l'émergence de toute situation dominante afin de maintenir la diversité de l'offre à tout niveau (territoire, forme de distribution, etc.). L'organisation de l'offre ainsi déclinée nous semble insuffisante pour réguler la concurrence. Il nous semble qu'on ne peut oublier de prendre en compte les questions de fonctionnement. Vous n'ignorez pas que la perspective de l'assouplissement des règles d'ouverture des magasins le dimanche vient d'être envisagée comme outil de relance de la consommation. Que cela suffise ou non à relancer la consommation, on peut en douter mais ce n'est pas le débat aujourd'hui. Par contre, que de telles mesures favorisent les grandes enseignes au détriment des petits commerces, cela est indéniable et nous semble donc tout à fait contraire aux volontés de régulation qui sont les nôtres dans la gestion de notre urbanisme commercial.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je donne la parole pour deux minutes au groupe Union pour la Communauté.

**M. BROLIQUIER :** Monsieur le président, le SDUC ancien méritait une nouvelle mouture, elle nous est présentée aujourd'hui. Je suis très étonné que ce document ne fasse pas plus débat dans notre hémicycle alors qu'il aborde un sujet essentiel pour la vie quotidienne des habitants. Les objectifs de ce document nous conviennent, nous les approuverons donc.

Les commerçants des centres-villes et centres urbains vous remercient de l'attention que ce document porte à leur activité ; en tant qu'élu d'un territoire qui compte plus de 1 500 commerçants, je m'en fait l'écho.

Ce document oriente aussi la géographie à venir de grandes enseignes dans l'agglomération. Permettez-moi une remarque, juste un avis, sur le secteur est de l'agglomération : le problème de cette zone reste l'évasion commerciale. Aujourd'hui, la plupart des habitants de l'est consomme beaucoup à Saint Priest, Champ du Pont, à plusieurs kilomètres de leur domicile, sur une zone totalement saturée. Il est donc nécessaire de rééquilibrer la zone avec le développement du neuf.

Cependant, un projet inquiète, c'est celui du Carré de Soie. Le poids à venir du Carré de Soie apparaît mal contrôlé dans le SDUC au niveau commercial. Je sais que ce projet inquiète certains élus des communes périphériques, celle de Décines, celle de Meyzieu, celle de Chassieu notamment, inquiète également des commerçants. Je crois que le Carré de Soie doit rester attaché aux loisirs, y compris commercialement. Il faut à mon avis tout faire pour renforcer les centres-villes de ces communes et proposer une nouvelle offre commerciale, certes, mais pas au détriment des centres urbains.

J'ai cru comprendre que le nouveau SDUC intégrait toutes les possibilités de contrôles et de développement nécessaires, notamment sur cette zone. Nous approuverons donc ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur Calvel vous voulez répondre aux observations.

**M. le vice-président CALVEL :** Je vous remercie tous des remarques que vous faites.

Parfois, vous soulignez l'insuffisant débat et c'est vrai que c'est un sujet qui justifie que l'on débattenne beaucoup plus et je vous ai dit que c'est un processus qui démarre et qui associera tous les partenaires car la réussite d'une agglomération, surtout dans ce domaine, ne sera possible que si chacun y apporte sa valeur ajoutée. Nous nous engageons à assurer cet engagement de principe de concertation permanente, et en particulier avec les élus représentant les territoires. C'est valable pour la zone est avec l'évasion commerciale dont vous parlez. Elle a été très estimée par les cabinets AID qui nous soutiennent et également Essaim Conseil dont je porterai à votre connaissance ces éléments-là et nous essayerons d'y travailler.

En ce qui concerne la concurrence qu'il y aurait entre les grandes enseignes et le petit commerce, qui est notre préoccupation à tous, c'est un souci de tous les élaborateurs de ce schéma d'assurer un équilibre entre petits commerces et grandes enseignes, tout en donnant à l'agglomération de Lyon la possibilité de son ambition. C'est donc un travail extrêmement difficile mais qu'il faudra doser dans un suivi rigoureux que nous pourrons assurer ensemble.

Enfin, en ce qui concerne le principe de l'amendement -qui est rare dans notre assemblée, j'avoue- on ne peut pas, me semble-t-il, compte tenu de la volonté qu'il y a de n'être pas trop dogmatique, de n'être pas trop encadré, ajouter une condition qui soit restrictive.

En revanche, le souci concernant les transports, de même que les soucis concernant l'accompagnement social, de même que je vous ai parlé un peu rapidement de tous ces liens transversaux que nous devons faire et dont nous avons débattu en commission développement économique -et je l'ai parfaitement entendu- doivent être pris en compte. En conséquence, je vous propose, si vous êtes d'accord, que cet élément de transports et de nécessité, par exemple de lignes structurantes, soit pris au cas par cas avec les élus responsables. Cet engagement est pris en assemblée, donc je pense qu'il sera appliqué à la lettre.

**M. le vice-président DARNE :** J'interviendrai pour conforter ce que vient de dire le rapporteur et pour dire le point de vue de notre groupe sur l'amendement qui est proposé. Il nous semble, en effet, que la question est posée avec pertinence, que celle des lignes fortes et des transports mérite d'être considérée. Les surfaces commerciales qui sont à réaliser le sont sur des territoires où il y a des lignes fortes puisqu'il s'agit de Lyon Confluence et Carré de Soie mais il peut y avoir un certain nombre d'endroits dans notre agglomération où les principes d'aménagement du territoire et de réponse au développement de centres-villes peuvent faire que d'autres critères sont à prendre en compte. Le côté trop important ou trop exclusif de celui-ci nous paraît gênant. Il nous semble que, lorsque la Communauté urbaine et les communes ont à s'exprimer au sein de la commission départementale de l'urbanisme commercial, elles doivent prendre la question des transports comme un des critères mais pas comme le seul.

En conséquence, nous souhaitons que la question des transports soit prise en compte mais pas sous la forme de cet amendement qui interdirait des réponses plus ponctuelles.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je vais d'abord mettre l'amendement aux voix :

- pour : groupe Les Verts,  
 - contre : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,  
 - abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté.

(Amendement rejeté).

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets ensuite le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,  
 - contre : néant,  
 - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CALVEL.

---

**N° 2004-1892 - développement économique** - Subvention forfaitaire à l'association Club des entrepreneurs pour l'aéroport Lyon Saint-Exupéry - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle implantation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Laurent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1892. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

**M. le vice-président LAURENT**, rapporteur : Cette délibération prévoit le versement d'une subvention forfaitaire de 50 000 € à l'association Club des entrepreneurs pour l'aéroport de Saint-Exupéry. Après débat, avis très favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts.

**M. TÊTE** : Monsieur le président, le dossier de Saint-Exupéry a fait l'objet d'un large débat, ici, dans cette assemblée. Le groupe des Verts avait souligné à la fois que c'était un projet qui était radicalement contraire aux objectifs du développement durable et que l'aéroport de Saint-Exupéry avait tout à fait les moyens de financer son développement si on se basait sur le bilan. Depuis que nos chiffres sont sortis, qu'ils ont été plusieurs fois publiés, nous n'avons pas été démentis. C'était avant le drame de la canicule. Et je dois dire que l'ensemble des observations du groupe des Verts redeviennent, de façon récurrente, de plus en plus d'actualité et le drame de la canicule est venu nous le confirmer car, maintenant, on sait que la canicule n'est pas simplement dédiée au réchauffement de la planète et à la surconsommation de CO2 mais elle l'a également été à la pollution, notamment de l'ozone dans cette même période.

Mes observations tendent à vous montrer deux choses.

D'abord, que l'idée de soutenir des entrepreneurs pour le développement de l'aéroport de Saint-Exupéry paraît curieux sur plusieurs points :

- premièrement, les entrepreneurs sont censés être assez riches, vu leur niveau de revenus, et on ne voit pas bien pourquoi ils ont besoin à ce point-là de subventions ;

- deuxièmement, cela opère, j'allais dire, une analyse très archaïque et très rétrograde du développement économique.

On pensait, depuis un certain nombre d'années -et ce sont les accords de Chicago de 1962, vous voyez bien que cela remonte à très loin-, qu'il fallait absolument que le développement économique se fasse par des coûts d'aviation civile à bas prix. Aujourd'hui, les problématiques qui nous sont posées -et qui sont des problématiques d'aujourd'hui, donc d'avenir- sont de toute autre nature.

Il suffit de se pencher un petit peu, mes chers collègues, sur les médias. Vous avez vu, il y a à peine une semaine aujourd'hui, quel est le problème, l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine : un rapport vient de sortir de l'Agence française de la sécurité sanitaire environnementale. Ce travail considérable qui montre les problématiques d'avenir et les effets de la pollution, c'est cela qui est une réflexion de demain. Mais vous l'avez tous les jours dans la presse : vous lisez simplement le dernier *Libération* d'aujourd'hui avec les interventions de Dominique Belpomme, cancérologue sur les cancers dus à l'air, au nitrate et à l'eau, sur tous les problèmes de la nouvelle technologie. Je vous renvoie encore au *Progrès* d'aujourd'hui avec l'interview de Christian Brodague qui était président du développement durable et qui montre aussi que nous sommes aujourd'hui dans de fausses routes et de fausses conduites en aviation civile, que nous prenons dans cette délibération.

Je crois qu'aujourd'hui, il faut avoir de la modernité, regarder l'avenir. On a cru pendant des années que le développement économique allait en même temps que le développement de la consommation d'énergie. On s'est aperçu que le découpage s'est fait dans le milieu des années soixante-dix. On sait qu'aujourd'hui -là encore, c'est dans la presse-, avec l'ouverture à l'économie de la Chine, nous avons des problèmes de matières premières sur le fer mais nous allons avoir d'énormes problèmes de matières premières sur le pétrole. Donc, aujourd'hui, il faut regarder devant et non pas regarder psychorigide sur les accords de Chicago qui disaient : "il faut absolument que l'aviation civile soit la plus basse possible au point de vue coût pour faire du développement économique". Là, ce sont vraiment les idées du passé.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Tête. Vive l'avenir !

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,  
 - contre : néant,  
 - abstention : néant.

Adopté, M. Daclin n'ayant pas pris part au vote (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

---

**N° 2004-1893 - développement économique** - Observatoire hôtelier dans l'agglomération - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle implantation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Calvel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1893. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

**M. le vice-président CALVEL**, rapporteur : Depuis 2000, un observatoire assure un suivi de l'activité hôtelière et un suivi de la cohérence avec le schéma hôtelier que nous avons voté ici. Cette convention est renouvelable d'année en année.

J'ai pris bonne note des remarques faites lors de la commission de développement économique où il a été fait la demande et passé la commande à l'observatoire de rendre des indications de nature qualitative et aussi de nature d'accompagnement social ; également sera faite, aux élus qui le souhaitent, une communication des rendus mensuels et trimestriels de cet observatoire.

Le montant de la participation est de 3 983 € pour notre agglomération, à parité avec la ville de Lyon et la CCI pour un montant total de 11 949 € annuel.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CALVEL.

**N° 2004-1914 - proximité, ressources humaines et environnement - Régime indemnitaire de grade : ajustements et mesures complémentaires - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service carrière-conseil -**

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Mermoud a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1914. Madame Mermoud, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD**, rapporteur : Cette dernière délibération apporte des ajustements et des compléments mineurs à une délibération sur le régime indemnitaire de grade que nous avons adoptée ici même en janvier dernier. Elle a reçu l'avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. PLAZZI** : Monsieur le président, ne me perturbez pas si vous voulez que l'on parte de bonne heure !

Monsieur le président; nous pouvons, à travers l'ensemble de nos délibérations concernant le régime indemnitaire, relever effectivement la complexité de ce régime. La Communauté urbaine a beaucoup travaillé, concerté et négocié pour arriver à ce que l'ensemble des agents y retrouvent leur compte. Il se trouve là un petit réajustement technique.

Mais, monsieur le président, chers collègues, rien ne remplacera une véritable politique salariale et le déroulement de carrière dans la fonction publique, avec des traitements dignes de ce nom. Le Gouvernement dit "pilote d'Airbus Raffarin III" a changé les portefeuilles ministériels mais sa politique en direction des personnels de la fonction publique reste toujours aussi plate, celle des salaires massivement bas, de la précarité rampante, des contrats à durée déterminée de quatre et cinq ans et d'une tentative de bradage du service public.

Les collectivités comme la nôtre doivent faire face en permanence et se substituer en permanence aux carences de l'Etat qui nous étouffe dans un libéralisme en marche forcée (*brouhaha et applaudissements dans la salle*).

Cependant, monsieur le président, nous voterons cette délibération avec grand plaisir.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci à tous. La séance est levée.

*(La séance est levée à 22 heures 35).*